

**Burkina Faso : Demande d'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit —
Rapport des services du FMI; supplément des services du FMI; communiqué de presse
sur les délibérations du Conseil d'administration; et déclaration de l'Administrateur
pour le Burkina Faso**

Dans le cadre de la demande d'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI relatif à la demande d'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 9 avril 2010 avec les autorités burkinabé sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 1^{er} juin 2010. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Un supplément des services du FMI en date du 1^{er} juin 2010, comportant une mise à jour de l'évolution économique récente.
- Un communiqué de presse résumant les avis du Conseil d'administration formulés à la réunion du 14 juin 2010 consacrée à l'examen du rapport des services du FMI et qui marquait la fin de l'examen de la demande et/ou la revue.
- Une déclaration de l'Administrateur pour le Burkina Faso.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités burkinabé au FMI*
Mémoire de politiques économiques et financières des autorités burkinabé*
Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
E-mail: publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars EU l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURKINA FASO

Demande d'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit

Préparé par le Département Afrique

Approuvé par Peter Allum et Thomas Dorsey

Le 1^{er} juin 2010

Entretiens. La sixième revue et les négociations en vue d'un accord triennal au titre de la FEC ont eu lieu à Ouagadougou du 26 mars au 9 avril 2010. Les membres de la mission ont rencontré les ministres de l'économie et des finances, des mines, du commerce et de la fonction publique, ainsi que le Directeur national de la BCEAO et d'autres hauts fonctionnaires. Ils ont aussi eu des entretiens avec des représentants d'organisations de la société civile, des bailleurs de fonds et des membres du Parlement. L'équipe était composée de Mme Malangu Kabedi-Mbuyi (chef) et de MM. Gudmundsson, Boutin-Dufresne et El Harrak (tous du Département Afrique). Mme Adenauer, Représentante résidente du FMI, a prêté son concours à la mission.

Dernier accord FEC. Le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la FEC le 23 avril 2007 pour un montant équivalent à 10 % de la quote-part, augmenté deux fois par la suite pour aider les autorités à atténuer les effets de chocs exogènes. Ce programme a permis au Burkina Faso de préserver la stabilité macroéconomique et d'obtenir un montant plus élevé d'aide budgétaire extérieure. L'accord triennal n'a pas pu être prolongé au delà du 22 avril 2010, date d'expiration, pour permettre la conclusion de la sixième revue par le Conseil d'administration parce que la requête des autorités relative à la prorogation n'avait pas pu être soumise au Conseil dans les délais requis. Le présent rapport informe le Conseil d'administration des résultats obtenus dans le cadre de l'accord FEC précédent, y compris pendant la période couverte par la sixième revue. Il est aussi proposé que le montant de ressources mis à la disposition du Burkina Faso au titre du nouvel accord FEC soit porté du niveau normal de 75 % (basé sur l'encours de la dette du Burkina Faso à l'égard du FMI, qui s'élevait à 116,9 % de la quote-part fin 2009) à 76,67 % de la quote-part. L'écart correspond au montant qui aurait pu être décaissé à la conclusion de la sixième revue.

Nouvel accord FEC. Dans la lettre d'intention ci-jointe, les autorités sollicitent un nouvel accord triennal au titre de la FEC pour un montant de 46,15 millions de DTS (76,67 % de la quote-part) à l'appui de leur cadre de politique économique à moyen terme et de leur programme de réformes structurelles.

Dernières discussions du Conseil d'administration. Le 14 décembre 2009, le Conseil d'administration a achevé les consultations au titre de l'article IV pour 2009, ainsi que la cinquième revue de l'accord FEC, et a approuvé une augmentation des ressources mises à la disposition du Burkina Faso, équivalente à 55 % de la quote-part.

Tables des matières

Page

Résumé analytique	4
I. Évolution économique récente et résultats obtenus dans le cadre du programme.....	6
II. Cadre de la politique économique aux termes du nouveau programme FEC.....	12
A. Politique budgétaire et gestion des finances publiques.....	15
B. Viabilité de la dette extérieure	16
C. Développement du secteur privé.....	16
III. Niveau d'accès, suivi du programme et risques.....	18
IV. Évaluation par les services du FMI.....	19

Tableaux

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–14.....	21
2. Balance des paiements, 2007–14	22
3. Opérations consolidées de l'État, 2007–14.....	23
4. Situation monétaire, 2008–15	25
5. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2008–15	26
6. Calendrier de décaissements dans le cadre de l'accord FEC, 2010–13	27
7. Dépenses sociales de réduction de la pauvreté, 2001–10	28
8. Principaux indicateurs sur les objectifs du millénaire pour le développement, 1990–2008.....	29

Encadré 1. Résultats enregistrés dans le cadre du dernier programme appuyé par la FEC, 2007–09	11
---	----

Graphiques

1. Évolution récente de l'économie, 2005–09	7
2. Indicateurs de secteur extérieur, 2000–10	10
3. Perspectives à moyen terme, 2010–14.....	13
4. Burkina Faso/UEMOA–Évolution et perspectives macroéconomiques, 2002–13.....	14

Appendice I. Lettre d'intention.....	30
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières pour 2010/13	32
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	48

Liste de sigles

BCEAO	Banque centrale des états de l'Afrique de l'Ouest
BIC	Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux
CNO	Commission nationale de l'OHADA
CPIA	Evaluation de la politique et des institutions nationales
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
GFP	Gestion des finances publiques
IUTS	Impôt unique sur les traitements et salaires
MCC	Millennium Challenge Corporation
MPEF	Mémorandum de politiques économique et financière
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
SCADD	Stratégie pour une croissance accélérée et pour le développement durable
SOFITEX	Société Burkinabé des fibres textiles (la plus grande société d'égrenage du coton)
SYDONIA	Système informatique d'administration des douanes
TCER	Taux de change effectif réel
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
VA	Valeur actuelle

RESUME ANALYTIQUE

- En 2009, la situation macroéconomique et financière a évolué de façon contrastée.** L'activité économique était modérée en raison de l'impact des facteurs exogènes défavorables, notamment le ralentissement de l'économie mondiale. L'inflation s'est atténuée, sous l'effet surtout de la baisse des cours mondiaux des produits alimentaires et énergétiques. Les résultats budgétaires ont été meilleurs que prévu grâce à l'augmentation des recettes, rendue possible par les gains d'efficacité réalisés dans l'administration fiscale, et à la diminution des dépenses non prioritaires. Le crédit à l'économie a nettement ralenti du fait que l'activité économique a manqué de dynamisme et que la conjoncture incertaine a incité les banques commerciales à une plus grande prudence. La position extérieure du pays s'est redressée grâce aux bons résultats à l'exportation et à l'amélioration des termes de l'échange.
- Les résultats obtenus dans le cadre du dernier programme appuyé par la FEC (2007–09) ont été globalement satisfaisants.** La plupart des objectifs quantitatifs ont été atteints et les réformes structurelles ont progressé, à un rythme toutefois lent dans certains domaines. En matière de recettes, les résultats sont restés en deçà des objectifs du programme, en raison surtout des retards survenus dans la mise en œuvre des réformes fiscales. Par ses effets sur les cours internationaux du coton et la demande de textiles, le ralentissement de l'économie mondiale de 2009 a annulé en partie les progrès accomplis grâce aux réformes conduites récemment dans la filière coton. En particulier, il a mis en évidence la nécessité d'instaurer un mécanisme viable de lissage des prix pour les sociétés d'égrenage. Le programme appuyé par la FEC a joué un rôle décisif en aidant le Burkina Faso à préserver la stabilité macroéconomique et à mobiliser des appuis budgétaires.
- Les autorités ont établi un cadre de politique économique à moyen terme pour consolider les acquis récents, renforcer les perspectives de croissance, et intensifier la réduction de la pauvreté, à l'appui duquel elles sollicitent un soutien du FMI au titre de la FEC.** Ce cadre de politique économique sert de toile de fond à un programme axé sur le rééquilibrage des finances publiques pour préserver la stabilité macroéconomique et sur un plan de réformes visant à encourager le développement du secteur privé. Les réformes structurelles prioritaires concernent le secteur financier, la filière coton, le climat des affaires et la gestion des finances publiques.
- Le risque de surendettement du Burkina Faso est élevé.** D'après l'analyse de viabilité de la dette, le seuil fixé pour le ratio valeur actuelle de la dette/exportations serait franchi à partir de 2015, ce qui témoigne du manque de diversification de l'économie burkinabée et de sa dépendance à l'égard du coton. Tous les autres indicateurs sont nettement inférieurs à leurs seuils indicatifs. Il ressort des tests de sensibilité que le risque de surendettement est sensible à la persistance d'importants déficits budgétaires, d'où la nécessité de rééquilibrer les finances publiques et de maintenir une politique prudente en matière d'emprunt.
- Le bon déroulement du programme est exposé essentiellement aux risques liés à la vulnérabilité de l'économie aux aléas climatiques et aux variations des termes de l'échange.** Bien qu'il soit difficile d'atténuer ces risques à court terme, les réformes prévues

dans le programme fourniraient, si elles sont menées de façon efficiente, une assise solide pour les limiter à moyen terme. Dans l'immédiat, tout porte à croire que, compte tenu des bons résultats obtenus ces dernières années par le Burkina Faso dans le cadre des programmes soutenus par le FMI, le nouveau programme sera mis en œuvre de manière satisfaisante.

- **Les services du FMI appuient la demande présentée par les autorités pour bénéficier d'un nouvel accord FEC portant sur 76,67 % de la quote-part, soit l'équivalent de 46,15 millions de DTS.**

I. ÉVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE ET RESULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME

1. **En 2009, l'activité économique a été modérée en raison de l'impact négatif de certains chocs exogenes.** Le ralentissement de l'économie mondiale a touché la filière coton et les activités en aval, et les conditions météorologiques défavorables ont pesé lourdement sur l'activité économique et la demande intérieure. La croissance économique est ainsi tombée à 3,2 %, alors qu'elle avait été de 5,2 % en 2008 (tableau 1, graphique 1).

2. **L'inflation s'est atténuée, sous l'effet surtout de la baisse des prix internationaux des produits alimentaires et énergétiques.** Le taux d'inflation moyen s'est établi à 2,6 %, contre 10,7 % en 2008, ce qui a aidé le taux de change effectif réel à se stabiliser après une appréciation de 7 % en 2008 (tableau 1 ; graphiques 1 et 2).

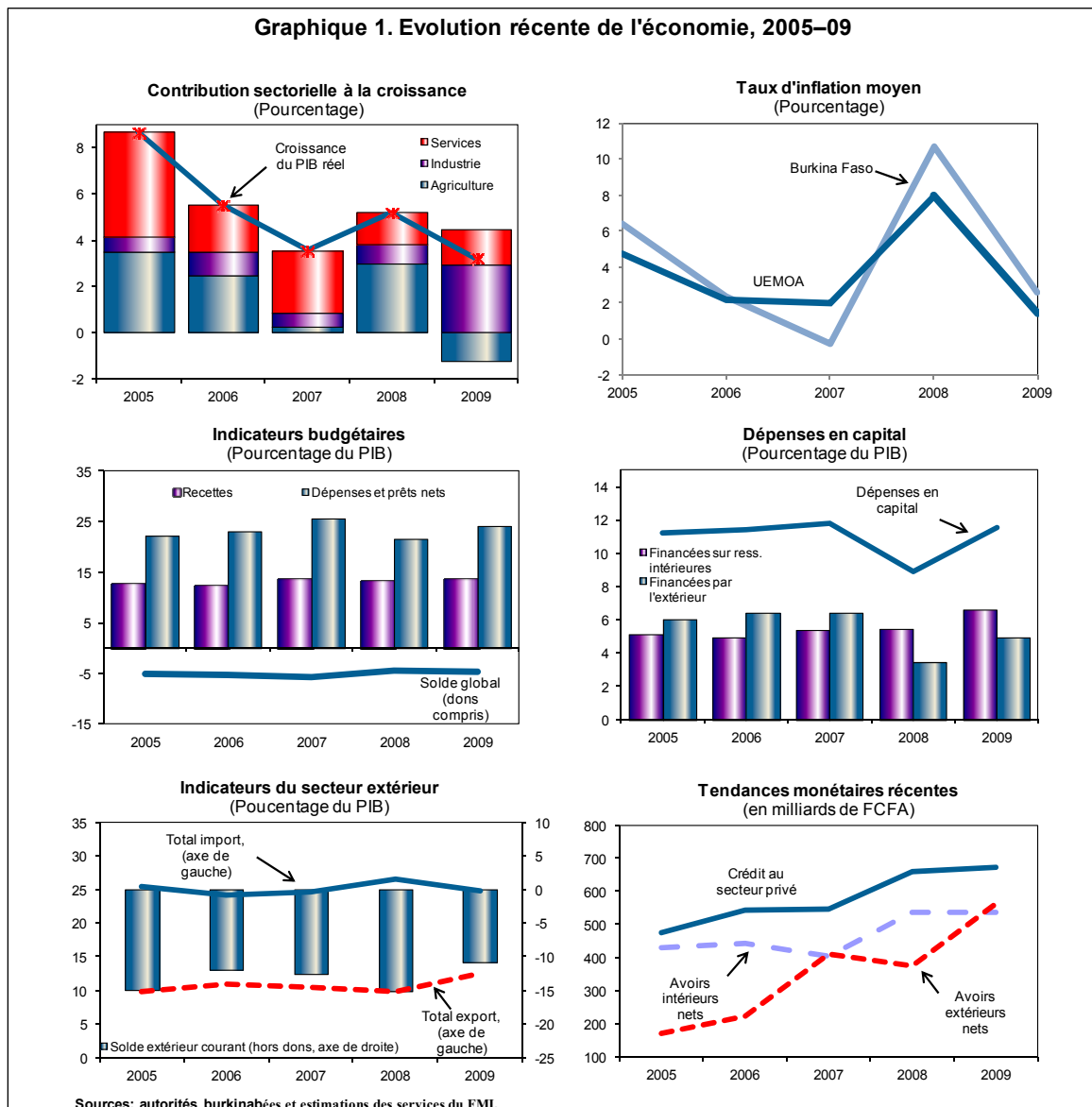
3. **La position extérieure s'est redressée en 2009 grâce à l'augmentation des exportations et à l'amélioration des termes de l'échange.** L'accroissement des exportations résulte de la forte expansion du volume de coton exporté et de la forte hausse du volume et des prix à l'exportation de l'or. Les importations ont stagné en raison de l'atonie de l'activité économique et du repli des cours internationaux du pétrole¹. Les termes de l'échange se sont améliorés de 6 %. Sous l'effet de l'augmentation sensible des transferts officiels, le déficit extérieur courant a diminué, passant de 11,7 % du PIB en 2008 à 6,3 % du PIB en 2009 (tableau 2, graphiques 1 et 2).

4. **Les résultats budgétaires ont reflété les politiques anticycliques menées pour faire face aux chocs subis par l'économie.** Les dépenses ont atteint 24,2 % du PIB, contre 21,6 % en 2008. Cette hausse s'explique en partie par les dépenses effectuées ponctuellement pour atténuer les effets du ralentissement économique mondial sur la filière coton, et par les dépenses d'urgence réalisées à la suite des inondations qui ont frappé Ouagadougou en septembre. En ce qui concerne la filière coton, les mesures de soutien ont consisté en la recapitalisation de la SOFITEX et le règlement de certaines de ses obligations à l'égard du système bancaire (0,7 % du PIB); des transferts aux organisations de producteurs pour apurer les arriérés croisés internes; et une augmentation des subventions pour les engrais. Les recettes se sont accrues de 0,5 % du PIB pour s'établir à 13,6 % du PIB, grâce surtout aux mesures adoptées pour améliorer l'administration des impôts et lutter contre la fraude fiscale (MPEF § 7). Le déficit budgétaire primaire de base ne s'est que légèrement creusé, passant à 5,2 % du PIB, contre 4,6 % en 2008. Les autorités ont accéléré le règlement des arriérés de paiement intérieurs, en utilisant le prêt de la BCEAO lié à la nouvelle allocation de DTS. Les

¹ Les importations de pétrole représentent environ 30 % du total des importations du Burkina Faso.

paiements se sont élevés à 16,7 milliards de francs CFA. Le reliquat (6,2 milliards de francs CFA) ainsi que les ordonnancements en instance de paiement pour 2009 seront réglés en 2010, à l'aide de dépôts de l'État (tableau 3, graphique 1).

5. **La politique monétaire, menée au niveau régional, a soutenu la reprise économique.** La banque centrale régionale a abaissé ses taux prêteurs et réduit le ratio de réserves obligatoires des banques. Malgré cela, le crédit à l'économie a stagné, les banques péchant par excès de prudence dans un contexte marqué par une activité économique atone et une conjoncture mondiale incertaine. Elles ont investi massivement sur le marché obligataire de l'UEMOA. Le crédit net à l'État s'est stabilisé à la suite du remboursement des obligations consolidées à la banque centrale et du financement obligataire net. La masse monétaire a fortement augmenté avec la hausse des avoirs extérieurs nets (tableau 4, graphique 1).



6. **La santé financière du système bancaire est globalement satisfaisante.** La majorité des banques respectent les normes prudentielles régionales. La concentration excessive des prêts sur la filière coton demeure le principal facteur de vulnérabilité du système.

7. **Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC ont été globalement satisfaisants.** Tous les indicateurs quantitatifs pour fin décembre 2009 ont été observés. En particulier, le critère de réalisation relatif au déficit budgétaire global a été respecté avec une bonne marge, du fait que les recettes ont été meilleures que prévu et les dépenses ont été inférieures à l'objectif programmé (tableau 1 du corps du texte).

8. **En dépit d'une conjoncture difficile en 2009, les autorités ont progressé dans la mise en œuvre de leur programme de réformes structurelles.** Elles ont adopté une stratégie de réforme fiscale au début de 2010 en vue de rationaliser les incitations fiscales, de simplifier la législation relative à l'impôt sur le revenu et d'améliorer la gestion des impôts indirects. Pour lutter contre la fraude fiscale, elles ont informatisé de nouveaux postes de douane et les ont reliés électroniquement au serveur central. Cependant, le raccordement de deux postes, prévu pour décembre 2009, a été différé jusqu'à mai 2010 pour des raisons techniques. Du côté des dépenses, les autorités ont commencé à établir des rapports trimestriels sur les dépenses de réduction de la pauvreté. Le rapport de fin mars 2010 ayant été achevé avec deux mois de retard, des mesures sont actuellement prises pour accélérer l'établissement des rapports futurs (MPEF § § 11, 12; tableau 2 du corps du texte).

	2009											
	Mar.			Jun.			Sep.			Dec.		
	Prog. ⁵	Adj. Prog. ⁷	Est.	Prog. ⁵	Adj. Prog. ⁷	Est.	Prog. ⁵	Adj. Prog. ⁷	Est.	Prog. ⁵	Adj. Prog. ⁷	Est.
Critères de performance et repères indicatifs												
Plafond du déficit global, dons compris (base engagement) ¹	71.5	96.5	44.0	80.1	105.1	85.9	120.2	125.4	73.4	281.3	306.3	213.9
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement ^{2,3}	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs de moins d'un an contractés ou garantis par le gouvernement ^{2,3}	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs ²	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0
Repères indicatifs												
Recettes totales	121.6	...	117.2	274.5	...	284.2	381.1	...	392.1	506.8	...	539.1
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	45.4	...	42.4	106.0	...	104.5	164.4	...	165.8	259.5	...	259.6
Taux défallants pour les grandes assiettes (DGE) ⁴	7.0	...	7.0	7.0	...	7.0	6.0	...	5.0	5.0	...	3.0
Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0
Ajustement à la hausse maximum du plafond sur le déficit global (dons compris) en raison d'un :												
Manque de dons par rapport aux projections du programme	25.0	...	25.0	25.0	...	25.0	25.0	...	0.0	25.0	...	25.0
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	15.0	...	0.0	15.0	...	0.0	15.0	...	5.2	15.0	...	0.0
Facteurs d'ajustement												
Manque de dons par rapport aux projections du programme	0.0	...	33.6	0.0	...	40.0	0.0	...	-6.8	0.0	...	38.7
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	0.0	...	-19.4	0.0	...	-47.5	0.0	...	5.2	0.0	...	-28.2
Pour mémoire:												
Dons	44.0	...	10.4	119.7	...	79.7	165.9	...	172.7	271.1	...	232.4
Prêts concessionnels	36.9	...	17.5	88.6	...	41.1	92.6	...	97.8	152.1	...	123.9

Sources: Autorités Burkinabé et estimations et projections des services du FMI.
¹ Le plafond du déficit global dons compris sera ajusté conformément aux indications du protocole d'accord technique. Le déficit est calculé sur la base des engagements.
² A observer de manière permanente.
³ A l'exclusion des bons et obligations du Trésor et des bonds émis sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ce plafonds exclut les crédits fournisseurs d'une durée égale ou inférieure à un an.
⁴ Appliqué pour la moyenne du trimestre.
⁵ Repère.
⁶ Critère de performance.
⁷ Cibles ajustées pour les manques de dons et les excédents de prêts concessionnels.

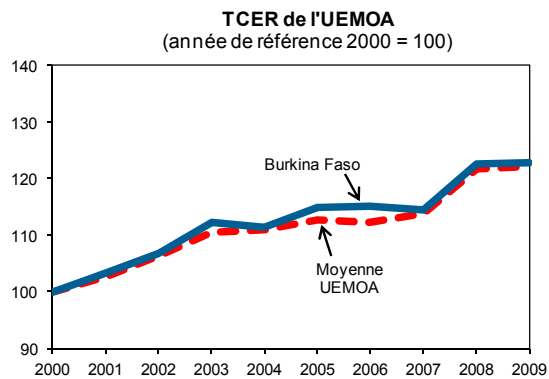
Mesure	Échéance	Avancement
1. Raccorder électroniquement cinq nouveaux postes de douane à la Direction générale des douanes.	31 décembre 2009	Réalisé avec retard [mai 2010]
2. Faire adopter par le Conseil des ministres un plan d'action global détaillé pour renforcer le secteur financier, avec un calendrier pour les principales réformes.	31 janvier 2010	Réalisé.
3. Produire de façon continue un rapport trimestriel sur les dépenses de réduction de la pauvreté fondé sur le nouveau système de suivi.	31 mars 2010	Réalisé avec retard [mai 2010]
4. Recenser et appliquer les principales mesures du plan d'action SOFITEX.	31 mars 2010	Réalisé.

9. **Dans l'ensemble, les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC (2007–09) ont été globalement satisfaisants.** La croissance économique a été inférieure aux attentes, mais l'inflation a été généralement faible et le compte extérieur courant s'est amélioré. La situation des finances publiques s'est renforcée, le déficit global (sur la base des engagements, dons compris) ayant été conforme aux objectifs budgétaires annuels (tableau 3 du corps du texte et encadré 1). Les recettes ont toutefois été inférieures aux projections d'environ un point de PIB en raison des retards dans la mise en œuvre des réformes budgétaires, dus notamment aux goulets d'étranglement administratifs et à la fourniture tardive de l'assistance technique nécessaire. Dans la filière coton, malgré l'avancement récent des réformes structurelles, il s'est avéré difficile de rétablir la viabilité financière à cause de la vulnérabilité du secteur aux conditions météorologiques, de l'évolution des cours mondiaux et des taux de change, et de la faible productivité.

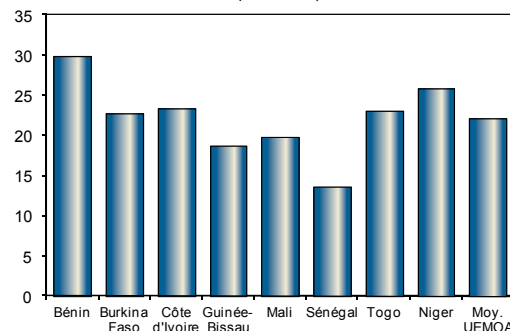
	2006		2007		2008		2009	
	CR 07/153	CR 07/153	Eff.	CR 07/153	Eff.	CR 07/153	Eff.	
Recettes	12.4	13.1	13.5	13.6	13.1	14.5	13.6	
Dons (hors IADM)	5.6	5.2	6.5	4.7	4.0	4.5	5.9	
Dépenses et prêts nets	22.5	24.4	25.7	23.9	21.6	23.8	24.2	
Solde global (base caisse, hors IADM)	-4.0	-6.6	-5.1	-5.7	-4.0	-4.7	-3.1	
Dons non compris	-9.6	-11.8	-11.6	-10.3	-8.0	-9.2	-9.0	
Financement	3.9	6.6	5.2	5.6	3.9	4.7	3.2	
Extérieur	3.9	5.1	3.1	5.4	2.8	5.1	2.8	
Intérieur	0.0	1.5	2.1	0.2	1.1	0.0	0.4	
Pour mémoire :								
Solde global (base engagements, hors IADM)	-5.2	-6.2	-5.7	-5.7	-4.5	-4.7	-4.7	
Dons non compris	-10.8	-11.3	-12.1	-1.0	-8.4	-9.2	-10.6	
PIB nominal (milliards de FCFA)	3163.0	3451.0	3252.0	3751.0	3689.0	4074.0	3969.0	

Sources : autorités burkinabées et estimations des services du FMI.

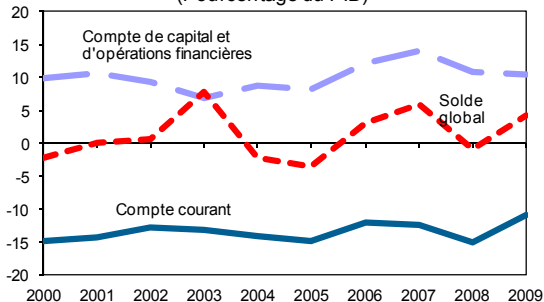
Graphique 2. Burkina Faso : indicateurs du secteur extérieur, 2000-10



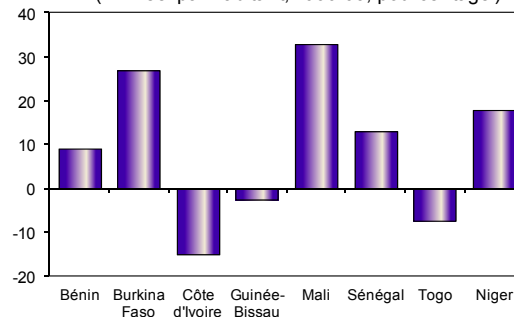
Variation en pourcentage des TCER de l'UEMOA
(2000-09)



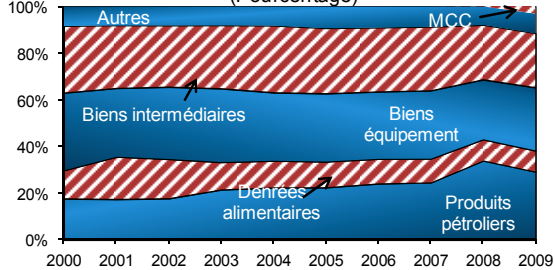
Indicateurs de la balance des paiements
(Pourcentage du PIB)



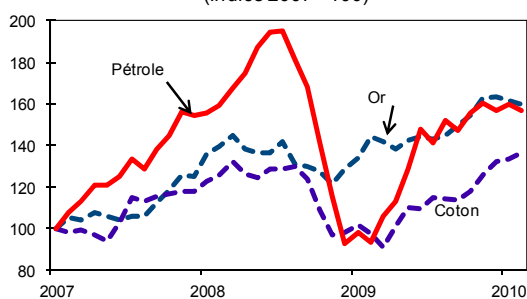
Variation de la productivité dans l'UEMOA
(PIB réel par habitant, 2000-09, pourcentage)



Composition des importations
(Pourcentage)



Cours du coton, de l'or et du pétrole
(Indice 2007= 100)



Sources : autorités burkinabées; estimations et projections des services du FMI.

Encadré 1. Burkina Faso — Résultats obtenus dans le cadre du dernier programme soutenu par la FEC, 2007–09

Le programme a joué un rôle décisif en préservant la stabilité macroéconomique dans une conjoncture difficile. Au cours de la période couverte par le programme, l'économie du Burkina Faso a subi divers chocs : une sécheresse (2007), la flambée mondiale des prix des produits énergétiques et alimentaires (2008), la crise économique mondiale (2009) et de graves inondations dans la capitale (septembre 2009). En raison de ces chocs, la croissance économique a été en moyenne de 4 % par an de 2007 à 2009, contre environ 6 % pendant la décennie précédente. L'inflation est restée généralement faible, sauf en 2008, année où elle a atteint près de 11 % sous l'effet de l'envolée des prix mondiaux des produits alimentaires. Le compte extérieur courant s'est amélioré avec le démarrage des exportations d'or. Le secteur financier est resté globalement sain. Les banques étaient généralement bien capitalisées et ont respecté les ratios prudentiels régionaux.

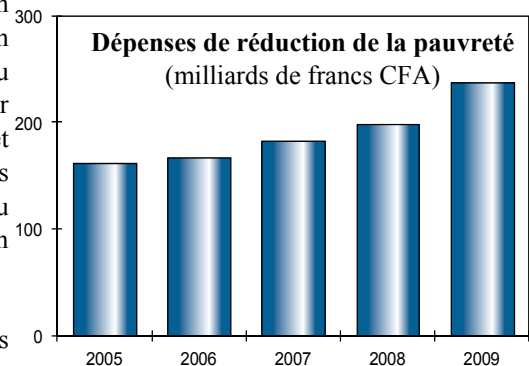
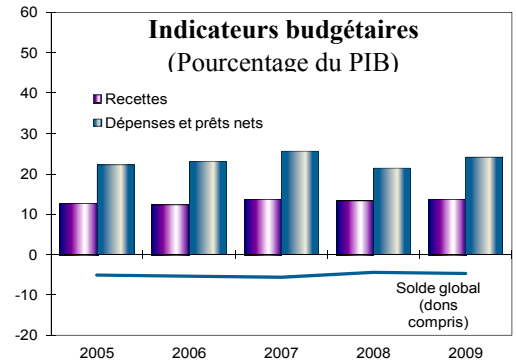
Les résultats budgétaires se sont améliorés. Les gains d'efficacité réalisés dans l'administration des impôts, les nouvelles mesures fiscales et la lutte contre la fraude fiscale sont autant d'éléments qui ont permis de rehausser les recettes pendant toute la durée du programme. Le ratio recettes/PIB est passé de 13 % en 2006 à 13,6 % en 2009. Cependant, il est resté inférieur aux objectifs du programme. Les dépenses totales sont passées de 22,9 % du PIB en 2006 à une moyenne d'environ 25 % du PIB en 2007–09 en raison de l'augmentation des investissements et des dépenses exceptionnelles liées aux chocs exogènes. Le programme appuyé par le FMI a joué un rôle important en aidant le Burkina Faso à obtenir un montant plus élevé d'aide budgétaire. Les dons programmes sont passés de 1,8 % du PIB en 2006 à 3,7 % du PIB en 2009.

Les mesures de réduction de la pauvreté ont été intensifiées. En 2007–09, les dépenses de réduction de la pauvreté ont atteint en moyenne 24 % du total des dépenses, contre 22 % en 2001–06. Parmi les principaux programmes en faveur des pauvres figuraient la distribution de repas dans les écoles, le soutien financier des personnes âgées et un système de transferts en espèces pour les deux principales villes, mis en œuvre en collaboration avec les partenaires au développement du Burkina Faso. En outre, les autorités ont adopté diverses mesures pour atténuer les effets de la flambée des prix des produits alimentaires et énergétiques sur la population; elles ont notamment subventionné les engrais pour stimuler la production de denrées alimentaires, suspendu temporairement les droits d'importation sur les biens de consommation courante et accordé des subventions sur les produits pétroliers.

La mise en œuvre des réformes structurelles a progressé. Les autorités ont généralement appliqué les mesures prévues par le programme, à un rythme toutefois plus lent que prévu, en particulier pour ce qui est de la gestion des finances publiques. Bien que les réformes aient aussi avancé dans la filière coton, les événements mondiaux récents ont révélé que cette filière demeurait fragile, les sociétés d'égrenage étant confrontées à une accumulation intenable de pertes qui risque en outre de mettre le système bancaire en difficulté.

	2007		2008		2009	
	Prog. ¹	Eff. ²	Prog. ¹	Eff. ²	Prog. ¹	Eff. ²
PIB à prix constants	6.5	3.6	6.3	5.2	6.1	3.2
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	2.0	-0.2	2.0	10.7	2.0	2.6
Solde budgétaire global ³	-6.2	-5.7	-5.7	-4.5	-4.7	-4.7
Solde courant ⁴	-10.6	-8.2	-10.5	-11.7	-10.0	-6.3
Dette extérieure	20.7	18.5	24.4	21.7	27.5	23.8

¹ D'après CR/07/153.
² D'après CR/10/7.
³ Dons compris.
⁴ Y compris transferts officiels courants.



Sources : autorités burkinabées et estimations des services du FMI.

II. CADRE DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE AUX TERMES DU NOUVEAU PROGRAMME FEC

10. **Malgré les progrès accomplis ces dernières années, le Burkina Faso reste confronté à d'importants défis économiques.** La base de production est étroite, les recettes restent faibles, ce qui, compte tenu des besoins d'investissement du pays, accentue sa dépendance à l'égard de l'aide, et le climat des affaires demande à être encore amélioré. Les discussions au sujet du nouveau programme ont porté essentiellement sur les politiques et les réformes à mettre en place pour affronter ces défis.

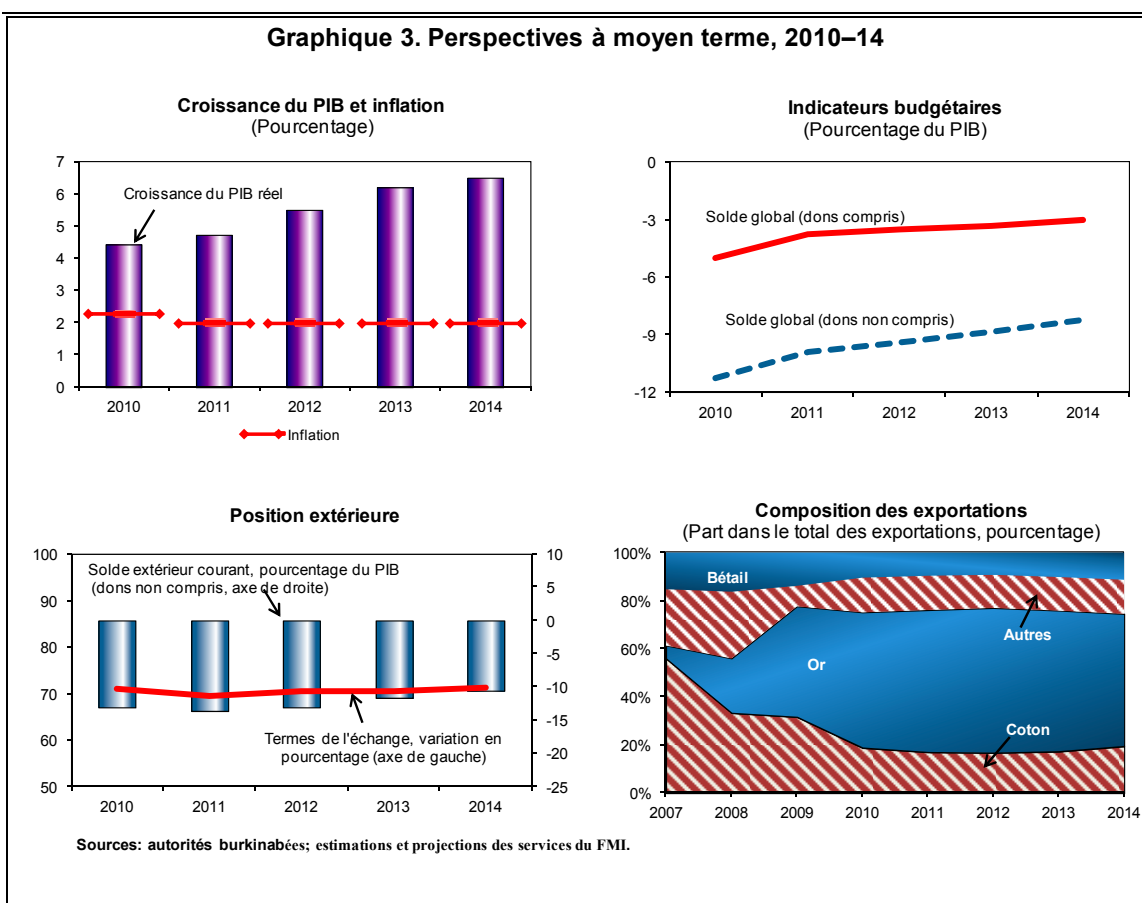
11. **La politique économique à moyen terme et le programme de réformes visent à promouvoir une croissance diversifiée et la réduction de la pauvreté. Dans cette optique, le programme est conçu pour :** i) rééquilibrer les finances publiques et préserver la stabilité macroéconomique ; ii) assurer la viabilité de la dette, et iii) soutenir le développement du secteur privé. En conséquence, les réformes structurelles sont axées sur des mesures qui visent à améliorer le recouvrement des recettes et la gestion des finances publiques, ainsi que sur des actions décisives pour remédier au manque d'infrastructures, améliorer le climat des affaires et faire avancer les réformes dans la filière coton et le secteur financier.

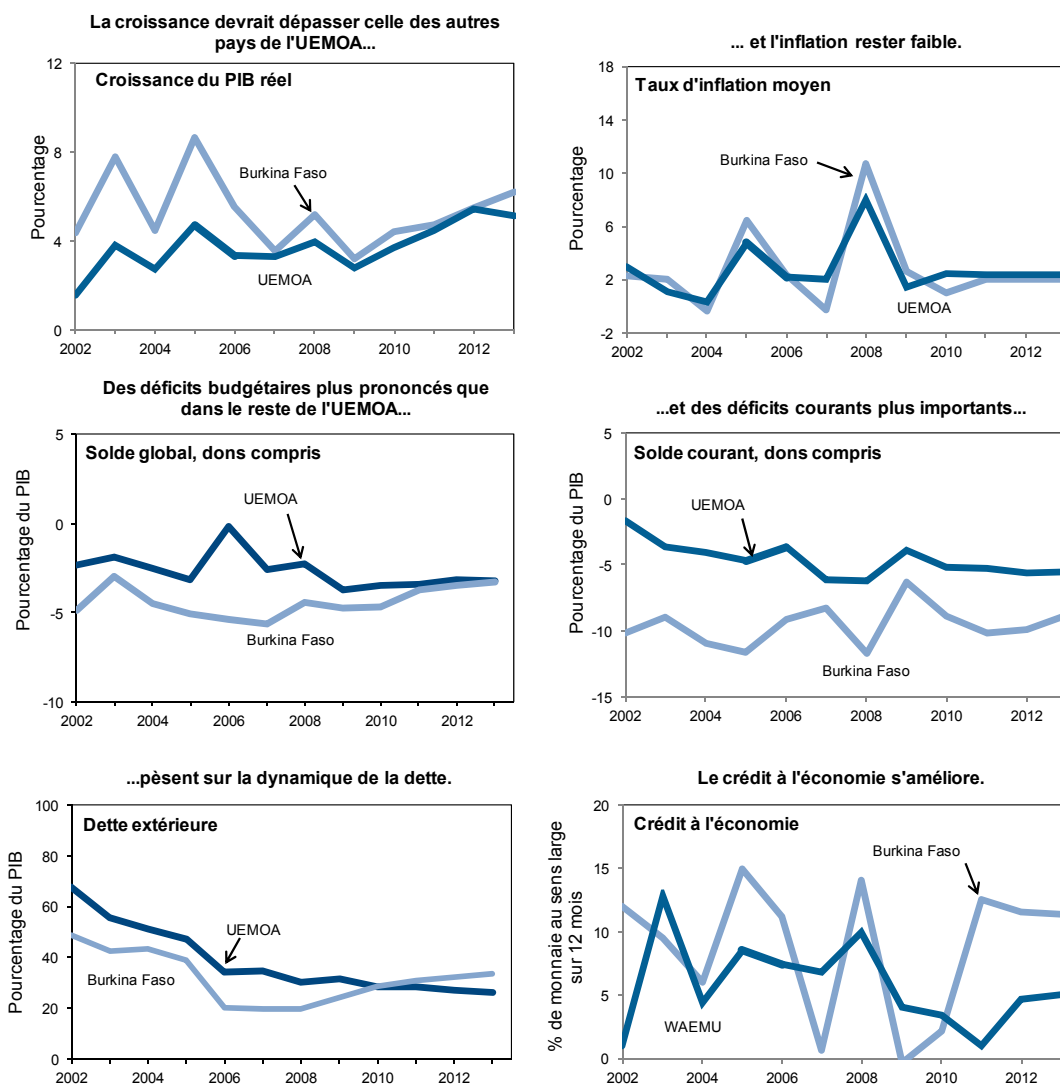
12. **Les principaux objectifs macroéconomiques du nouveau programme sont les suivants :** i) porter la croissance du PIB réel à plus de 6 % d'ici 2013; ii) maintenir l'inflation en dessous de 3 %; et iii) continuer de réduire le déficit extérieur courant (tableau 4 du corps du texte, graphique 3). Ces objectifs cadrent avec ceux du DSRP des autorités et ils sont comparables aux évolutions prévisibles dans la zone de l'UEMOA, bien que le Burkina Faso obtienne des résultats moins favorables que les autres pays de la zone en ce qui concerne le secteur extérieur et la dynamique de la dette (graphique 4).

13. **La croissance économique devrait s'accélérer progressivement.** Elle sera tirée essentiellement par le développement attendu de la production d'or et de produits agricoles ainsi que par l'augmentation et la plus grande efficacité des investissements publics. La reprise anticipée de l'activité économique mondiale ainsi que la réalisation de nouveaux investissements dans le secteur minier contribuerait aussi à la croissance. Pour relever la trajectoire de croissance, le pays devra absolument mener à bien les réformes structurelles nécessaires afin d'encourager l'investissement dans le secteur privé. Les autorités ont noté que, selon leur nouvelle stratégie de croissance (Stratégie pour une croissance accélérée et pour le développement durable) appelée à remplacer le DSRP en 2011, la croissance économique devrait atteindre 8 % d'ici 2013. Bien que, comme les services du FMI, elles estiment que cet objectif est très ambitieux compte tenu des obstacles actuels à la croissance, de la capacité d'absorption limitée du pays et des contraintes de financement, les autorités ont fait valoir avec insistance qu'une croissance plus forte que ne l'envisage actuellement le cadre à moyen terme est nécessaire pour répondre aux besoins de développement du pays, ne serait-ce qu'à cause de son taux élevé de croissance démographique.

Tableau 4. Burkina Faso : perspectives macroéconomiques, 2010–14					
	2010	2011	2012	2013	2014
	Variation annuelle en pourcentage				
PIB à prix constants	4.4	4.7	5.5	6.2	6.5
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	1.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Termes de l'échange	-3.1	-2.2	1.6	-0.3	1.1
	En pourcentage du PIB				
Solde primaire de base (base engagements)	-4.5	-1.1	-0.7	-0.5	-0.9
Solde budgétaire global (dons compris)	-5.0	-3.8	-3.5	-3.4	-3.0
Solde courant (y compris transferts officiels courants)	-8.7	-10.0	-9.8	-8.7	-7.3
Dette extérieure	26.4	28.9	30.8	32.4	33.5

Sources : autorités burkinabées et projections des services du FMI.



Graphique 4. Burkina Faso et UEMOA : évolution et perspectives macroéconomiques, 2002–13

A. Politique budgétaire et gestion des finances publiques

14. **Une amélioration sensible des finances publiques s'impose pour atteindre les objectifs macroéconomiques à moyen terme du programme et pour préserver la viabilité à long terme de la dette.** Selon le programme, le déficit primaire de base doit passer de 5,2 % du PIB en 2009 à 0,5 % en 2013, grâce surtout à une hausse des recettes. Le déficit budgétaire global (sur la base des engagements, dons compris) devrait donc diminuer pour s'établir à 3,4 % du PIB en 2013, contre 4,7 % en 2009.

- Les mesures visant à accroître les recettes consistent à rendre plus efficace l'administration des impôts, à élargir la base d'imposition et à améliorer le contrôle du commerce de transit afin de limiter la fraude (MPEF § § 18, 23, 24, 25). Conjuguée à l'augmentation des recettes provenant du secteur minier, l'application efficace de ces mesures permettrait de porter le ratio recettes/PIB de 13,6 % en 2009 à 15,9 % d'ici 2013.
- Les dépenses se stabiliseraient à 25 % du PIB, contre 23,7 % en moyenne sur la période 2007–09. La masse salariale sera maintenue en dessous de 6 % du PIB avec la mise en œuvre du système d'avancement au mérite; les dépenses hors salaires non prioritaires n'augmenteraient que modérément (MPEF § 18, 21). Pour améliorer les indicateurs sociaux et avancer dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les dépenses de réduction de la pauvreté atteindraient environ 30 % du budget d'ici 2013. Les dépenses d'équipement seraient maintenues autour de 12 % du PIB, l'accent étant mis en particulier sur les infrastructures de manière à soutenir les gains de productivité dans le secteur privé. En 2010–11, l'État devrait effectuer le dernier remboursement au titre de la dette consolidée de SOFITEX envers les banques commerciales (0,4 % du PIB) pour éviter que les difficultés financières persistantes de la société ne se répercutent sur le système bancaire.

15. **Les besoins de financement sont élevés compte tenu du programme d'investissement ambitieux des autorités.** Ils s'élèvent au total à 609 milliards de francs CFA (1,3 milliard de dollars EU) pour 2010–13. Pendant la première année du programme, les besoins de financement seraient couverts par des dons (3,4 % du PIB), des prêts de la Banque africaine de développement (0,2 % du PIB) et des emprunts obligataires sur le marché régional de l'UEMOA (1 % du PIB). Il reste un écart de financement de 24,6 milliards de francs CFA (50,5 millions de dollars EU), qui devrait être couvert par les ressources provenant de l'accord FEC que les autorités sollicitent auprès du FMI (20,5 millions de dollars EU) et des ressources attendues au titre du mécanisme V-Flex de l'Union européenne (30 millions de dollars EU). Les autorités ont accepté de diminuer les dépenses non prioritaires dans au cas où les recettes ou les appuis

budgétaires attendus seraient moins élevés que prévu, afin d'éviter l'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs. D'après les informations disponibles, les partenaires au développement du Burkina Faso pourraient apporter environ 167 millions de dollars EU en 2011, ce qui équivaut à la moitié de l'aide budgétaire programmée. Le cadre budgétaire à moyen terme repose sur l'hypothèse d'un remboursement net des obligations d'État sur le marché de l'UEMOA, ce qui, compte tenu aussi de la nécessité de constituer des dépôts publics, entraîne un financement intérieur négatif pour 2011–14 (voir tableau 3). Les services du FMI ont encouragé les autorités à rechercher des appuis budgétaires additionnels pour 2011–13.

16. Les réformes de la fonction publique et celles portant sur la gestion des finances publiques contribueront à la réalisation des objectifs budgétaires. Elles ont pour but de moderniser la chaîne de la dépense, de rendre plus efficaces la gestion et la projection de la trésorerie, et d'améliorer la qualité des outils de projection des dépenses. Fondées sur les recommandations formulées par les services du FMI et d'autres partenaires financiers du Burkina Faso dans le cadre de l'assistance technique, ces réformes mettraient en place les bases nécessaires à la mise en place d'un système de budget axé sur les résultats, prévue pour 2015 (MPEF § 26). La réforme de la fonction publique visera à faire en sorte que la politique salariale soit conforme à l'exigence de viabilité à long terme des finances publiques. À cet égard, la réinstauration du système d'avancement au mérite est une amélioration importante par rapport à l'ancien système qui avait conduit à des promotions non financées. Elle permettrait de mieux maîtriser l'expansion de la masse salariale et de faire en sorte qu'elle corresponde étroitement aux objectifs budgétaires et aux besoins de recrutement (MPEF § 27).

B. Viabilité de la dette extérieure

17. L'analyse de viabilité de la dette révèle que le risque de surendettement du Burkina Faso est élevé (Appendice II). D'après les projections, le ratio valeur actuelle de la dette/exportations dépassera son seuil indicatif à partir de 2015, tandis que d'autres indicateurs de l'AVD sont nettement inférieurs à leurs seuils indicatifs. Il ressort des tests de sensibilité que le risque de surendettement tient à la persistance d'importants déficits budgétaires. Ces résultats mettent en évidence la diversification insuffisante de la base d'exportation du pays ainsi que la nécessité de rééquilibrer les finances publiques et de suivre une politique prudente en matière d'emprunt. Dans le cadre du nouveau programme, le Burkina Faso continuera de solliciter des dons et des prêts hautement concessionnels pour couvrir ses besoins de financement (MPEF § 29).

C. Développement du secteur privé

18. Pour parvenir à une croissance diversifiée, il sera nécessaire de prendre des mesures décisives de nature à promouvoir le développement du secteur privé et la diversification de l'économie. L'accès restreint au financement, l'insuffisance des

infrastructures, le manque de qualification de la main-d'œuvre ainsi que l'insuffisance et le coût élevé de l'énergie sont autant de facteurs qui continuent de freiner la croissance. De plus, la base de production demeure étroite, puisqu'elle repose essentiellement sur le coton et l'or, ce qui rend l'économie vulnérable à une évolution défavorable des termes de l'échange et aux aléas météorologiques. La filière coton, qui joue un rôle important pour la croissance et la réduction de la pauvreté, connaît des difficultés financières et des problèmes structurels qui ont été exacerbés en 2009 par le ralentissement économique mondial. Il faudra du temps pour venir à bout de ces obstacles à la croissance; cela exigera aussi des efforts de réforme persistants de la part du Burkina Faso ainsi qu'un soutien continu de ses partenaires au développement. Les revues du programme offriront l'occasion de s'entendre avec les autorités sur les réformes à appliquer en 2012 et par la suite. Pour 2010–11, les réformes prévues dans le programme poursuivent les objectifs suivants :

- **Faire avancer la réforme du secteur financier.** Les mesures prioritaires prévues pour 2010–11 ont pour but d'améliorer l'accès aux services financiers et de renforcer la gestion des risques dans le système financier (MPEF § 28).
- **Accélérer la réforme du secteur cotonnier.** La restructuration de SOFITEX se poursuivra par des mesures de réduction des coûts, la préparation d'un plan d'exploitation et l'amélioration de la gestion des risques (MPEF § § 31, 32).
- **Améliorer le climat des affaires.** La compétitivité sera rehaussée par l'alignement de la réglementation nationale sur la législation régionale, l'ouverture d'un tribunal de commerce dans la deuxième ville du pays (MPEF § 33) et les réformes fiscales, notamment l'amélioration du paiement des fournisseurs et l'adoption d'un impôt unique sur les salaires.

19. **Les autorités ont préparé un programme à moyen terme pour améliorer les infrastructures et assurer la prestation de services sociaux de qualité.** Ce programme couvre la remise en état et la modernisation des infrastructures détruites par les inondations de septembre 2009, l'extension du réseau routier et l'électrification des zones rurales. Dans ce contexte, les autorités ont l'intention de prendre des mesures pour améliorer la capacité d'absorption et le taux d'exécution des investissements (MPEF § 18). En outre, elles prévoient d'améliorer la rentabilité de l'approvisionnement en énergie, essentiellement par le raccordement aux réseaux de certains pays limitrophes.

20. **La diversification de l'agriculture et de la production minière aiderait les autorités dans les efforts qu'elles déploient pour réduire la vulnérabilité de l'économie aux principaux chocs exogènes.** Les autorités prévoient de mener une étude, en collaboration avec la SOFITEX, sur les produits agricoles qui se prêteraient particulièrement à l'exportation dans la région. En dehors de l'or, le Burkina Faso possède des gisements de minéraux considérables, notamment de cuivre, de phosphate, de zinc, de

manganèse et de fer. Les autorités ont engagé des pourparlers avec des investisseurs potentiels pour l'exploitation de certains de ces gisements.

III. NIVEAU D'ACCES, SUIVI DU PROGRAMME ET RISQUES

21. **Le niveau d'accès proposé au titre du nouvel accord FEC est de 76,67 % de la quote-part.** Ce niveau est conforme aux normes d'accès aux ressources du FMI au titre de la FEC, eu égard à l'encours de la dette du Burkina Faso envers le Fonds (116,9 % de la quote-part fin 2009), et tient compte de la bonne capacité de remboursement du pays. Il comprend le montant qui aurait pu être décaissé lors de l'achèvement de la sixième revue de l'accord FEC précédent (1,004 million de DTS) qui a expiré le 22 avril 2010. Cet accord n'a pas été prorogé au-delà de la date d'expiration, pour permettre l'achèvement de la sixième revue par le Conseil d'administration, parce que la requête des autorités pour la prorogation du programme n'avait pas pu être soumise au Conseil dans les délais requis.

22. **Le Burkina Faso fait face à des difficultés structurelles de balance de paiements.** Malgré le démarrage des exportations d'or, le coton continue d'influer grandement sur les besoins de balance des paiements et la position extérieure du pays est sensible aux fluctuations des cours du pétrole. Le déficit extérieur courant devrait passer de 6,3 % du PIB en 2009 à 8,7 % en 2010 et s'établirait en moyenne à 9,3 % du PIB sur la période 2010–13. Le soutien financier du FMI au Burkina Faso jouerait un rôle de catalyse important à l'égard des autres bailleurs de fonds. Du fait que le Burkina Faso est membre de l'union monétaire de la zone franc, le soutien à la balance des paiements du FMI aiderait à couvrir l'écart de financement budgétaire d'un montant équivalent. Le décaissement prévu au titre de l'accord FEC (46,15 millions de DTS) porterait la dette du Burkina Faso à l'égard du FMI à 172,2 % de la quote-part. En principe, 7,454 millions de DTS seraient mis à la disposition du pays dès l'approbation de la demande par le Conseil d'administration et le solde serait décaissé en tranches égales de 6,45 millions de DTS, lors de l'achèvement satisfaisant de chacune des six revues de l'accord (tableau 6).

23. **Le programme comprend des repères structurels et des objectifs quantitatifs afin d'en faciliter le suivi,** les conditions quantitatives étant conçues de la même manière que dans l'accord FEC précédent. Il fixe des critères de réalisation quantitatifs pour juin et décembre et des objectifs indicatifs pour septembre. Le programme sera suivi au moyen de revues semestrielles. La première revue est prévue pour décembre 2010 et la deuxième pour juin 2011 (tableaux 1 and 2 du MPEF).

24. **Compte tenu des bons résultats obtenus ces dernières années par le Burkina Faso dans le cadre des programmes soutenus par le FMI, tout porte à croire que le nouveau programme sera mis en œuvre de manière satisfaisante.** Cela dit, les perspectives économiques sont sujettes à des risques importants, qui sont liés pour l'essentiel à la vulnérabilité de l'économie aux aléas météorologiques et à une évolution défavorable des termes de l'échange. En outre, les recettes ou les concours budgétaires

pourraient être moins élevés que prévu, ce qui pourrait entraîner un recours excessif à l'emprunt sur le marché financier régional ou nécessiter une réduction des dépenses. Si ces risques se concrétisaient, la politique budgétaire ne pourrait guère soutenir la croissance économique et les indicateurs d'endettement se dégraderaient. Enfin, la fragilité financière de la SOFITEX pourrait engendrer des charges additionnelles pour le budget. Bien qu'il soit difficile d'atténuer ces risques à court terme, les réformes prévues dans le programme fourniraient, si elles sont menées de façon efficiente, une assise solide pour les limiter à moyen terme dans la mesure où elles auraient pour effet d'améliorer le climat des affaires, de rehausser les perspectives de diversification de l'économie et de promouvoir la stabilité macroéconomique.

25. Une évaluation des normes de sauvegardes les plus récentes de la BCEAO a été achevée le 1^{er} mars 2010. D'après la mise à jour de 2010, la BCEAO a toujours des contrôles en place au niveau opérationnel. Le système général de gouvernance doit toutefois être renforcé par la création d'un comité d'audit qui permettra au Conseil d'administration de superviser la structure de contrôle de manière appropriée, notamment les mécanismes d'audit et les états financiers. La mise en œuvre imminente (en 2010) de la réforme des institutions de l'UEMOA et de la BCEAO devrait permettre d'atteindre cet objectif. Les efforts entrepris pour mettre intégralement en œuvre le système de communication d'informations reposant sur les normes internationales d'information financière (IFRS) devraient aussi être poursuivis.

IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

26. Le ralentissement économique mondial et les conditions météorologiques défavorables ont pesé sur l'activité économique et la demande intérieure en 2009. Ce sont le secteur du coton et les activités en aval qui ont le plus souffert. Les autorités ont réagi de façon appropriée et en temps voulu pour atténuer les effets de ces chocs. En particulier, l'aide apportée au secteur cotonnier a permis d'éviter que les difficultés de ce secteur ne se transmettent au système bancaire.

27. Les résultats obtenus dans le cadre du dernier programme FEC ont été globalement satisfaisants. Il y a lieu de féliciter les autorités d'avoir entretenu la dynamique des réformes malgré une conjoncture difficile en 2007–09, marquée par d'importants chocs exogènes. Les bons résultats obtenus dans le cadre du programme ont joué un rôle décisif en préservant la stabilité macroéconomique et en permettant de mobiliser le soutien budgétaire nécessaire.

28. La mise en œuvre du cadre de politique économique à moyen terme et des réformes qui sont envisagés créera des conditions plus propices à la croissance et à la réduction de la pauvreté. À cet égard, le rééquilibrage des finances publiques jouera un rôle essentiel. Pour atteindre les objectifs budgétaires inscrits dans le programme, des mesures décisives visant à accroître les recettes et à limiter les dépenses non prioritaires

devront être prises. Les efforts déployés en 2009 par les autorités pour rendre l'administration des impôts plus efficace ont permis une augmentation des recettes et devraient être poursuivis. Les services du FMI encouragent les autorités à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie de réforme fiscale adoptée au début de 2010. Du côté des dépenses, le système d'avancement au mérite sera important pour améliorer la politique salariale et motiver les fonctionnaires. Les services du FMI approuvent la décision des autorités de mettre l'accent sur les investissements d'infrastructure pour rehausser la productivité dans le secteur privé et ils les encouragent vivement à remédier aux contraintes qui limitent la capacité d'absorption.

29. **Les réformes structurelles auront pour but de supprimer les principaux d'obstacles qui freinent la croissance.** Les services du FMI jugent approprié que, dans leur programme de réforme à moyen terme, les autorités aient l'intention de donner la priorité aux réformes du secteur financier, au redressement du secteur cotonnier et à la poursuite de l'amélioration du climat des affaires.

30. **Le risque de surendettement demeure élevé.** Bien que le démarrage de la production d'or améliore les perspectives extérieures, la base d'exportation du Burkina Faso reste étroite, d'où le risque de voir le ratio dette/exportations dépasser son seuil indicatif. Il y a lieu de saluer la détermination renouvelée des autorités de mener une étude sur le potentiel de diversification des exportations et de promouvoir le secteur minier. Les services du FMI les encouragent vivement à continuer à faire preuve de prudence en matière d'emprunt.

31. **Le service du FMI appuie la demande présentée par les autorités pour bénéficier d'un nouvel accord triennal au titre de la FEC avec un niveau d'accès équivalent à 76,67 % de la quote-part,** en se fondant sur la solidité de leur programme et sur les bons résultats obtenus dans le passé en matière de politique économique et de réforme dans des domaines essentiels pour la stabilité macroéconomique et la croissance.

Tableau 1. Burkina Faso: Indicateurs économiques et financiers, 2007-14

	2007	2008	2009		2010		2011	2012	2013	2014
	Est.	Proj.	Prog. ¹	Proj.	RP ^{10/7}	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
PIB et prix										
PIB à prix constants	3.6	5.2	3.1	3.2	4.2	4.4	4.7	5.5	6.2	6.5
Déflateur du PIB	-1.0	7.8	2.0	4.2	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	-0.2	10.7	3.4	2.6	2.3	2.3	2.0	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	2.3	11.6	2.0	-0.3	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Monnaie et crédit										
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) ²	-5.5	16.5	4.7	0.6	5.3	9.7	12.1	11.1	9.7	9.7
Crédit à l'Etat ²	-9.6	4.7	1.5	0.2	0.1	7.9	-0.4	-0.4	-1.6	-1.6
Crédit au secteur privé ²	0.6	14.0	3.2	1.3	5.1	1.8	12.5	11.5	11.4	11.3
Monnaie au sens large (M2)	22.9	12.2	8.3	21.3	6.2	6.5	9.7	7.6	8.3	8.6
Vélocité (PIB/M2)	4.0	4.0	3.9	3.6	3.9	3.6	3.5	3.5	3.5	3.5
Secteur extérieur										
Exportations (f.à.b., valeur en FCFA)	-2.9	3.9	27.4	41.7	12.6	23.4	16.5	17.4	8.4	8.0
Importations (f.à.b., valeur en FCFA)	4.1	21.8	4.7	0.2	13.1	24.7	13.6	9.7	2.5	2.7
Termes de l'échange	1.2	-3.2	12.1	6.0	-6.6	-3.1	-2.2	1.6	-0.3	1.1
Taux de change effectif réel (= dépréciation)	-0.6	7.1
Cours mondial du coton (\$EU cents par livre)	63.3	71.4	57.5	62.8	58.0	77.0	78.0	78.0	78.0	78.0
Prix moyen au comptant du pétrole (\$EU par baril)	71.1	97.0	61.5	61.8	76.5	80.0	83.0	84.3	85.0	86.0
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Finances de l'administration centrale										
Recettes courantes	13.5	13.1	13.2	13.6	13.6	13.9	14.9	15.4	15.9	16.4
Dont: recettes fiscales	12.5	12.1	12.1	12.5	12.5	12.8	13.8	14.3	14.7	15.2
Total dépenses	25.7	21.6	27.0	24.2	25.3	25.1	24.9	24.8	24.7	24.6
Dont: dépenses courantes	13.8	12.3	13.4	12.6	13.0	12.6	12.5	12.5	12.5	12.5
Solde budgétaire global, dons exclus (base engagement)	-12.1	-8.4	-13.8	-10.6	-11.7	-11.3	-9.9	-9.4	-8.9	-8.2
Solde budgétaire global, dons inclus (base engagement)	-5.7	-4.5	-6.7	-4.7	-5.4	-5.0	-3.8	-3.5	-3.4	-3.0
Solde budgétaire global, dons inclus (base caisse)	-5.1	-4.0	-7.3	-3.1	-5.4	-7.1	-3.8	-3.5	-3.4	-3.0
Solde budgétaire global, dons inclus (base ordonnancement)	-5.4	-5.5	-6.7	-4.7	-5.4	-5.0	-3.8	-3.5	-3.4	-3.0
Solde primaire de base (base engagement)	...	-4.6	...	-5.2	...	-4.5	-1.1	-0.7	-0.5	-0.9
Solde primaire de base (base caisse)	...	-4.2	...	-3.6	...	-6.6	-1.1	-0.7	-0.5	-0.9
Financement intérieur	2.1	1.1	3.1	-0.2	0.5	3.4	-0.7	-0.8	-0.9	-0.8
Epargne et investissement										
Solde transactions courantes (transferts officiels courants inclus)	-8.2	-11.7	-9.1	-6.3	-10.5	-8.7	-10.0	-9.8	-8.7	-7.3
Solde transactions courantes (transferts officiels courants exclus)	-12.5	-15.1	-13.8	-10.8	-14.9	-13.1	-13.7	-13.1	-11.7	-10.7
Investissement brut	19.6	20.9	21.1	18.5	21.6	21.2	20.8	21.5	23.0	22.8
Public	9.0	6.4	10.1	8.5	8.8	8.8	8.6	8.6	8.6	8.6
Privé	10.6	14.5	11.0	10.0	12.7	12.4	12.2	12.9	14.4	14.2
Epargne intérieure brute	5.4	4.3	5.9	6.2	5.3	6.8	5.9	7.2	10.2	11.1
Publique	0.8	2.3	-0.2	1.6	1.1	1.6	2.8	3.4	3.8	4.3
Privée	4.6	2.0	6.1	4.6	4.3	5.1	3.0	3.9	6.4	6.7
Epargne nationale brute	11.3	9.2	12.0	12.1	11.1	12.5	10.8	11.8	14.4	15.5
Publique	4.8	5.4	4.2	5.8	5.2	5.6	6.2	6.4	6.5	7.3
Privée	6.6	3.8	7.8	6.3	5.9	6.8	4.6	5.4	7.9	8.2
Indicateurs relatifs à la dette et au secteur extérieur										
Exportations de biens et services	10.5	9.8	11.7	12.6	12.3	14.2	15.3	16.6	16.6	16.5
Importations de biens et services	24.7	26.5	27.0	24.8	28.5	28.6	30.3	30.9	29.4	28.2
Dette extérieure	18.5	21.7	20.6	23.8	22.2	26.4	28.9	30.8	32.4	33.5
VAN	12.0	11.6	13.4	15.7	14.9	17.7	19.8	21.4	22.8	23.9
VAN (pourcentage des exportations)	113.2	116.2	113.9	124.6	120.6	124.8	128.9	129.1	137.8	145.2
VAN (pourcentage des recettes fiscales)	88.0	87.3	101.2	115.3	109.4	127.9	132.6	138.8	144.1	145.9
<i>Pour mémoire:</i>										
PIB nominal (milliards de FCFA)	3,252	3,689	3,836	3,969	4,075	4,225	4,510	4,855	5,258	5,711

Sources: autorités burkinabès; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays No 10/7.² Pourcentage de la masse monétaire de début de période.

Tableau 2. Burkina Faso: Balance des paiements 2007-14

	2007	2008	2009	2010		2011	2012	2013	2014	
	Real.	Real.	Prog. ¹	Est.	RP 10/7	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
	(Milliards de FCFA)									
Compte courant	-268.1	-432.3	-348.0	-251.1	-427.9	-369.4	-452.9	-474.1	-456.2	-418.4
<i>Transferts officiels exclus</i>	-406.4	-558.5	-528.4	-430.3	-605.6	-552.7	-618.2	-637.9	-617.3	-610.8
Balance commerciale	-286.6	-402.2	-350.7	-274.1	-398.7	-347.5	-379.1	-367.0	-332.2	-298.9
Exportations de biens	298.6	310.4	395.3	439.7	445.1	542.8	632.4	742.2	804.5	868.6
<i>Dont: coton</i>	166.4	102.8	114.2	121.2	116.8	101.5	106.5	123.0	137.9	167.7
or	16.1	70.2	161.2	177.0	200.5	304.9	371.9	444.9	469.1	476.0
Importations de biens	-585.1	-712.6	-746.0	-713.8	-843.8	-890.3	-1011.5	-1109.2	-1136.7	-1167.5
<i>Dont: produits pétroliers</i>	-143.3	-241.8	-179.0	-214.7	-243.7	-305.1	-329.9	-331.1	-347.1	-370.9
Services, net	-173.7	-211.7	-233.2	-212.2	-262.0	-261.8	-294.5	-327.5	-343.4	-371.6
Exportations de services	43.5	53.0	55.0	59.3	57.3	56.9	59.6	62.8	66.7	71.1
Importations de services	-217.1	-264.7	-288.2	-271.5	-319.2	-318.7	-354.0	-390.3	-410.1	-442.7
<i>Dont: fret et assurance</i>	-138.7	-182.2	-190.7	-162.2	-215.7	-202.3	-229.8	-256.6	-268.1	-291.5
Revenus, net	-1.1	-1.6	-2.7	-2.2	-3.6	-6.3	-6.9	-8.9	-10.8	-12.9
<i>Dont: intérêts sur la dette publiques (FMI inclu)</i>	-6.9	-8.3	-8.2	-8.7	-8.3	-11.0	-10.8	-13.3	-15.9	-18.9
Transferts courants	193.3	183.3	238.6	237.3	236.3	246.1	227.6	229.4	230.1	265.0
Transferts privés, net	55.0	57.0	58.2	58.2	58.7	62.8	62.3	65.6	69.0	72.6
<i>Dont: remises des expatriés</i>	-0.5	0.2	2.9	0.3	13.4	5.3	5.4	5.5	5.6	5.8
Transferts officiels, net	138.3	126.3	180.4	179.1	177.7	183.2	165.3	163.8	161.1	192.5
<i>Dont: dons programmes</i>	95.6	88.2	141.3	145.5	137.4	143.6	124.9	122.6	119.1	149.6
Compte de capital	140.2	85.5	148.9	106.0	142.1	142.1	175.0	186.4	191.8	171.0
Dons projets	114.7	58.7	129.9	86.9	121.4	121.4	152.8	163.5	169.5	149.6
Autres transferts de capitaux	25.5	26.8	19.1	19.1	20.7	20.7	22.2	22.9	22.3	21.4
Compte financier	317.8	311.7	207.0	334.4	252.3	167.2	240.9	233.0	239.7	230.9
Investissements directs	164.5	47.5	16.0	41.2	38.1	18.1	4.3	4.7	5.0	5.5
Investissements de portefeuille	3.6	4.1	4.5	7.6	2.4	2.4	2.6	2.7	3.0	3.2
Autres investissements	149.6	260.2	186.5	285.7	211.8	146.7	234.0	225.6	231.7	222.2
Investissements de long-terme	120.2	259.4	159.1	251.5	191.7	144.9	219.3	213.3	226.0	217.9
Prêts projets	93.0	69.3	137.5	109.4	148.8	148.8	227.1	235.8	248.0	244.8
Prêts programmes	21.5	45.9	14.6	14.5	22.0	7.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortisation des prêts publics (FMI exclu)	-15.2	-13.0	-15.4	-14.3	-16.6	-22.6	-22.7	-24.9	-25.5	-26.9
Investissements privés	20.9	157.1	22.4	141.9	37.5	11.3	15.0	2.4	3.6	0.0
Investissements de court-terme	29.4	0.8	27.4	34.2	20.1	1.8	14.7	12.3	5.6	4.3
Erreurs et omissions	-1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	188.1	-35.1	7.9	189.3	-33.5	-60.2	-37.0	-54.7	-24.7	-16.5
Financement	-188.1	35.1	-32.9	-189.3	-9.7	35.5	27.4	45.1	19.9	16.5
Actifs extérieurs nets de la banque centrale	-151.6	40.0	-32.9	-70.8	-9.7	35.5	27.4	45.1	19.9	16.5
<i>Dont: réserves internationales brutes</i>	-181.7	18.2	-40.4	-149.9	33.3	36.0	29.2	48.6	23.7	21.8
FMI	0.4	8.1	0.0	25.5	-0.5	-0.5	-1.8	-3.5	-3.8	-5.3
Utilisations des ressources	0.4	8.1	0.0	25.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements (charges exclues)	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.5	-0.5	-1.8	-3.5	-3.8	-5.3
Actifs extérieurs nets des banques commerciales	-36.5	-4.9	0.0	-118.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement ²	0.0	0.0	25.0	0.0	43.2	24.6	9.6	9.6	4.8	0.0
	(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
<i>Pour mémoire:</i>										
Balance commerciale (= déficit)	-8.8	-10.9	-9.1	-6.9	-9.8	-8.2	-8.4	-7.6	-6.3	-5.2
Volume des exportations de coton (milliers de tonnes)	275.6	149.8	187.8	190.8	191.1	161.9	176.2	194.8	218.3	246.0
Compte courant (= déficit)	-8.2	-11.7	-9.1	-6.3	-10.5	-8.7	-10.0	-9.8	-8.7	-7.3
<i>Transferts officiels exclus</i>	-12.5	-15.1	-13.8	-10.8	-14.9	-13.1	-13.7	-13.1	-11.7	-10.7
Balance globale (= déficit)	5.8	-1.0	0.2	4.8	-0.8	-1.4	-0.8	-1.1	-0.5	-0.3
Réserves internationales brutes										
Réserves brutes (imputées, en milliards de dollar EU) ³	1.0	0.9	1.0	1.2	0.9	1.1	1.1	1.0	0.9	0.9
(en pourcentage de M2)	56.2	48.1	43.6	53.6	38.1	47.2	40.7	34.3	30.1	26.4
Réserves brutes de l'UEMOA (en milliards de dollar EU)	10.8	10.7	...	13.6
(en pourcentage de M2)	56.6	55.0	...	58.7
(en mois d'importations)	5.4	6.1	...	6.9
PIB à prix courants (milliards de FCFA)	3251.9	3688.8	3835.9	3968.6	4075.0	4225.0	4510.4	4854.7	5258.0	5711.3

Sources: Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays No 10/7.² A combler par les déboursements au titre de la FCE et autres.³ Incorporer l'allocation de Droits de tirage spéciaux du mois d'août 2009.

Tableau 3. Burkina Faso: Opérations consolidées de l'administration centrale, 2007-14 (fin)

	2007	2008	2009		2010		2011	2012	2013	2014
	Act.	Act.	Prog. ¹	Est.	RP 10/7	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Total recettes et dons	20.0	17.1	20.3	19.4	19.9	20.1	21.1	21.3	21.3	21.6
Total recettes	13.5	13.1	13.2	13.6	13.6	13.9	14.9	15.4	15.9	16.4
Recettes fiscales	12.5	12.1	12.1	12.5	12.5	12.8	13.8	14.3	14.7	15.2
Revenu et bénéfices	3.0	2.8	2.8	2.7	3.1	3.0	3.7	4.1	4.4	4.7
Biens et services intérieurs	6.7	6.6	6.7	7.1	6.9	7.3	7.7	7.7	7.9	8.1
Commerce international	2.4	2.2	2.2	2.3	2.1	2.3	2.2	2.2	2.1	2.0
Autres	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4
Recettes non fiscales	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.0	1.1	1.1	1.2	1.2
Dons (hors IADM)	6.5	4.0	7.1	5.9	6.4	6.3	6.2	5.9	5.5	5.2
Projet	3.5	1.6	3.4	2.2	3.0	2.9	3.4	3.4	3.2	2.6
Programme	2.9	2.4	3.7	3.7	3.4	3.4	2.8	2.5	2.3	2.6
Dépenses et prêts nets ²	25.7	21.6	27.0	24.2	25.3	25.1	24.9	24.8	24.7	24.6
Dépenses courantes	13.8	12.3	13.4	12.6	13.0	12.6	12.5	12.5	12.5	12.5
Traitements et salaires	5.8	5.4	6.0	5.8	5.9	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7
Biens et services	2.9	2.6	2.9	2.4	2.6	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Paiement d'intérêts	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5
Transferts courants	4.8	4.0	4.1	4.0	4.0	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9
Dépenses de capital	11.8	8.9	13.7	11.5	12.4	12.4	12.2	12.2	12.2	12.2
Financées sur ressources intérieures	5.4	5.4	6.8	6.6	5.7	6.0	3.8	4.0	4.3	5.3
Transferts de capitaux	1.0	0.2	0.7	0.6	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1
Exonérations	0.6	0.7	0.9	0.9	0.6	0.6	0.4	0.4	0.4	0.4
Autres dépenses de capital	3.8	4.5	5.2	5.0	4.9	5.2	3.2	3.4	3.7	4.8
Financées sur ressources extérieures	6.4	3.5	7.0	4.9	6.6	6.4	8.4	8.2	7.9	6.9
Prêts nets	0.0	0.3	-0.1	0.1	0.0	0.2	0.2	0.1	0.0	-0.1
Solde global (base engagements)	-5.7	-4.5	-6.7	-4.7	-5.4	-5.0	-3.8	-3.5	-3.4	-3.0
Dons exclus	-12.1	-8.4	-13.8	-10.6	-11.7	-11.3	-9.9	-9.4	-8.9	-8.2
Solde primaire de base (base engagement)	...	-4.6	...	-5.2	...	-4.5	-1.1	-0.7	-0.5	-0.9
Ajustement base caisse	0.5	0.4	-0.6	1.6	0.0	-2.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation arriérés	0.0	0.0	-0.6	-0.4	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses engagées non mandatées	0.3	-1.0	0.0	1.4	0.0	-1.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses mandatées non payées	-0.1	0.1	0.0	0.7	0.0	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation Dépôts au Trésor	0.2	1.4	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation compte FSDEB	0.1	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-5.1	-4.0	-7.3	-3.1	-5.4	-7.1	-3.8	-3.5	-3.4	-3.0
Dons exclus	-11.6	-8.0	-14.4	-9.0	-11.7	-13.4	-9.9	-9.4	-8.9	-8.2
Solde primaire de base (base caisse)	...	-4.2	...	-3.6	...	-6.6	-1.1	-0.7	-0.5	-0.9
Erreurs et omissions	0.0	0.1	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement	5.2	3.9	6.7	3.2	4.3	6.5	3.6	3.3	3.3	3.0
Financement extérieur	3.1	2.8	3.6	2.8	3.8	3.2	4.5	4.3	4.2	3.8
Tirages	3.5	3.1	4.0	3.1	4.2	3.7	5.0	4.9	4.7	4.3
Prêts projets	2.9	1.9	3.6	2.8	3.7	3.5	5.0	4.9	4.7	4.3
Prêts programmes	0.7	1.2	0.4	0.4	0.5	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement (FMI exclus)	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5
Financement intérieur	2.1	1.1	3.1	0.4	0.5	3.4	-1.0	-1.0	-1.0	-0.8
Secteur bancaire	-2.0	1.0	0.6	0.1	0.1	2.1	-0.3	-0.3	-0.5	-0.4
Banque centrale	-2.2	1.3	0.7	-1.1	0.1	2.1	-0.3	-0.3	-0.5	-0.4
Banques commerciales	0.2	-0.2	-0.1	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non bancaires	4.1	0.1	2.5	0.4	0.4	1.3	-0.6	-0.7	-0.4	-0.4
Bons du Trésor	-0.8	-0.3	1.6	0.5	0.4	0.4	-0.6	-0.7	-0.4	-0.4
Nouvelles émissions	0.7	0.8	2.5	1.4	1.1	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement	-1.5	-1.2	-0.9	-0.9	-0.7	-0.7	-0.6	-0.7	-0.4	-0.4
Revenus des privatisations	4.3	0.1	0.9	0.8	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres financements non-bancaires	0.6	0.3	0.0	-0.8	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement ³	0.0	0.0	0.7	0.0	1.1	0.6	0.2	0.2	0.1	0.0
<i>Memorandum item:</i>										
PIB (en milliards de FCFA)	3,252	3,689	3,836	3,969	4,075	4,225	4,510	4,855	5,258	5,711

Sources: Burkinabé authorities and IMF staff estimates.

¹ Rapport pays No 10/7.² Base engagement.³ Pour 2010-13, le déficit de financement est à combler par les déboursements au titre de la FCE car les autres appuis budgétaires sont inclus dans les prêts et dons programme.

Tableau 4. Burkina Faso: Situation monétaire, 2007–14

	2007	2008	2009		2010	2011	2012	2013	2014
		Réal.	Prog. ¹	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(milliards de FCFA)								
Avoirs extérieurs nets	409.3	374.2	519.2	563.6	528.0	500.6	455.5	435.6	419.1
Banque centrale des Etats de l'Afrique (355.0	315.0	409.7	385.9	350.3	322.9	277.9	258.0	241.5
Actifs	457.0	438.7	577.6	588.7	552.6	523.4	474.9	451.1	429.4
Passifs	102.0	123.7	167.9	202.8	202.3	200.5	197.0	193.2	187.9
Banques commerciales	54.3	59.2	109.5	177.7	177.7	177.7	177.7	177.7	177.7
Avoirs intérieurs nets	403.9	538.4	512.8	543.4	650.5	792.7	936.5	1072.0	1218.5
Crédit intérieur net	452.6	604.7	591.4	618.3	725.3	867.6	1011.4	1146.9	1293.4
Crédit net à l'Etat	-94.0	-55.8	-90.5	-53.7	33.7	28.7	23.7	1.2	-23.0
Trésor	-18.0	35.0	12.7	-3.8	83.7	78.7	73.7	51.2	27.0
BCEAO	-54.7	-3.3	-90.2	-46.9	40.6	35.6	30.6	8.1	-16.1
Banques commerciales	36.7	38.3	45.6	43.1	43.1	43.1	43.1	43.1	43.1
Autres, administration centrale	-76.0	-90.8	-46.0	-50.0	-50.0	-50.0	-50.0	-50.0	-50.0
Dont: projets dépôts	-122.6	-142.8	-126.3	-123.3	-142.8	-142.8	-142.8	-142.8	-142.8
Crédit à l'économie	546.6	660.5	681.9	672.0	691.6	838.8	987.6	1145.7	1316.3
Crédit de campagne	18.1	14.1	38.7	19.5	20.1	24.7	29.4	34.3	39.6
Autres	528.5	646.4	643.2	652.5	671.5	814.1	958.3	1111.4	1276.7
Autres postes, net	-48.7	-66.4	-78.6	-74.9	-74.9	-74.9	-74.9	-74.9	-74.9
Monnaie au sens large	813.2	912.6	1032.0	1106.9	1178.4	1293.3	1392.0	1507.6	1637.6
Dont: dépôts bancaires	555.7	640.2	717.3	789.0	842.9	928.2	1001.6	1087.4	1184.0
	(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire 12 mois auparavant, sauf indication contraire)								
<i>Pour mémoire:</i>									
Avoirs extérieurs nets	28.5	-4.3	20.0	20.7	-3.2	-2.3	-3.5	-1.4	-1.1
Avoirs intérieurs nets	-5.5	16.5	4.5	0.6	9.7	12.1	11.1	9.7	9.7
Crédit net à l'Etat	-9.6	4.7	-1.3	0.2	7.9	-0.4	-0.4	-1.6	-1.6
Crédit à l'économie	0.6	14.0	8.9	1.3	1.8	12.5	11.5	11.4	11.3
(variation annuelle en pourcentage)	0.8	20.8	12.1	1.7	2.9	21.3	17.7	16.0	14.9
(crédit de campagne exclus)	13.2	22.3	13.4	0.9	2.9	21.2	17.7	16.0	14.9
Masse monétaire	22.9	12.2	24.5	21.3	6.5	9.7	7.6	8.3	8.6
Dont: dépôts bancaires	13.0	10.4	13.3	16.3	18.3	7.2	5.7	6.2	6.4
Vélocité de la monnaie (PIB/M2)	4.0	4.0	3.8	3.6	3.6	3.5	3.5	3.5	3.5

Sources : autorités burkinabès; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays No 10/7.

Tableau 5. Burkina Faso : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2008–15

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Réal.	Est.			Proj.			
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants (millions de DTS)								
Principal	0.0	0.0	0.7	2.4	4.7	5.1	7.2	13.4
Commissions et intérêts	0.4	0.2	0.0	0.0	0.2	0.2	0.2	0.1
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et envisagés (millions de DTS)								
Principal	0.0	0.0	0.7	2.4	4.7	5.1	7.2	14.1
Commissions et intérêts	0.4	0.2	0.0	0.0	0.3	0.3	0.3	0.3
Total des obligations sur la base des crédits existants et envisagés								
millions de DTS	0.4	0.2	0.7	2.4	5.0	5.4	7.4	14.4
miliards de FCFA	0.3	0.1	0.5	1.8	3.7	4.0	5.6	10.8
pourcentage des exportations de biens et de services	0.1	0.0	0.1	0.3	0.5	0.5	0.6	1.1
pourcentage du service de la dette ¹	1.4	0.6	1.6	5.1	8.9	8.9	11.3	18.5
pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2
pourcentage des recettes fiscales	0.1	0.0	0.1	0.3	0.5	0.5	0.6	1.1
pourcentage de la quote-part	0.7	0.3	1.2	4.0	8.2	8.9	12.3	23.9
Encours des crédits du FMI								
millions de DTS	35.3	70.4	83.6	94.1	102.3	103.7	96.5	82.4
miliards de FCFA	24.8	51.1	61.6	69.9	76.5	77.5	72.2	61.6
pourcentage des exportations de biens et de services	6.8	10.2	10.3	10.1	9.5	8.9	7.7	6.3
pourcentage du service de la dette ¹	117.8	221.6	186.2	197.7	183.2	171.1	147.1	105.6
pourcentage du PIB	0.7	1.3	1.5	1.6	1.6	1.5	1.3	1.0
pourcentage des recettes fiscales	5.6	10.3	11.4	11.2	11.0	10.0	8.3	6.3
pourcentage de la quote-part	58.6	116.9	138.9	156.3	169.9	172.2	160.3	136.8
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)								
Décaissements	11.5	35.1	13.2	10.5	8.2	1.4	-7.2	-14.1
Remboursements et achats	0.0	0.0	0.7	2.4	4.7	5.1	7.2	14.1
<i>Postes pour mémoire :</i>								
Exportations de biens et de services (miliards de FCFA)	363.3	499.1	599.8	692.0	805.0	871.2	939.7	985.0
Service de la dette (miliards de FCFA) ¹	21.1	23.1	33.1	35.4	41.8	45.3	49.1	58.3
PIB nominal (miliards de FCFA)	3688.8	3968.6	4225.0	4510.4	4854.7	5258.0	5711.3	6201.3
Recettes fiscales (miliards de FCFA)	444.7	494.6	541.6	624.5	694.7	772.9	866.3	975.3
Quote-part (millions de DTS)	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2

Sources : estimations et projections des services du FMI.

¹ Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Tableau 6. Burkina Faso — Échéancier de décaissements au titre de l'accord FCE, 2010–13

Montant	Date de disponibilité	Conditions nécessaires au remboursement ¹
7,454 million de DTS	14 Juin 2010	Après approbation de l'accord triennal au titre de la FCE par le Conseil
6,45 millions de DTS	15 Décembre 2010	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2010 et achèvement de la première revue dans le cadre de l'accord
6,45 millions de DTS	14 Juin 2011	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2010 et achèvement de la seconde revue dans le cadre de l'accord
6,45 millions de DTS	15 Décembre 2011	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2011 et achèvement de la troisième revue dans le cadre de l'accord
6,45 millions de DTS	14 Juin 2012	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2011 et achèvement de la quatrième revue dans le cadre de l'accord.
6,45 millions de DTS	15 Décembre 2012	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2012 et achèvement de la cinquième revue dans le cadre de l'accord.
6,45 millions de DTS	31 Mai 2013	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2012 et achèvement de la sixième revue dans le cadre de l'accord.

Source : FMI

¹ Outre les conditions généralement applicables dans le cadre de l'accord au titre de la Facilité de crédit élargie.

Tableau 7. Burkina Faso: Dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté, 2001–10

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Realisation									Proj.
	milliards de FCFA									
Total dépenses sociales de réduction de la pauvreté	80.4	108.9	116.6	145.0	161.8	167.2	182.6	198.5	259.6	274.5
Dépenses courantes	64.9	76.7	83.8	94.0	112.6	121.7	143.1	146.2	172.0	209.8
Dépenses de capital	15.5	32.2	32.8	50.9	49.2	45.5	39.5	52.2	87.6	64.7
Santé	27.3	38.5	37.9	48.1	54.2	55.7	60.2	60.1	69.8	83.8
Dépenses courantes	24.1	31.5	29.9	31.9	39.4	43.6	50.6	49.9	55.4	67.8
Dépenses de capital	3.2	6.9	8.0	16.3	14.8	12.1	9.6	10.2	14.5	16.0
Éducation	35.1	42.7	47.9	56.9	64.5	70.6	76.6	82.2	91.4	109.2
Dépenses courantes	29.8	30.5	37.6	44.2	53.1	59.5	67.6	72.8	82.7	99.8
Dépenses de capital	5.3	12.2	10.3	12.7	11.4	11.1	9.0	9.5	8.8	9.4
Routes rurales	1.9	1.8	2.3	3.3	3.7	3.9	2.7	2.3	15.4	4.1
Dépenses courantes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1
Dépenses de capital	1.9	1.8	2.3	3.3	3.6	3.7	2.7	2.2	15.3	4.0
Santé des femmes et autres dépenses	16.2	25.9	28.5	36.6	39.4	37.0	43.2	53.8	82.9	77.4
Dépenses courantes	11.1	14.7	16.3	18.0	20.1	18.5	24.9	23.5	33.9	42.2
Dépenses de capital	5.1	11.2	12.2	18.6	19.3	18.6	18.3	30.3	49.0	35.3
	(en pourcentage du PIB)									
Total dépenses sociales de réduction de la pauvreté	3.9	4.9	4.8	5.7	5.6	5.3	5.6	5.4	6.5	6.5
Dépenses courantes	3.1	3.4	3.4	3.7	3.9	3.8	4.4	4.0	4.3	5.0
Dépenses de capital	0.7	1.4	1.3	2.0	1.7	1.4	1.2	1.4	2.2	1.5
Santé	1.3	1.7	1.6	1.9	1.9	1.8	1.9	1.6	1.8	2.0
Dépenses courantes	1.2	1.4	1.2	1.2	1.4	1.4	1.6	1.4	1.4	1.6
Dépenses de capital	0.2	0.3	0.3	0.6	0.5	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4
Éducation	1.7	1.9	2.0	2.2	2.2	2.2	2.4	2.2	2.3	2.6
Dépenses courantes	1.4	1.4	1.5	1.7	1.8	1.9	2.1	2.0	2.1	2.4
Dépenses de capital	0.3	0.5	0.4	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2
Routes rurales	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	0.1
Dépenses courantes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses de capital	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	0.1
Santé des femmes et autres dépenses	0.8	1.2	1.2	1.4	1.4	1.2	1.3	1.5	2.1	1.8
Dépenses courantes	0.5	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.8	0.6	0.9	1.0
Dépenses de capital	0.2	0.5	0.5	0.7	0.7	0.6	0.6	0.8	1.2	0.8
	(en pourcentage du totale des dépenses)									
Total dépenses sociales de réduction de la pauvreté	17.5	22.3	20.0	24.9	24.7	22.3	21.9	25.3	27.1	26.0
Dépenses courantes	14.1	15.7	14.4	16.1	17.2	16.3	17.2	18.7	18.0	19.9
Dépenses de capital	3.4	6.6	5.6	8.7	7.5	6.1	4.7	6.7	9.2	6.1
Santé	5.9	7.9	6.5	8.3	8.3	7.4	7.2	7.7	7.3	7.9
Dépenses courantes	5.2	6.4	5.1	5.5	6.0	5.8	6.1	6.4	5.8	6.4
Dépenses de capital	0.7	1.4	1.4	2.8	2.3	1.6	1.1	1.3	1.5	1.5
Éducation	7.6	8.7	8.2	9.8	9.8	9.4	9.2	10.5	9.6	10.3
Dépenses courantes	6.5	6.2	6.5	7.6	8.1	8.0	8.1	9.3	8.6	9.5
Dépenses de capital	1.2	2.5	1.8	2.2	1.7	1.5	1.1	1.2	0.9	0.9
Routes rurales	0.4	0.4	0.4	0.6	0.6	0.5	0.3	0.3	1.6	0.4
Dépenses courantes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses de capital	0.4	0.4	0.4	0.6	0.6	0.5	0.3	0.3	1.6	0.4
Santé des femmes et autres dépenses	3.5	5.3	4.9	6.3	6.0	4.9	5.2	6.9	8.7	7.3
Dépenses courantes	2.4	3.0	2.8	3.1	3.1	2.5	3.0	3.0	3.5	4.0
Dépenses de capital	1.1	2.3	2.1	3.2	3.0	2.5	2.2	3.9	5.1	3.3

Sources : autorités burkinabées et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 8. Burkina Faso — Principaux indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2008

	1990	1995	2000	2008
	Cible 2015 : réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour et les taux			
Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim				
Part de revenus des 20% les plus pauvres	..	5.1	5.9	6.9*
Prévalence de la malnutrition, poids par âge (% enfants - de 5 ans)	..	32.7	34.3	37.7*
Indice d'écart de la pauvreté à 1\$EU/jour (PPA) (%) ¹	..	19.5	14.4	7.3*
Ratio personnes/1\$EU/jour (PPA) (% de la population) ¹	..	51.4	44.9	27.2*
Ratio personnes au seuil de pauvreté (% de la population)	54.6	46.4*
Prévalence de la malnutrition (% de la population)	21.0	19.0	..	10.0
Assurer l'éducation primaire pour tous	(Cible 2015 : taux de scolarisation nette 100%)			
Taux d'alphabétisation, total jeunes (% de la population 15-24 ans)	40.0
Persistance jusqu'à la fin de la 5ème année primaire (% de la cohorte)	70.0	..	69.0	69.0
Achèvement de la 5ème année de primaire, total (% du groupe d'âge pertinent)	20.0	20.0	25.0	37.0
Taux de scolarisation, primaire (% net)	29.0	..	36.0	59.0
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	(Cible 2015 : ratio d'éducation 100%)			
Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (%)	..	4.0	8.0	15.0
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)	61.0	..	70.0	87.0
Taux d'alphabétisation des femmes jeunes par rapport aux garçons (% 15-24 ans)	74.0
Pourcentage de salariées dans le secteur non agricole (% du total des emplois non agricoles)	12.5	13.0	13.9	14.6**
Reduire la mortalité infantile	(Cible 2015 : réduire de deux-tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de - de 5 ans)			
Immunisation, rougeole (% enfants 12-23 mois)	79.0	43.0	59.0	94.0
Taux de mortalité, nouveaux-nés (pour 1 000 naissances vivantes)	113.0	107.0	100.0	104.0
Taux de mortalité, moins de 5 ans (pour 1 000)	210.0	204.0	196.0	191.0
Améliorer la santé maternelle	(Cible 2015 : réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle)			
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% total)	..	42.0	31.0	54.0
Ratio de mortalité maternelle (est. modélisée, pour 1 000 naissances vivantes)	1000.0	700**
Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	(Cible 2015 : d'ici à 2015, avoir maîtrisé le sida, etc., et avoir commencé à renverser la tendance actuelle)			
Taux d'utilisation de la contraception (% de femmes 15-49 ans)	..	25.0	12.0	17.0
Taux de prévalence de la tuberculose (pour 1 000 personnes)	158.0	155.0	182.0	226.0
Taux de prévalence du VIH, femmes (% 15-24 ans)	0.9
Taux de prévalence du VIH, total (% population 15-49)	1.6
Cas de tuberculose détectés dans le cadre DOTS (%)	..	11.0	17.0	18.0
Assurer un environnement durable	(Cible 2015: divers)			
Émissions de dioxyde de carbone (tonnes métriques par habitant)	0.1	0.1	0.1	0.1**
Proportion de zones forestières (% des terres)	26.0	..	25.0	25**
Énergie consommée (en Kg d'équivalent pétrole par 2 000 dollars de PIB (PPA) constar)
Meilleur système d'assainissement ((% de la population qui y a accès)	7.0	13.0
Source d'eau meilleure (% de la population qui y a accès)	38.0	72.0
Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (en %)	14.0
Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	(Cible 2015 : divers)			
APD par habitant (\$EU courants)	38.0	50.0	30.0	63.0
Service dette (uniq. CGA et FMI, % des exp.B&S, hors envois de fonds travailleurs)	7.8	14.6	20.3	7.0
Utilisateurs Internet (pour 1 000 personnes)	0.0	0.0	1.0	9.0
Nombre de micro-ordinateurs (pour 1 000 personnes)	0.0	0.0	1.0	2.0*
Total service de la dette (% des export. B&S et des revenus)	6.8	11.9	14.9	..
Taux de chômage, femmes jeunes (% population active féminine, 15-24 ans)
Taux de chômage, hommes jeunes (% de la pop. active masculine, 15-24 ans)
Taux de chômage, total jeunes (% de la population active, 15-24)
Autres				
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	6.9	6.9	6.5	6.0
RNB par habitant, méthode Atlas (\$EU courants)	350.0	240.0	250.0	480.0
RNB, méthode Atlas (\$EU courants) (milliards)	2.9	2.4	2.8	7.3
Formation capital brut (% du PIB)	18.2	22.8	22.7	18.1
Espérance de vie à la naissance, total (années)	48.0	46.0	47.0	52.0
Taux d'alphabétisation, total adultes (% 15 ans et plus)	29.0
Population, total (millions)	8.5	9.8	11.3	15.2
Commerce (% du PIB)	35.4	40.7	34.3	38.3

*: données pour 2006; **: données pour 2007

¹ \$1.25 pour 2008

Source : Base de données des Indicateurs de développement dans le monde, 2010.

LETTRE D'INTENTION

Ouagadougou, le 31 mai 2010

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
700 19th Street NW
WASHINGTON, DC 20431 (USA)

Monsieur le Directeur général,

1. Le gouvernement burkinabè se félicite de la prompt réaction du Fonds monétaire international, de pair avec celle d'autres partenaires techniques et financiers, à l'appel du Burkina Faso pour des financements additionnels en 2009 pour amortir l'impact des chocs exogènes néfastes de 2008-09.
2. La mise en œuvre du programme s'est faite dans un environnement difficile, marqué par les retombées de la crise économique mondiale et les conséquences des inondations dévastatrices qui ont nécessité d'importantes dépenses d'urgence, pesant ainsi lourdement sur le budget de l'État. Malgré le contexte difficile, nous avons maintenu le cap dans la mise en œuvre des politiques économiques saines et des réformes structurelles, ce qui a permis de réaliser des résultats globalement satisfaisants dans la mise en œuvre du programme.
3. Le gouvernement reste déterminé à réaliser les objectifs à moyen terme inscrits dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. A cette fin, nous avons préparé un cadre de politique économique et de réformes pour le moyen terme qui aidera à consolider les progrès réalisés récemment dans la stabilité du cadre macroéconomique, à renforcer les perspectives de croissance, et à intensifier la lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, le gouvernement compte maintenir l'accent important qu'il met sur la consolidation de la position des finances publiques, et le développement du secteur privé. Par conséquent, les mesures destinés à renforcer le recouvrement de recettes, et plus généralement, les réformes budgétaires, seront au centre de notre action. En ce qui concerne les réformes structurelles, le gouvernement entend donner priorité à celles portant sur le secteur financier, la réhabilitation du secteur cotonnier, et l'amélioration de l'environnement des affaires afin de soutenir la compétitivité dans le secteur productif.
4. Afin de soutenir les politiques économiques et les réformes contenus dans son programme à moyen terme, le gouvernement du Burkina Faso sollicite l'appui financier du FMI au titre de la Facilité Élargi de Crédit, pour un montant de 46,15 million de DTS, équivalent à 76,67 % de la quote-part; avec une première tranche de 7,454 million de DTS disponible à l'approbation du programme par le Conseil d'administration du FMI.

4. Le gouvernement estime que les mesures énoncées dans le Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) permettront d'atteindre les objectifs économiques et sociaux de son programme. Néanmoins, le gouvernement reste déterminé à prendre toute mesure supplémentaire qui s'imposerait à cet effet. Il consultera le FMI dans ce cas, et ce, avant de prendre de telles mesures, et en tout état de cause avant de réviser les mesures énoncées dans le MPEF, conformément à la politique du FMI régissant ce type de consultation. Le gouvernement communiquera par ailleurs au FMI, les informations relatives à la mise en œuvre des mesures convenues et à l'exécution du programme, comme prévu dans le Protocole d'accord technique ci-joint, ou à la demande du FMI.

5. Le gouvernement autorise le FMI à rendre publics la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI, une fois que le Conseil d'administration aura approuvé la requête d'un nouveau programme triennal au titre de la FEC.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Lucien Marie Noël BEMBAMBA
Ministre de l'économie et des finances
Officier de l'Ordre National

Pièces jointes : Mémoire de politiques économique et financière pour 2010-13
Protocole d'accord technique

MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE POUR 2010-13

I. INTRODUCTION

1. La mise en œuvre des politiques économiques et financières et l'exécution des réformes prévues pour 2009 se sont déroulées dans un contexte difficile, en raison des effets de la crise économique et financière mondiale et des fortes inondations qui ont eu lieu en septembre 2009, entraînant des pertes en vies humaines et des dégâts matériels importants. Le gouvernement a néanmoins continué la mise en œuvre des politiques économiques et financières saines, et des réformes structurelles nécessaires pour relever les défis de développement auxquels le Burkina Faso est confronté, notamment le renforcement des perspectives de croissance et la réduction de la pauvreté.

2. Afin de consolider les acquis et maintenir le Burkina Faso sur une trajectoire de croissance durable, le gouvernement a élaboré un programme économique à moyen terme pour la période 2010-13, en collaboration avec les services du FMI. Ce programme vise à affermir la stabilité macroéconomique, améliorer le climat des affaires, et renforcer les politiques sociales. Le gouvernement est convaincu que la mise en œuvre effective de ce programme contribuera à la réalisation des objectifs clés de sa stratégie de réduction de la pauvreté contenus dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET RÉSULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Évolution économique récente

3. La situation macroéconomique de l'année 2009 a été marquée par les effets de la crise économique et financière mondiale survenue en 2008. Comme la plupart des pays de la sous-région, le Burkina Faso a commencé à en ressentir les effets en 2009. La faible pluviométrie, combinée avec les inondations du 1er septembre 2009, a affecté le niveau de la production agricole. Ainsi, le secteur primaire a connu une baisse de croissance de 3,3% en 2009 contre une hausse de 8,6% en 2008. Cette baisse est la résultante de la baisse de la production céréalière de 10% et de celle du coton de 17%. Toutefois, le dynamisme du sous secteur minier, et le maintien de la vitalité du secteur des communications ont pu soutenir l'activité économique. La production minière a doublé en 2009 pour atteindre 12,1 tonnes, avec l'entrée en phase de production de la quatrième mine. Les performances réalisées dans ces secteurs ont conduit à un taux de croissance réel du PIB estimé à 3,2% en 2009, Ce taux de croissance, qui demeure le plus faible sur la période triennale 2007-2009, traduit l'impact des chocs exogènes et l'importance des défis auxquels le pays continue de faire face pour se maintenir sur le sentier du développement humain, eu égard au niveau du taux de croissance démographique qui

ressort supérieur à 3% selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2006. En ce qui concerne les prix, le taux d'inflation moyen a été de 2,6 % en 2009, en forte décélération par rapport à 2008, lorsqu'il avait atteint 10,7 %.

4. La situation globale des comptes extérieurs s'est améliorée en 2009. Le déficit des transactions courantes (transferts inclus) s'est établi à 6,3% du PIB contre 11,7 % en 2008, grâce à la hausse des exportations d'or et de coton, et par ailleurs à la baisse de la facture pétrolière. Les transferts officiels et les entrées de capitaux ont sensiblement augmenté en 2009, permettant une forte amélioration du solde global de la balance des paiements.

5. La masse monétaire s'est accrue d'environ 21.3 %, reflétant l'augmentation des avoirs extérieurs nets, suite à la hausse des exportations et l'achat par les banques commerciales des obligations du Trésor dans la zone UEMOA. Le crédit à l'économie a pratiquement stagné, principalement en raison de la faiblesse de l'activité économique et d'une prudence accrue des banques dans leurs activités de prêts. Le crédit net à l'État a légèrement diminué, traduisant le remboursement programmé des obligations de l'État vis-à-vis de la BCEAO, et le recours plus important au financement sur le marché régional des obligations.

6. En 2009, la politique budgétaire a eu pour objectif principal de soutenir la reprise économique afin de contenir les effets des chocs exogènes, y compris ceux du ralentissement de l'activité économique mondiale, et des inondations du 1^{er} septembre. Les dépenses ont augmenté, passant de 21,6 % du PIB en 2008 à 24,2 % en 2009, surtout en raison des dépenses additionnelles et d'urgence provoquées par les chocs précités. Grâce aux mesures prises par le gouvernement pour accroître l'efficacité de l'administration fiscale, les recettes budgétaires ont atteint 13,6 % du PIB, en hausse par rapport à 2008 où elles étaient de 13,1% du PIB, et dépassant les objectifs du programme économique. Le déficit budgétaire global (base engagements, dons inclus) a donc atteint 4,7 % du PIB en 2009, contre 4,5 % en 2008.

7. Les mesures qui ont été mises en œuvre en 2009 pour stimuler le recouvrement des recettes visaient une meilleure organisation du dispositif de recouvrement. Ainsi, l'introduction de l'approche par unités de recouvrement qui, par un suivi rapproché a su mieux responsabiliser et accompagner plus efficacement les régies de recettes. En outre, le recouvrement des recettes s'est amélioré grâce à l'assainissement effectif des fichiers de la DGE et des DME. Les autres mesures de renforcement du recouvrement étaient : (i) suivi des défaillances déclaratives et de paiement à l'aide du logiciel SINTAX ; (ii) priorisation des contrôles ponctuels TVA ; (iii) lutte contre la fraude et le faux et une meilleure collaboration et recouvrement d'informations entre la DGI et la DGD; (iv) l'institutionnalisation de la brigade mixte entre les deux régies; (v) le croisement avec le fichier de la CNSS, les fichiers des projets et ONG pour un meilleur recouvrement de l'IUTS et de la TPA. Grâce à ces mesures, les recettes totales ont augmenté de 11,5% pour atteindre 539,1 milliards dont 494,6 milliards au titre des recettes fiscales dépassant ainsi de 6,4% le repère plancher du programme. Les taxes indirectes ont aussi augmenté. Les impôts sur les revenus par contre n'ont pas enregistré

d'amélioration, du fait des résultats mitigés des entreprises en 2008, suite aux crises énergétique et alimentaire.

8. Les dépenses ont considérablement augmenté en 2009, atteignant 24,2 % du PIB, du fait des mesures prises par le gouvernement pour soutenir l'activité économique et faire face à l'impact des chocs exogènes néfastes. Les dépenses courantes non salariales se sont accrues de 5,6 %, y compris les transferts au secteur coton pour un montant total de 11,5 milliards de francs CFA dont les subventions aux intrants de 7,1 milliards de francs CFA, l'aide apportée aux associations de producteurs de coton pour apurer les arriérés internes de 4,4 milliards de francs CFA, et le paiement des obligations de la SOFITEX vis-à-vis des banques commerciales à hauteur de 8,8 milliards de francs CFA. La masse salariale a augmenté de 14,9 % en raison de la revalorisation des salaires de 4 % accordée à la fin 2008, et des ajustements liés aux avancements antérieurs non versés, d'un montant total de 18,5 milliards de francs CFA. Les dépenses d'investissement ont atteint 11,5 % du PIB, contre 8,9 % du PIB en 2008. Ceci reflète aussi la réalisation des projets d'urgence liés aux mesures visant à amortir l'effet des chocs exogènes néfastes, y compris la recapitalisation de la SOFITEX à hauteur de 16,4 milliards de francs CFA. Les dépenses d'urgence effectuées en 2009 se sont élevées à 50,2 milliards de francs CFA, dont certaines ont été exécutées par des procédures d'urgence, et régularisées à fin mars 2010. Ainsi, il n'y a pas eu accumulation d'arriérés de paiement.

9. Le gouvernement a décidé d'apurer l'encours des arriérés de paiements intérieurs audités et validés à fin 2008, afin de soutenir l'activité économique, grâce à la contrepartie rétrocédée par la BCEAO, de la nouvelle allocation de DTS accordée par le FMI, et suivant la décision du Conseil des ministres de l'UEMOA. Les paiements se sont élevés à 16,7 milliards de francs CFA. A fin 2009, il restait un reliquat de 6,2 milliards qui faisait l'objet de vérification additionnelle avant d'être apuré. Le paiement de ce reliquat est programmé pour 2010.

10. Le déficit budgétaire global a été financé par des ressources extérieures pour un montant de 109,6 milliards de francs CFA (3,2 % du PIB), y compris des dons programmes équivalant à 0,4 % du PIB, par une émission d'obligations sur le marché régional d'un montant de 55,5 milliards de francs CFA et par le prêt rétrocédé par la BCEAO sur l'allocation de DTS pour un montant de 31,9 milliards de francs CFA. Le niveau de financement du FMI au titre de la Facilité Élargie de Crédit a été relevé de 55 % de la quote-part du Burkina Faso, pour un total de 25,5 milliards de francs CFA en 2009.

B. Résultats de la mise en œuvre du programme à fin décembre 2009

11. La détermination du gouvernement à mettre en œuvre des politiques économiques saines et à exécuter les réformes structurelles a été manifeste en 2009 car, malgré un environnement difficile caractérisé par l'impact de différents chocs exogènes, l'exécution du programme ne s'est pas écartée des objectifs visés. Les critères de réalisation à fin décembre 2009 ont été respectés, notamment le critère de réalisation relatif au plafond du déficit global

de 281,3 milliards à fin décembre 2009, le plancher des recettes totales de 506, 8 de Francs CFA, a été dépassé; et le repère sur le niveau des dépenses sociales a été atteint. Les réformes structurelles ont été mises en place comme prévu, à l'exception de deux mesures qui ont connu du retard. Le Conseil des ministres a adopté la stratégie de développement du secteur financier et le plan d'action y afférent en janvier 2010, le Parlement a adopté en janvier 2010, les dispositions fiscales tel que prévu dans la stratégie de réforme de la fiscalité achevée en octobre 2009. Par contre, l'informatisation des cinq postes douaniers frontaliers prévue pour décembre 2009 n'a pas pu être complètement réalisée due essentiellement au besoin de construire des logements pour deux sites ainsi qu'au retard pris par les travaux d'extension des installations téléphoniques. Ainsi, trois postes ont été à ce jour connectés au serveur central, portant à 20, le nombre des grands bureaux de douanes informatisés. Les travaux portant sur deux autres bureaux sont en cours. Par ailleurs, le rapport d'exécution des dépenses sociales de lutte contre la pauvreté à fin décembre 2009 sur la base du nouveau système de suivi mis au point en septembre 2009 n'a pu être finalisé à fin mars comme prévu, mais plutôt à [fin mai]. S'agissant de la filière coton, le Conseil d'administration de la SOFITEX a arrêté un plan d'action et de mise en œuvre de la restructuration de la société, avec des mesures clés qui prendront effet en 2010.

12. La mise en œuvre des autres mesures structurelles a aussi progressé en 2009. Dans le domaine budgétaire, la Cellule d'implantation du budget programme de l'État (CIBPE), chargée du travail préparatoire en vue de l'adoption du budget programme a été mise en place et ses membres nommés. Les autorités ont par ailleurs mis en place un Comité national de suivi du système financier, qui suivra la mise en œuvre de la stratégie du secteur financier.

13. En dépit de l'environnement contraignant de 2009, les politiques économiques et financières mises en œuvre sont demeurées saines et axées sur l'appui à la reprise de l'activité économique, à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Elles ont par conséquent été conformes aux objectifs du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Le gouvernement a plus particulièrement redynamisé ses programmes sociaux pour amortir l'impact des chocs alimentaires et pétroliers sur les groupes les plus vulnérables de la population, et protéger le revenu des producteurs de coton de l'impact de la crise économique mondiale. Ainsi, les dépenses sociales de réduction de la pauvreté ont atteint près de 6,5 % du PIB en 2009, contre 5,4 % du PIB en 2008.

III. CADRE MACROÉCONOMIQUE A MOYEN TERME

14. L'amélioration des perspectives de croissance et la réduction de la pauvreté restent au centre de la politique de développement du gouvernement. À cet effet, les autorités ont entamé l'élaboration d'une *Stratégie de croissance accélérée et de développement durable* (SCADD), dont la préparation devrait être achevée en début d'année 2011. En attendant l'achèvement de la SCADD, le programme économique et financier pour 2010-13 s'appuiera sur les objectifs du CSLP actuel dont les piliers sont : (i) accélérer la croissance et la fonder sur l'équité par la création des conditions d'une croissance équitable, le maintien d'un cadre macro-économique

stable, et l'amélioration de la compétitivité de l'économie ; (ii) garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale notamment pour l'éducation, la santé, les programmes de nutrition, le traitement contre le VIH/SIDA et l'accès à l'eau potable; (iii) élargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres; et (iv) promouvoir la bonne gouvernance.

15. Le programme économique et financier des autorités pour 2010-13 vise à consolider les acquis en matière de stabilité macroéconomique tout en renforçant les politiques sociales et en accélérant les réformes structurelles, particulièrement celles propices au développement du secteur privé. Ainsi, le gouvernement entend prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer davantage le climat des affaires, restructurer la filière coton, renforcer le secteur financier et poursuivre la réforme de la fonction publique afin de renforcer la politique salariale et améliorer la qualité du service public. Dans le secteur social, le gouvernement entend poursuivre la consolidation des filets sociaux, notamment par la pérennisation des programmes de cantines scolaires, les ventes de vivres à prix modérés dans les zones et poches d'insécurité alimentaire, la subvention des accouchements et des soins obstétricaux et néonataux d'urgence, et la promotion des programme d'emploi notamment en faveur des jeunes. Les autorités ont par ailleurs amorcé l'élaboration d'un système de protection sociale élargi, en collaboration avec la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement. Dans ce contexte, un forum national sur la protection sociale sera organisé avant la fin de l'année.

16. La croissance économique devrait atteindre 6,2% d'ici 2013, soutenue par une augmentation des investissements publics et privés. Bien que les efforts de diversification de la base de production devraient s'intensifier, l'agriculture, les mines et les services devraient rester les principaux moteurs de la croissance économique. L'inflation devrait être maintenue en dessous de 3 %, en conformité avec les critères de convergence régionaux. Dans le secteur extérieur, les exportations de coton et d'or, principaux produits d'exportation du Burkina Faso, devraient connaître une forte augmentation. Ainsi, malgré l'augmentation escomptée des importations due à la hausse de la demande intérieure, le déficit extérieur courant (dons non compris) ne devrait pas se détériorer.

17. Pour atteindre ces objectifs macroéconomiques, les autorités poursuivront les efforts visant à améliorer la situation des finances publiques, et à renforcer les réformes budgétaires. Le déficit global devrait baisser de 4,7 % du PIB en 2009 à 3,4% du PIB en 2013 en raison de l'augmentation attendue des recettes qui atteindraient 15,9 % du PIB d'ici 2013 et de la stabilisation des dépenses autour de 25% du PIB.

18. Le gouvernement demeure convaincu que l'objectif de recettes sera atteint grâce aux actions suivantes : (i) l'instauration d'un impôt sur les sociétés et la rationalisation des exonérations fiscales accordées dans le cadre du code des investissements, deux mesures clés qui entrent en vigueur en 2010 avec la stratégie de réforme de la fiscalité adoptée par le Parlement en janvier; (ii) l'augmentation des recettes tirées de la production de l'or imposée actuellement à 3 % de la valeur des exportations; (iii) la poursuite des actions de lutte contre la

fraude et l'évasion fiscales, et des efforts destinés à accroître l'efficacité de l'administration fiscale. Les dépenses devraient atteindre 25.1% du PIB en 2010 et se stabiliser autour de 25 % du PIB jusqu'en 2013. Les dépenses de fonctionnement devraient être ramenées de 12.6% du PIB en 2009 à 12.5 % du PIB en 2013, sous l'effet d'une politique salariale prudente, et du retour aux tendances antérieures des dépenses de subvention, notamment dans la filière coton. Malgré cette trajectoire, les dépenses prioritaires augmenteront de 6,5 % du PIB en 2009 à 7,3 % du PIB en 2013. Les dépenses d'investissement se stabiliseront autour de 12% du PIB. Le gouvernement prévoit de donner la priorité à l'amélioration des infrastructures et de la qualité des services sociaux. Il entend améliorer l'efficacité du programme d'investissement et accroître la capacité d'absorption pour appuyer la croissance économique à travers les mesures suivantes : (i) la rationalisation de la chaîne de traitement de la dépense, par la suppression des contrôles redondants; (ii) l'allègement des pièces justificatives; (iii) la responsabilisation des acteurs de la chaîne; (iv) le raffermissement du contrôle à posteriori qui se substituera progressivement à l'omni présence du contrôle à priori. Les conclusions des diverses études en la matière, réalisées en 2009 et les orientations relatives à l'exécution du budget de l'État Gestion 2010 devraient favoriser des avancées dans cette démarche. Les travaux de préparation de la mise en œuvre du budget programme à l'horizon 2015 seront accélérés en 2010.

19. Le gouvernement est conscient de la nécessité d'appliquer une politique d'endettement prudente pour soutenir la viabilité de la dette extérieure. Il entend par conséquent continuer de recourir essentiellement à des dons et à des prêts concessionnels pour combler le besoin de financement de l'État, et la couverture du budget d'investissement public. Dans le même ordre d'idées, le gouvernement entend être sélectif dans le choix des projets d'investissement en donnant la priorité à ceux dont l'impact sur la croissance est le plus significatif, selon des études de faisabilité fiables.

IV. POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2010-11

20. Au cours de la première année du programme (2010), la croissance économique devrait accélérer pour atteindre 4,4% avec un taux d'inflation inférieur à 3 pourcent. Sur le plan extérieur, le déficit extérieur courant se creuserait légèrement à 8,7 % du PIB, et le déficit budgétaire global (y compris les dons) atteindrait 5 % du PIB.

Finances publiques

21. Afin de consolider davantage la situation des finances publiques, le gouvernement entend intensifier les mesures destinées à renforcer le recouvrement des recettes et la gestion des dépenses budgétaires. Ainsi, le déficit global (base engagements, dons inclus) devrait se stabiliser à 5 % du PIB en 2010. Les recettes devraient augmenter de 8,6% pour atteindre 585,2 milliards de francs CFA soit 13,9 % du PIB, grâce à la poursuite des mesures administratives engagées en 2009 pour accroître l'efficacité des régies financières et lutter contre la fraude, et à la reprise attendue de l'activité économique. Les dépenses totales devraient atteindre 25 % du PIB en 2010, y compris les dépenses de réduction de pauvreté à

hauteur de 6,5 % du PIB. La masse salariale sera maintenue à 5,7 % du PIB, et les dépenses d'investissement devraient atteindre 12,4 % du PIB.

22. Le financement du déficit budgétaire pour 2010 est estimé à 276,3 milliards de francs CFA et proviendra en partie des appuis budgétaires des partenaires techniques et financiers du Burkina Faso signataires du protocole du Cadre Général d'Organisation des Appuis Budgétaires (CGAB) en soutien à la mise en œuvre du CSLP. Le total de financements identifiés est de 251,6 milliards de francs CFA. Le solde, soit 24,6 milliards de francs CFA sera financé par des ressources que le gouvernement sollicite du FMI dans le cadre de l'accord FEC, et de l'Union européenne au titre du mécanisme *V-Flex*. Dans son plan de financement pour 2010, le gouvernement prévoit une émission obligataire sur le marché régional de 43 milliards de francs CFA. Les autorités s'engagent à réduire les dépenses non prioritaires afin de combler tout manque à gagner des appuis budgétaires extérieurs attendus, ou une moins-value sur les recettes attendues, afin d'éviter toute accumulation d'arriérés de paiements intérieurs.

23. Le gouvernement entend intensifier la mise en œuvre des réformes de finances publiques. Au niveau des recettes, il s'agira essentiellement de la mise en œuvre des mesures contenues dans la stratégie de réforme de la fiscalité adoptée par le parlement en janvier 2010, et qui porte sur trois aspects importants du système fiscal : la TVA, les incitations fiscales prévues au code des investissements et la fiscalité des entreprises. Les éléments clés de la réforme sont les suivants : (i) amendements au code des investissements limitant les incitations, surtout aux exonérations de TVA et aux exonérations douanières, et abolissant les autres incitations. En outre, les conditions d'éligibilité au régime du code d'investissements seront modifiées, de 20 millions de francs CFA et la création de trois emplois, à au moins 100 millions de francs CFA et la création de 30 emplois. Le coût de l'investissement sera déductible de l'impôt sur les bénéfices, jusqu'à 50 % de son montant, à condition qu'il n'excède pas 50 % du bénéfice imposable; (ii) création d'un impôt sur les sociétés à taux réduit de 25 % à la place des cédules d'impôts sur les revenus des personnes morales en vigueur; et (iii) modification du champ d'application, des retenues et du mécanisme de remboursement de la TVA. Les textes juridiques d'application de cette importante réforme seront adoptés par le gouvernement avant fin juin 2010 (**Repère structurel**). Il s'agit en particulier du décret d'application de la loi relative au nouveau code des investissements et, de l'arrêté sur les modalités de remboursement des crédits TVA. Les autorités entendent profiter de l'accalmie actuelle sur le marché international du pétrole pour améliorer le mécanisme de fixation des prix de vente des produits pétroliers et leur taxation. Ainsi, une étude couvrant ces deux aspects sera finalisée avant fin décembre 2010 (**Repère structurel**) afin qu'un nouveau mécanisme de fixation de prix, et un nouveau système de taxation des produits pétroliers soient finalisés en début 2011. Les autorités entendent également introduire une réforme de l'impôt unique sur traitement et salaire dans le cadre de la loi de finances 2011. L'objectif principal de cette réforme est d'alléger notamment le mode de calcul de cet impôt pour les entreprises. Afin de mieux cerner l'impact des mesures de réformes de la fiscalité et renforcer les capacités d'analyse des services des impôts, les autorités ont mis en place une cellule d'analyse de la

politique fiscale qui deviendra opérationnelle avant fin juin 2010, avec la signature de l'arrêté la créant.

24. Pour accroître l'efficacité des régies financières, les mesures suivantes sont prévues à la Direction Générale des Impôts, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'actions prioritaires de recouvrement 2010 :

- La poursuite de l'exploitation des informations issues des différents recouvrements.
- La mise à jour du fichier des contribuables à chaque recensement afin de pouvoir procéder aux déclassements éventuels..
- Le renforcement des capacités des Divisions des Moyennes Entreprises ;
- La redynamisation des sorties en vue des fermetures des récalcitrants ;
- La poursuite des actions en recouvrement dans toutes les unités de recouvrement avec un meilleur ciblage des entreprises mises en recouvrement forcé; ainsi que la poursuite de la relance systématique des défaillants et la mise en œuvre de la procédure de Taxation d'Office;
- La surveillance et l'encadrement des services ;
- L'organisation de campagnes d'information et de sensibilisation ciblées sur les opérateurs économiques, les groupes socioprofessionnelles, les commerçants pour augmenter le civisme fiscale.

25. Les mesures administratives prévues au niveau des services des douanes seront axées sur l'intensification de la lutte contre la fraude et la poursuite des actions de renforcement des systèmes de suivi des marchandises en transit. À cet égard, il est prévu la connexion au serveur unique de la douane, des bureaux de douanes de Bingo, et de celui de Cinkansé avant la fin de l'année 2010 (**Repère structurel**). La mise en service de ce dernier poste se fera avec l'ouverture effective du poste de contrôle juxtaposé construit par l'UEMOA. Ceci portera à 24 le nombre des grands bureaux de Douanes informatisés et connectés au bureau central de Douanes, représentant plus de 95% de recettes douanières.

26. Les réformes de la gestion des dépenses s'appuieront sur les avancées réalisées dans le cadre de la Stratégie de renforcement des finances publiques, et sur la Stratégie sectorielle du Ministère de l'Économie et de Finances en cours d'élaboration. Les actions prévues dans ce contexte contribueront à la réalisation des objectifs budgétaires du programme. Le gouvernement entend axer les efforts sur le renforcement de la gestion de la dépense et de la trésorerie, l'amélioration des procédures budgétaires et la mise en œuvre des mesures préparatoires à la mise en place d'un système de budget axé sur les résultats qui est très exigeant en terme d'organisation et de disponibilité d'outils et de procédures de gestion fiables.

Les réformes prévues seront centrées sur les volets suivants : (i) la chaîne de la dépense; (ii) les outils de projection des dépenses; (iii) le cadre légal; (iv) les outils de gestion de trésorerie; et (v) les procédures comptables. Les mesures ci-après seront mises en œuvre sur la période 2010-11, certaines d'entre elles constituant des actions permanentes :

- **Renforcer la qualité du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) global.** Le CDMT global, bien que maîtrisé et constituant l'instrument permettant une allocation stratégique des ressources alignées sur les priorités de réduction de la pauvreté, souffre encore des insuffisances dans la qualité de prévision des recettes. La qualité intrinsèque du CDMT global sera donc substantiellement accrue à travers l'amélioration des prévisions de recettes. Cet objectif sera atteint essentiellement à travers les travaux de la cellule d'analyse de la politique fiscale, et le renforcement du modèle de prévision de recettes.
- **Préparer un guide d'élaboration des politiques sectorielles.** Le Burkina Faso a fait des efforts importants d'élaboration de politiques sectorielles dotées de plans d'actions opérationnelles. Elles ne sont cependant pas déclinées sous une architecture programme ce qui est une contrainte pour l'implantation réussie des budgets programmes sur la base de normes communes. Pour combler cette insuffisance et normaliser la qualité des politiques sectorielles à travers les ministères, un guide d'élaboration des politiques sectorielles sera préparé avant fin septembre 2010.
- **Appliquer le cadre communautaire juridique des finances publiques.** L'UEMOA a adopté en juin 2009 de nouvelles directives sur le cadre légal des finances publiques. Pour assurer l'internalisation de ces directives, le plan de travail pour l'harmonisation du cadre juridique national des finances publiques du Burkina Faso avec les nouvelles directives de l'UEMOA sera finalisé d'ici la fin 2010.
- **Réduire davantage les délais de paiement.** Le Comité de suivi des délais de paiement (CODEP) qui regroupe les acteurs de la chaîne de la dépense publique, fonctionnel depuis 2002 s'attèle à réduire davantage les délais de paiement des dépenses à travers : (i) l'allégement de la nomenclature des pièces justificatives ; (ii) la détermination du contenu type des pièces justificatives à fournir ; (iii) la définition des points de contrôle et ; (iv) la confection des pochettes des pièces justificatives des dépenses pour mieux les sécuriser.
- **Améliorer le contrôle interne.** Renforcer la coordination entre les inspections générales internes au Ministère de l'Economie et des Finances avec les Inspections Techniques des Ministères et l'Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat.
- **Améliorer la gestion de la trésorerie.** Le gouvernement a adopté un plan d'action pour l'efficacité de l'aide et poursuivra dans ce cadre la concertation avec les partenaires techniques et financiers pour une meilleure prévisibilité des dons projets et

des décaissements des appuis budgétaires. Dans ce contexte, une nouvelle présentation du plan de trésorerie sera mise en œuvre à fin septembre 2010 (**repère structurel**). La nouvelle présentation fera la distinction entre les opérations budgétaires et celles de trésorerie, permettant ainsi de mieux appréhender les besoins de financements. Ceci permettra de faire du plan de trésorerie un outil efficace de gestion des finances publiques, notamment pour les interventions sur le marché obligataire régional.

- **Apurer les comptes d'imputation provisoire.** Afin de renforcer la qualité de la balance générale du Trésor, les recommandations formulées par la Commission d'apurement des comptes d'imputation provisoire seront mises en œuvre en 2010. Elles prévoient notamment que tous les comptes ayant un solde antérieur à 2007 et pouvant être apurés, le soit, et qu'un contrôle systématique soit assuré de manière à garantir le respect du délai normal de 90 jours pour les écritures comptables dans les comptes d'imputation provisoire.
- **Renforcer le suivi des dépenses de réduction de la pauvreté.** Les autorités prépareront un rapport trimestriel sur les dépenses de réduction de la pauvreté, sur base du nouveau système de suivi adopté en octobre 2009; et de préparer ce rapport sur une base continue (**Repère structurel**).

Fonction publique

27. La réforme de la fonction publique vise à améliorer la gestion des ressources humaines de l'administration publique, à renforcer l'efficacité et la qualité du service rendu, et à contribuer à la maîtrise de la masse salariale. Les principales mesures que le gouvernement prévoit à cet égard sont les suivantes : (i) l'application intégrale du nouveau système de promotion au mérite (**Repère structurel**), qui permettra aux autorités de renforcer le contrôle de la masse salariale, et d'assurer qu'à l'avenir, les augmentations de salaires sont essentiellement liées au mérite, payées dans les délais, et compatibles avec les objectifs de finances publiques; (ii) la finalisation de l'audit social de la fonction publique à fin septembre (**Repère structurel**), qui permettra de mettre à jour le fichier de la fonction publique et d'améliorer l'évaluation de besoins de recrutement; et (iii) la finalisation du plan stratégique décennal de modernisation de l'État dont l'adoption est prévue pour 2011.

Secteur financier

28. La stratégie de réforme du secteur financier adopté par le gouvernement en Janvier 2010 vise à renforcer la stabilité et la profondeur du secteur financier, à accroître la concurrence entre les institutions financières, à améliorer l'accès aux services financiers en zone rurale et pour les PME, et à faciliter l'accès au financement hypothécaire. Afin d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre de la stratégie, le gouvernement a mis en place un Comité National de suivi du système financier. Le plan d'action inhérent à la stratégie prévoit un chronogramme articulé sur les mesures suivantes pour 2010-11 :

- La réalisation de tests de résistance annuels des banques commerciales.
- La mise en œuvre de la stratégie de désengagement de l'État du secteur financier pour les banques où il détient plus de 25% du capital. Dans ce cadre, il est prévu en 2010 la restructuration de la Banque Commerciale du Burkina (**Repère structurel**), dans le cadre de la préparation de la cession des parts de l'État. La restructuration portera notamment sur la reconstitution des fonds propres de la banque, en partenariat avec l'État Libyen, deuxième actionnaire de la banque. En ce qui concerne le cas de la Banque de l'Habitat du Burkina Faso, le Gouvernement finalisera une nouvelle stratégie de désengagement partiel du capital d'ici juin 2011.
- L'adoption par le Conseil de ministres de la nouvelle stratégie nationale de la microfinance et du nouveau plan d'action couvrant la période 2011-2015 (**Repère structurel**). En vue de la préparation de cette nouvelle stratégie, une évaluation du plan d'action actuel est en cours. Les résultats de cette évaluation, attendu avant fin juin 2010, seront validés au cours d'un atelier réunissant les acteurs du secteur, prévu pour fin 2010, et déboucheront sur la préparation des termes de référence pour la préparation de la nouvelle stratégie, et de son plan d'action.
- La préparation d'une note de cadrage et d'une étude sur la restructuration des services financiers postaux. Les résultats de l'étude, ainsi que la note de cadrage seront soumis au Conseil des ministres avant fin décembre 2010.
- Évaluation des arriérés de cotisation de l'État et ses démembrements à la CNSS.

Politique d'endettement

29. Le gouvernement est déterminé à poursuivre une politique d'endettement prudente afin de préserver la viabilité de la dette extérieure. Par conséquent, il entend éviter de contracter ou de garantir des prêts non concessionnels tels que définis dans le Protocole d'Accord Technique joint à ce mémorandum.

30. Afin d'améliorer les capacités de gestion de la dette, le gouvernement prévoit de renforcer le Comité national de la dette publique par les mesures suivantes : (i) fourniture d'équipements adéquats pour améliorer les capacités de prévision; (ii) formation du personnel afin de renforcer les aptitudes à la gestion de la dette et à la réalisation des projections y afférentes; (iii) renforcement de la capacité à effectuer des analyses de coûts et de risques, en dehors du seul calcul de l'élément don des prêts, et (iv) élaboration d'un manuel de procédures d'endettement et de gestion de la dette d'ici fin septembre 2010 (**Repère structurel**). Le gouvernement entend faire appel à l'assistance de partenaires techniques et financiers pour mener à bien ces réformes.

Le secteur cotonnier

31. La filière coton est soumise à l'épreuve des aléas climatiques et des chocs exogènes tels que les fluctuations des prix et de taux de change. Les difficultés propres à la filière sont liées à la baisse de la production de coton graine, à la commercialisation, et à la faiblesse du taux de transformation de la fibre. La crise économique mondiale de 2009 a montré que les efforts de réforme doivent se poursuivre pour réhabiliter le secteur, aider les sociétés d'égrainage à retrouver une situation financière saine, réduire le poids du secteur sur les finances publiques, et protéger le revenu des producteurs du coton. Les réformes du secteur coton sont aussi importantes en raison de son rôle pour l'économie et pour la réduction de la pauvreté. Pour la période 2010-11, les réformes porteront sur les mesures suivantes :

- Mise en œuvre des mesures de renforcement des mécanismes de gestion de risque par les sociétés cotonnières.
- Finalisation des études sur le fonctionnement du fonds de lissage ainsi que sur la mise en place d'un fond intrants, et sur le mécanisme de fixation de prix au producteur d'ici fin décembre 2010.
- La poursuite de la restructuration de la SOFITEX à travers les actions suivantes d'ici fin septembre 2010 (**Repère structurel**): (i) identification et mise en œuvre des mesures additionnelles de contrôle des charges; (ii) la mise en place d'une structure de contrôle interne à la SOFITEX (**Repère structurel**); (iii) l'élaboration d'une cartographie des risques (**Repère structurel**); (iv) la préparation d'un plan d'affaires (**Repère structurel**); et (v) la préparation d'un manuel de procédures avant la fin de l'année.

32. Les autorités espèrent que l'intensification de l'usage du coton génétiquement modifié permettra d'augmenter la productivité et d'améliorer les perspectives du secteur.

Développement du secteur privé

33. Le Burkina Faso a fait des progrès ces dernières années dans l'amélioration du climat des affaires, comme en atteste la progression régulière de son classement dans *Doing Business*, une initiative de la Banque Mondiale relevant les indicateurs de l'environnement des affaires. Le gouvernement est néanmoins conscient de la nécessité de poursuivre ces efforts pour soutenir le développement du secteur privé, promouvoir la diversification de l'économie et améliorer la compétitivité. Par conséquent, il poursuivra les efforts destinés à créer un environnement propice au développement des affaires. Dans ce contexte, après l'opérationnalisation du tribunal de commerce de Ouagadougou en 2009, celui de Bobo Dioulasso deviendra opérationnel en 2010-11; et les dispositions légales nationales seront mises en conformité avec celles de l'OHADA. L'activité du secteur privé profitera également du niveau soutenu de l'investissement dans les infrastructures prévu pour 2010.

34. Le Burkina Faso a été admis au mécanisme de l'ITIE en mars 2009. Afin de remplir les conditions de conformité dont l'échéance est en avril 2011, les actions en cours portent sur la collecte de données, la communication et les consultations avec les parties prenantes.

Amélioration des statistiques

35. Les autorités continueront à améliorer la base de données, ainsi que la qualité et l'actualité des données macroéconomiques afin de renforcer les outils d'élaboration et de mise en œuvre des politiques économiques. Par conséquent, elles entendent mettre en œuvre les recommandations du FMI et d'autres partenaires techniques et financiers. Afin de renforcer les capacités administratives, une assistance technique dans les domaines sera très bénéfique au Burkina Faso : (i) le renforcement des services du Ministère des finances en charge de la tutelle des services financiers; (ii) gestion des finances publiques et politique de dépenses; (iii) administration et politique fiscales; (iv) gestion de la dette; et (v) comptes nationaux et prix.

Suivi du programme

36. Les résultats du programme appuyé par la FEC seront suivis sur la base des repères quantitatifs trimestriels et des critères de réalisation quantitatifs semestriels figurant au tableau 1, ainsi qu'au moyen des repères structurels présentés au tableau 2. Le protocole d'accord technique ci-joint définit les critères de réalisation quantitatifs et les repères structurels ainsi que les modalités de communication des données au FMI pour le suivi du programme. Pendant la durée de mise en œuvre du programme, le gouvernement burkinabè s'abstiendra : d'imposer des restrictions sur les paiements et transferts au titre des transactions courantes ou de renforcer ces restrictions, le cas échéant, sans avoir consulté le FMI au préalable; d'instaurer ou de modifier des pratiques de taux de change multiples; de conclure des accords de paiement bilatéraux incompatibles avec les dispositions de l'article VIII des Statuts du FMI; d'instaurer des restrictions sur les importations pour les besoins de la balance des paiements. Il est prévu que la première revue du programme soit achevée au plus tard en décembre 2010, et la deuxième revue en juin 2011.

Tableau 1. Burkina Faso: Critères et repères quantitatifs, 2010

(En milliards de FCFA, données cumulées)

	2009	2010			
	Est.	Mar. ⁵	Jun. ⁶	Sep. ⁵	Déc. ⁶
Critères de performance et repères indicatifs					
Plafond du déficit global, dons compris (base engagement) ¹	213.9	71.3	95.1	143.6	217.8
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement ^{2,3}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs de moins d'un an contractés ou garantis par le gouvernement ^{2,3}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs ²	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Repères indicatifs					
Recettes totales	539.1	124.4	300.1	438.6	585.2
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	259.6	60.4	126.3	200.4	274.5
Taux défaillants pour les grandes assiettes (DGE) ⁴	3.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement à la hausse maximum du plafond sur le déficit global (dons compris) en raison d'un :					
Manque de dons par rapport aux projections du programme	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	0.0	15.0	15.0	15.0	15.0
Facteurs d'ajustement					
Manque de dons par rapport aux projections du programme	38.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	-28.2	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>					
Solde primaire de base (base caisse)	...	-125.1	-168.3	-222.4	-277.3
Dons	232.4	69.1	134.5	212.2	265.1
Prêts concessionnels	123.9	37.2	74.4	119.0	156.2

Sources: Autorités Burkinabé et estimations et projections des services du FMI.

¹ Le plafond du déficit global dons compris sera ajusté conformément aux indications du protocole d'accord technique. Le déficit est calculé sur la base des engagements.² A observer de manière permanente.³ A l'exclusion des bons et obligations du Trésor et des bonds émis sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ce plafonds exclut les crédits fournisseurs d'une durée égale ou inférieure à un an.⁴ Appliqué pour la moyenne du trimestre.⁵ Repère indicatif.⁶ Critère de performance.

Tableau 2 : Burkina Faso - Repères structurels pour 2010-11

Mesures	Date de mise en oeuvre	Justification
Gestion des finances publiques		
Préparer sur une base continue, un rapport trimestriel sur les dépenses de réduction de la pauvreté basé sur le nouveau système adopté en octobre 2009 à partir de juin 2010.	Fin juin 2010	Améliorer le contrôle des efforts de réduction de la pauvreté.
Adopter les textes juridiques liés à la réforme fiscale votée par le parlement en Janvier 2010.	Fin juin 2010	Améliorer la collecte des revenus d'impôts et taxes.
Adopter une nouvelle présentation du plan de trésorerie	Fin Septembre 2010	Améliorer la gestion de la trésorerie du Trésor public.
Informatiser et connecter électroniquement deux postes de douane au bureau central	Fin Décembre 2010	Améliorer la collecte des revenus d'impôts et taxes.
Préparer une étude sur la taxation des produits pétroliers ainsi que sur le mécanisme de fixation des prix de ces produits	Fin Décembre 2010	Réduction des subventions aux produits pétroliers.
Gestion de la dette extérieure		
Finaliser la préparation du manuel de procédure sur l'endettement et la gestion de la dette extérieure	Fin Septembre 2010	Améliorer la gestion de la dette extérieure.
Fonction publique		
Mettre en oeuvre le système d'avancement au mérite	Fin décembre 2010	Améliorer la qualité de la fonction publique et évaluer les besoins de recrutement.
Finaliser l'audit social de la fonction publique	Fin Septembre 2010	Améliorer les politiques salariales et l'efficacité de la fonction publique.
Système financier		
Finaliser la restructuration de la Banque du Commerce du Burkina.	Fin Décembre 2010	Augmenter l'accès aux services financiers.
Adopter et mettre en oeuvre la nouvelle stratégie nationale de la microfinance.	Fin Juin 2011	Augmenter l'accès aux services financiers.

Secteur coton

Accroître la viabilité financière de la SOFITEX par (i) d'une structure d'audit interne, (ii) l'élaboration d'une cartographie des risques, (iii) le développement d'un plan d'affaires (fin décembre 2010).

Fin Septembre
2010

Améliorer la viabilité
financière de la SOFITEX.

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Ouagadougou, le 27 mai 2010

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels servant à évaluer les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC). Il fixe également les délais de communication des données aux services du FMI.

I. DÉFINITIONS

Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'administration centrale du Burkina Faso et n'inclut pas les démembrements politiques (comme les collectivités locales), la Banque centrale ni toute autre entité publique ou appartenant à l'État, dotée de la personnalité juridique et n'entrant pas dans le champ du TOFE.

2. Les définitions de la «dette» et des «emprunts concessionnels» retenues pour les besoins de ce protocole d'accord sont spécifiées au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI no. 6230-(79/140),, subséquemment amendée,, incluant la décision No. 14416-(09/91), effective le 1^{er} Décembre 2009.

(a) pour les besoins de ce protocole d'accord la dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêt. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

(i) Des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);

(ii) Des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation du service;

(iii) Des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés;

(iv) Les bons et titres du Trésor libellés en francs CFA, émis sur le marché régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), comptabilisés dans la dette publique aux fins du présent protocole.

Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à la création de dette.

- (b) Un prêt est réputé concessionnel si, à la date initiale de signature de contrat, le ratio entre la valeur actuelle du prêt calculée sur la base des taux d'intérêt de référence, d'une part, et la valeur nominale du prêt, d'autre part, représente moins de 65 % (soit un élément de libéralité supérieur à 35 % de sa valeur nominale). La valeur actualisée nette du prêt est calculée par décompte des paiements à échoir au titre des intérêts et du principal, sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) établis par l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE). Le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE est celui qui sert dans le cas des prêts à échéance supérieure à 15 ans, tandis que le TICR moyen sur six mois s'applique aux prêts à échéance plus courte. A ces deux taux de référence doit être ajoutée la marge pour les périodes de remboursement différentes comme établie par l'OCDE (0,75 % pour les périodes de remboursement inférieur à 15 ans; 1 % pour les périodes de remboursement de 15 à 19 ans; 1,15 % pour les périodes de remboursement de 20 à 29 ans; et 1,25 % pour les périodes de remboursement de 30 ans ou plus).
- (c) La « dette intérieure » est définie comme dette de dénomination francs CFA, tandis que la « dette extérieure » est définie comme dette de dénomination autre que le franc CFA.

II. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

3. Les critères de réalisation quantitatifs proposés pour juin et décembre 2010 se rapportent au déficit global dons inclus et à l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs de l'État; les montants inscrits au programme pour septembre 2010 constituent des repères. Le suivi des critères de réalisation suivants sera effectué de manière continue : (i) nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État, y inclut les entreprises et autres entités du secteur public n'étant pas exclues au Tableau 1 du Mémoire de Politiques

Économiques et Financières (MPEF) ainsi que pour toute dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait une dette contingente pour le gouvernement; (ii) nouvelle dette extérieure à court-terme contractée ou garantie par l'État; (iii) arriérés de paiements au titre du service de la dette extérieure publique.

A. Déficit global dons inclus

Définition

4. Aux fins du programme, le déficit global dons inclus est évalué sur base engagement. Il est défini comme la somme du financement intérieur et extérieur net de l'État, calculée du point de vue du financement, plus l'ajustement base caisse. Le financement extérieur net de l'État est la somme des nouveaux emprunts extérieurs moins l'amortissement. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme : (i) du crédit bancaire net à l'État, comprenant la somme du crédit bancaire net au Trésor public comme défini ci-après, et les autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales; (ii) du stock non remboursé des bons et obligations de l'État détenus en dehors des banques commerciales nationales et; (iii) des recettes de privatisation. Le crédit bancaire net au Trésor public est défini comme le solde des créances et des dettes du Trésor public à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances du Trésor public incluent les encaisses du Trésor burkinabè, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées, et les dépôts de l'État aux CCP. Les dettes du Trésor public à l'égard du système bancaire incluent les concours de la Banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, les concours du FMI et le refinancement des obligations cautionnées), les titres d'État détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État détenus par les banques commerciales) et les dépôts titrisés de la CNE (Caisse nationale d'épargne postale)/CCP. Le crédit bancaire net à l'État est calculé par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont les chiffres font foi dans le cadre du programme. Le stock des bons et obligations de l'État, ainsi que le financement extérieur net de l'État, est calculé par le Ministère de Finance et de l'Économie. L'ajustement base caisse est défini comme la somme de : (i) l'ensemble des dépenses engagées non payées et de : (ii) la variation des dépôts du Trésor.

5. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d'exécution du budget de l'État, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières de l'État préparé par le Secrétariat permanent pour le suivi des politiques et programmes financiers (SP-PPF), en collaboration avec d'autres directions du Ministère de l'économie et des finances.

Ajustement

6. Le déficit global, dons compris, est ajusté à la hausse par le manque à gagner sur le montant programmé de dons, jusqu'à un montant plafond (indiqué au Tableau 1 du MPEF). Le déficit global, dons inclus, ne sera pas ajusté au cas où les dons seraient plus élevés que dans le programme.

7. Le déficit global, dons compris, est ajusté à la hausse par le surplus des emprunts concessionnels dans le cadre du programme, jusqu'à un montant plafond (MPEF, Tableau 1).

Délais de transmission

8. Les données concernant le déficit global hors dons seront transmises au FMI par le Ministère des Finances et de l'Économie sur une base trimestrielle dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.

B. Non accumulation d'arriérés de paiements extérieurs

Critère de réalisation

9. La dette extérieure de l'État est représentée par le stock de dette dû ou garanti par l'État. Les arriérés de paiements extérieurs sont des paiements extérieurs dus mais non éteints. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés de paiements extérieurs provenant des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris. La non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs est un critère de réalisation à observer de manière continue.

Délais de transmission

10. Les données de l'encours, de l'accumulation et du remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

C. Dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État

Critère de réalisation

11. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur d'une durée d'un an ou plus, ayant un élément don inférieur à 35 % (calculé en utilisant les taux d'intérêt de référence correspondant aux devises d'emprunt fournis par le FMI), au-delà du plafond indiqué au Tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI no. 6230-(79/140) et subséquentement amendée, incluant la décision du Conseil d'administration No. 14416-(09/91) effective le 1^{er} Décembre 2009, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Ce critère s'applique également à toute dette privée garantie par l'État qui constituerait une dette contingente pour le gouvernement, telle que définie dans la section I de ce mémorandum. En outre, ce critère s'applique aux entreprises et autres entités du secteur public n'étant pas exclues au Tableau 1 du MPEF. Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique pas aux bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA. Cet engagement est un critère de réalisation à observer de manière continue.

Délais de transmission

12. Les détails concernant tout emprunt (conditions et créanciers) de l'État doivent être communiqués chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois. La même exigence s'applique aux garanties accordées par l'État.

D. Dette extérieure à court terme de l'État

13. La définition du paragraphe 11 s'applique également à ce critère de réalisation. Une dette à court terme est une dette dont l'échéance est à moins d'un an. Les prêts liés aux importations et aux exportations, les bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA, de même que les crédits fournisseurs normaux à court terme sont exclus du champ de ce critère de réalisation.

Critère de réalisation

14. Dans le contexte de ce programme, le gouvernement s'engage à ne pas contracter ni garantir des dettes non-concessionnelles à courte échéance. La définition de non-concessionnalité réfère au paragraphe 3b du présent mémorandum. Le gouvernement s'engage également à ne contracter ni garantir aucune dette extérieure à courte échéance avant d'en avoir établi le degré de concessionnalité avec les services du FMI. Cette obligation est un critère de réalisation à observer de manière continue. Au 1^{er} avril 2010, l'État du Burkina Faso n'avait pas de dette extérieure à court terme.

III. AUTRES OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS

15. Le programme comprend aussi des objectifs indicatifs relatifs aux recettes totales de l'État, aux dépenses sociales de réduction de la pauvreté, à la non accumulation d'arriérés intérieurs et aux taux de grands contribuables non-déclarants.

A. Recettes totales de l'État

Définition

16. Les recettes totales de l'État sont évaluées sur base caisse. Elles comprennent l'ensemble des recettes fiscales et non fiscales recouvrées par la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes, le Trésor et les services de recouvrement des ministères et institutions, y compris les recettes provenant des chèques du Trésor.

Délais de transmission

17. Les données détaillées sur les recettes totales seront transmises aux services du FMI par le SP-PPF du Ministère de l'économie et des finances sur une base mensuelle, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

B. Dépenses sociales de réduction de la pauvreté

Définition

18. Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme les dépenses des secteurs abritant des programmes prioritaires identifiés dans le CSLP pour accélérer la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Ces dépenses couvrent tous les titres pour les ministères suivants : MEBA; Santé; Action sociale et solidarité nationale; Promotion de la femme; Travail et sécurité sociale; Emploi et jeunesse; Agriculture, hydraulique et ressources halieutiques; Ressources animales; Environnement et cadre de vie. Elles couvrent aussi les pistes rurales et le PPTE (titre 5) pour les infrastructures, et les dépenses sur PPTE uniquement pour la Justice et le MEF. Ces dépenses sont suivies directement dans le cadre du budget.

Délais de transmission

19. Le gouvernement communiquera dans les six semaines à compter de la fin du mois, des données mensuelles sur les dépenses sociales de réduction de la pauvreté.

C. Non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs

Définition

20. L'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État pendant la durée du programme. La non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs constitue un repère à observer de manière continue.

Délais de transmission

21. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'État seront transmises chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

D. Taux de grandes entreprises non-déclarantes

Définition

22. Le taux de grandes entreprises non déclarantes est défini comme le ratio de retardataires et de non-déclarants à la Direction des grandes entreprises (DGE) par rapport au nombre total de contribuables tenus de déclarer à la DGE. Un déclarant retardataire est toute personne qui déclare après la date limite de déclaration. Un non-déclarant est toute personne comprise dans la base de données des déclarants et qui ne déclare pas. Les principales catégories d'impôts sont : la TVA, le BIC, et l'IUTS. La fréquence des dates limites de déclaration pour les principales catégories d'impôts est déterminée par le code des impôts.

Délais de transmission

23. L'État communiquera, dans les deux semaines suivant la fin de chaque trimestre, le nombre total de retardataires et de non-déclarants, ainsi que le nombre total de contribuables tenus de déclarer à la DGE pour les principales catégories fiscales.

IV. REPÈRES STRUCTURELS

24. Le programme comprend des repères structurels (voir MPEF, Tableau 2).

V. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

A. Finances publiques

25. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :

- Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels; ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois; si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera retenue.
- Des données mensuelles complètes sur le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursés). Ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois.
- Des données trimestrielles sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement. Ces données seront transmises sur une base trimestrielle dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.
- Des données trimestrielles sur le stock et le service de la dette extérieure, les emprunts extérieurs contractés, et le remboursement de la dette extérieure. Ces données seront transmises dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.
- Des données mensuelles sous forme de tableau, sur le suivi des dépenses sociales de réduction de la pauvreté, dont les modalités de transmission sont les mêmes que pour le TOFE, ci-dessus.
- Des données mensuelles concernant les prix et la taxation des produits pétroliers, incluant :
 - i) la structure des prix en vigueur durant le mois; ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix f.à.b.-Med et finissant au prix de détail; iii) les volumes achetés

et mis à la consommation par la SONABHY; et iv) la décomposition des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP), et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et des subventions payées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

- L'état des comptes auprès du Trésor public par grandes catégories (services administratifs, sociétés d'État, sociétés d'économie mixte, EPA, organismes internationaux, déposants privés, et autres). Cet état sera transmis sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.
- Les données trimestrielles de la Direction des grandes entreprises (pour la *TVA*, le *BIC* et l'*IUTS*) sur le nombre :
 - de contribuables enregistrés;
 - de déclarations reçues à temps;
 - de rappels de correspondance envoyés à des défaillants pour cause de déclaration tardive ou d'absence de déclaration;
- Ces données statistiques doivent être communiquées trimestriellement, dans les deux semaines à compter de la fin du trimestre. De même, les données trimestrielles sur les points suivant sont à envoyer dans les deux dernières semaines de chaque trimestre :
 - le nombre total de déclarations en douane;
 - le nombre de déclarations par circuit;
 - le nombre de déclarations par type de circuit, sujettes à un traitement particulier.
- Les états financiers (bilans et états des résultats) de toutes les entreprises d'État
- Tous les tableaux de données qui seront communiquées aux services du FMI le seront sous la forme Microsoft Excel.

B. Secteur monétaire

26. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les six semaines à compter de la fin du mois :

- le bilan consolidé des institutions monétaires;
- la situation monétaire, dans les six semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires, et dans les dix semaines à compter de la fin du mois, pour les données définitives;

- les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs;
- les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires, si nécessaire.
- Les bilans détaillés des avoirs et engagements de toutes les banques commerciales en activité.
- Tous les tableaux de données qui seront communiquées aux services du FMI le seront sous la forme Microsoft Excel.

-

C. Balance des paiements

27. Le gouvernement communiquera aux services du Fonds monétaire international :
- toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital) dès leur révision;
 - les statistiques du commerce extérieur préparées par l'Institut national de la statistique, dans les trois mois suivant la fin du mois auquel elles se rapportent;
 - les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les neuf mois à compter de la fin de l'année.
 - Tous les tableaux de données qui seront communiquées aux services du FMI le seront sous la forme Microsoft Excel.

D. Secteur réel

28. Le gouvernement communiquera aux services du Fonds monétaire international :
- les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, à un rythme mensuel dans les deux semaines à dater de la fin du mois;
 - les comptes nationaux provisoires;
 - toute révision des comptes nationaux.

E. Réformes structurelles et autres données

29. Le gouvernement communiquera également les informations suivantes aux services du FMI :

- toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Burkina Faso, dans les deux semaines à compter de sa publication.
- toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa publication ou, au plus tard, de son entrée en vigueur.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURKINA FASO

**Demande d'un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC)
Annexe d'information**

Préparée par le Département Afrique
(en collaboration avec d'autres départements)

Approuvée par Peter Allum et Thomas Dorsey

Le 1^{er} juin 2010

- **Relations avec le FMI.** Description de l'assistance technique financière fournie par le FMI et présentation d'informations relatives à l'évaluation des sauvegardes et au régime de change. L'encours des achats et prêts s'élevait à 70,38 millions de DTS (116,9% de la quote-part) à la fin d'avril 2010.
- **Mise en œuvre du Plan d'action conjoint (JMAP).** Description de la collaboration de la Banque mondiale et du FMI.
- **Questions d'ordre statistique.** Évaluation de la qualité des données statistiques. Les lacunes constatées sur un large éventail de statistiques économiques nuisent à l'analyse de l'évolution de la situation économique du pays.

	Page
I. Relations avec le FMI	3
II. Mise en œuvre du Plan d'action conjoint (JMAP)	14
III. Questions d'ordre statistique	16

I. Relations avec le FMI

(au 30 avril 2010)

I. Statut : 2 mai 1963

Article VIII

II. Compte des ressources générales :

	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	60,20	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	52,76	87,64
Position de réserve au FMI	7,44	12,36
Prêts au FMI		
Émission d'obligations		
Taux de change des avoirs		

III. Département des DTS :

	Millions de DTS	Pourcentage de l'allocation
Allocation cumulative nette	57,58	100,00
Avoirs	48,08	83,50

IV. Encours des achats et des prêts

	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Accords au titre de la FEC	70,38	116,90

V. Accords financiers :

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (Millions de DTS)	Montant tiré (Millions de DTS)
FEC ^{1/}	23 avril 2007	22 avril 2010	48,16	47,16
FECF ^{1/}	11 juin 2003	30 sept. 2006	30,10	30,10
FEC ^{1/}	10 sept. 1999	9 déc. 2002	39,12	39,12

^{1/} Anciennement FRPC.

VI. Projections des obligations financières envers FMI ^{2/}

(Millions de DTS ; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS) :

	Obligations futures				
	2010	2011	2012	2013	2014
Principal	0,69	2,41	4,69	5,10	7,15
Commissions/intérêts	0,03	0,03	0,19	0,18	0,16
Total	0,71	2,43	4,88	5,27	7,31

^{2/} Lorsqu'un pays membre a des impayés au titre d'obligations financières en souffrance depuis plus de trois mois, le montant de ces impayés figure dans cette section.

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	Cadre d'origine	Cadre renforcé	Total
I. Engagements de l'aide au titre de l'initiative PPTE			

Date du point de décision	Sept. 1997	Juil. 2000	
Aide promise par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ^{1/}	229,00	324,15	
Dont : aide du FMI (millions de dollars EU)	21,70	35,88	
(équivalent DTS en millions)	16,30	27,67	
Date du point d'achèvement	Juil. 2000	Avr.2002	
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)			
Aide décaissée au pays membre	16,30	27,67	43,97
Assistance intérimaire	--	4,15	4,15
Solde au point d'achèvement	16,30	23,52	39,82
Décaissement additionnel au titre des revenus d'intérêts ^{2/}	--	2,01	2,01
Total des décaissements	16,30	29,68	45,98

^{1/} L'aide engagée dans le cadre initial est exprimé en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement et l'aide engagée dans le cadre renforcé en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

^{2/} Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire a lieu au point d'achèvement qui correspond au revenu des intérêts sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant l'intervalle.

VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) :

I.	Dette éligible à l'IADM (millions de DTS) ^{1/}	62,12
	Financée par le Compte IADM	57,06
	Ressources restantes au titre de la PPTE	5,06
II.	Allègement de la dette par facilité (millions de DTS)	

Dettes admissibles

<u>Date de décaissement</u>	<u>CRG</u>	<u>fonds fiduciaire</u> <u>RPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	sans objet	62,12	62,12

^{1/} L'IADM prévoit un allègement intégral de la dette des pays membres admis à en bénéficier qui remplissent les conditions requises. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

IX. Évaluation des sauvegardes :

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est la banque centrale commune des États de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

L'évaluation des sauvegardes la plus récente de la BCEAO a été achevée le 1^{er} mars 2010.

L'évaluation actualisée de 2010 a relevé que la BCEAO a toujours des contrôles en place au

niveau opérationnel. Son cadre global de gouvernance devrait toutefois être renforcé par l'adjonction d'un comité d'audit pour faire en sorte que le Conseil d'administration exerce une surveillance appropriée de la structure de contrôle incluant les mécanismes d'audit et les états financiers. La mise en œuvre imminente (2010) de la réforme des institutions de l'UEMOA et de la BCEAO devrait permettre d'atteindre cet objectif. Les efforts entrepris pour mettre totalement en œuvre le cadre de communication d'informations reposant sur les normes internationales d'informations financières (IFRS) devraient aussi être poursuivis.

X. Régime de change :

Le Burkina Faso est membre de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et n'a pas de monnaie officielle distincte. La monnaie commune de l'UEMOA, le franc CFA, est rattaché à l'euro au taux 655,957 francs CFA pour 1 euro, conformément au taux officiel de conversion franc français/euro et au taux fixe antérieur de 100 francs CFA pour 1 franc français. Le 30 avril 2010, 744, 45 francs CFA équivalaient à 1 DTS. À compter du 1^{er} janvier 2007, le régime de change des pays de l'UEMOA a été reclassé de la catégorie des régimes des pays n'ayant pas de monnaie officielle distincte à la catégorie des régimes de change conventionnel de parité fixe. Cette classification repose sur le comportement de la monnaie commune, alors que la précédente était basée sur l'absence de monnaie officielle distincte. Il s'agit donc seulement d'un changement de définition et ce reclassement n'implique pas qu'il y ait eu un changement fondamental du régime de change ou d'autres politiques de l'union monétaire ou du pays membres. Le Burkina Faso applique un régime de change exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes.

XI. Consultations au titre de l'article IV :

La fréquence des consultations au titre de l'article IV avec le Burkina Faso est fixée conformément à la décision du Conseil d'administration du 15 juillet 2002 relatif au cycle des consultations. Les entretiens relatifs aux consultations de 2007 au titre de l'article IV et à la première revue de l'accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) se sont déroulés à Ouagadougou du 19 septembre au 4 octobre 2007. Le rapport des services du FMI, ainsi que le document de la série des Questions générales et l'annexe d'information ont été soumis à l'examen du Conseil d'administration le 14 décembre 2009. Les prochaines consultations au titre de l'article IV sont prévues pour septembre 2011.

XII. RONC/Plan d'action et d'évaluation (AAP) :

Une mission du Département des finances publiques a séjourné à Ouagadougou du 7 au 18 mai 2001 pour aider les autorités à rédiger une ébauche du module du Rapport sur l'observation des normes et des codes (RONC) consacré aux finances publiques. Le rapport final, publié en juillet 2002, a conclu que le Burkina Faso avait accompli des progrès sensibles dans bon nombre de secteurs afin d'accroître la transparence et la responsabilisation

de l'administration publique. Toutefois des efforts supplémentaires seront requis pour mettre en œuvre un certain nombre d'améliorations concernant le suivi des dépenses au niveau local et les fonctions d'audit externe. Les entretiens initiaux ont mis en évidence que les autorités souscrivaient dans l'ensemble à l'évaluation de la mission. Le 31 juillet 2002, les autorités ont officiellement adopté un plan d'action fondé sur les recommandations du RONC final.

Une mission du Département des statistiques qui s'est déroulée du 8 au 21 mai 2003 a aidé les autorités à préparer un RONC sur les données. Le rapport a été publié en mars 2004. La mission a constaté que la plupart des méthodes utilisées pour la compilation des statistiques macroéconomiques sont globalement conformes aux normes généralement acceptées au plan international. Toutefois, la plupart des séries de données pâtissent des limites ou des insuffisances des données source, qui découlent de l'irrégularité des enquêtes (comptabilité nationale), de l'utilisation de pondérations obsolètes (IPC), ou du faible taux de réponse aux enquêtes (balance des paiements). Pour l'IPC et les statistiques de finances publiques, la diffusion des données répond aux critères du SGDD mais pour les autres séries de données macroéconomiques, les délais de diffusion ne respectent pas les recommandations du SGDD. Les autorités ont souscrit de manière générale aux principaux constats de la mission, ainsi qu'aux recommandations formulées pour y remédier.

En concertation avec leurs homologues de la Banque mondiale, les membres de la mission ont également abordé avec les autorités un plan d'action et évaluation (AAP) lié à l'initiative PPTE. L'objectif visé était d'évaluer la capacité du système de gestion des dépenses publiques à assurer le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté dans le cadre de l'initiative PPTE, de même que les besoins d'assistance technique pour accroître cette capacité. La mission a obtenu l'approbation des autorités sur l'évaluation préliminaire conjointe; elle a défini les besoins d'assistance technique pour la mise à niveau de la capacité de suivi de ces dépenses, et établi les grandes lignes d'un avant-projet de plan d'action. Ce plan expose les principaux besoins complémentaires en assistance technique pour améliorer le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté. L'AAP a reçu l'aval des autorités.

XIII. Assistance technique :

Depuis 1989, le Burkina Faso bénéficie d'importantes actions d'assistance technique, en particulier dans le secteur des finances publiques :

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	7-11 février 2005	Revue des progrès de(s) : 1) la mise en place de la cellule Gros contribuables et du Bureau des contribuables moyens; 2) mesures visant à renforcer les contrôles fiscaux; 3) la réforme du registre des entreprises.
AFRITAC	Conseiller en douanes	14-18 février 2005	Aide au contrôle des marchandises en transit dans le pays et des voyageurs à l'aéroport de Ouagadougou.
AFRITAC	Douanes, expert en mission de courte durée	14-23 février 2005	Mise en œuvre du code d'évaluation en douanes et création d'une base de données des prix indicatifs à l'importation.
AFRITAC	Conseiller en micro finance	21-25 mars 2005	Évaluation des besoins en assistance technique de la cellule de supervision des établissements de micro finance et préparation d'un programme de renforcement des capacités.
AFRITAC	Expert en mission de courte durée	18-29 avril 2005	Formation d'auditeurs de l'administration fiscale.
AFRITAC	Conseiller en GDP (gestion des dépenses publiques)	1er juillet-27 juin 2005	Examen des directives de finances publiques de l'UEMOA
AFRITAC	Conseiller en statistiques et expert en mission de courte durée	27 juin - 5 juillet 2005	Aide à la mise en place de la base de données du TOFE (première de deux missions prévues) et élargissement du champ du TOFE (dernière des trois missions prévues).

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	Visites du conseiller en douanes	10-16 juillet 2005	Conseils sur le respect des règles douanières et l'évaluation de nouveaux besoins en assistance technique.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	8-12 août 2005	1) Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission FAD de 2003; 2) mise à jour du plan d'action de la direction des impôts; 3) évaluation des besoins d'assistance technique de la DGI.
AFRITAC	Expert en statistiques à court terme	22-26 août 2005	Aide à la mise en place de la base de données des finances publiques.
AFRITAC	Conseiller en douanes	28 août - 1 ^{er} septembre 2005	Conseil à l'application du dispositif des douanes et évaluations des besoins en assistance technique.
AFRITAC	Expert en statistiques à court terme	29 août - 2 septembre 2005	Encadrement et mise en place de la base de données du TOFE (dernière des deux missions prévues).
AFRITAC	Conseiller en micro crédit	19-23 septembre 2005	Renforcement des systèmes opérationnels de surveillance des établissements de micro finance.
AFRITAC	Expert en statistiques à court terme	19-23 septembre 2005	Encadrement et mise en place de la base de données du TOFE (mission complémentaire).
AFRITAC	Conseiller en GDP (gestion des dépenses publiques)	10-14 octobre 2005	Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission de janvier 2004 et évaluation des besoins d'assistance technique.
AFRITAC	Conseiller et expert à court terme en micro crédit	21 novembre - 16 décembre 2005	Encadrement des inspections des établissements de micro finance.
AFRITAC	Conseiller en statistiques	6-15 décembre 2005	Examen des directives sur la nomenclature budgétaire de

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
			l'UEMOA.
AFRITAC	Conseiller en douanes	23-25 janvier 2006	Renforcement du dialogue entre l'administration douanière et le secteur privé (séminaire régional).
AFRITAC	Conseiller en statistiques	11-25 mars 2006	Revue des directives sur le TOFE.
AFRITAC	Conseiller en GDP	13-17 mars 2006	Revue des directives sur le TOFE.
AFRITAC	Administration fiscale ; expert de courte durée	14-28 Mars 2006	Aide au renforcement : 1) des opérations de la cellule des gros contribuables et 2) des audits fiscaux
AFRITAC	Conseiller en douanes	14-28 mars 2006	Aide à l'élaboration du plan d'action visant à renforcer la mobilisation des recettes.
FAD	Mission (gestion des régies financières)	14-28 mars 2006	Aide à la stratégie de réforme des administrations fiscale et douanière (améliorations de la cellule des gros contribuables et renforcement de la structure et des opérations de ces administrations).
AFRITAC	Conseiller en douanes	4-14 avril 2006	Renforcement du contrôle de l'évaluation en douane.
AFRITAC	Administration fiscale : experts de courte durée	17-28 avril 2006	Renforcement de la gestion des plus gros contribuables
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	24-28 juillet 2006	Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission FAD de mars 2006.
AFRITAC	Conseiller en micro crédit	31 juillet - 4 août 2006	Identification des indicateurs de suivi à distance.
AFRITAC	Conseiller en statistiques du secteur réel	11-20 septembre 2006	Bilan de la mise en œuvre des recommandations de la mission RONC de mars 2004.
AFRITAC	Microfinance; expert (courte	28 sept.-20 oct.	Accompagnement des agents de

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
	durée)	2006	la cellule S-IFD.
AFRITAC	Conseillers en gestion des dépenses publiques	2-12 octobre 2006	Revue et suivi de la mise en œuvre du plan d'action prioritaire figurant dans la stratégie de renforcement des finances publiques.
AFRITAC	Microfinance; expert (courte durée)	2-20 octobre 2006	Renforcement des capacités des agents chargés des inspections, et accompagnement sur le terrain.
AFRITAC	Administration douanière; expert (courte durée)	20 nov.-1 ^{er} déc. 2006	Évaluation de la mise en œuvre des recommandations préliminaires sur le contrôle de l'évaluation en douane des marchandises.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	20 nov.-1 ^{er} déc. 2006	Renforcement des capacités de l'administration fiscale en matière de lutte contre la fraude.
AFRITAC	Conseiller en statistiques macro-économiques	5-9 mars 2007	Formation à l'utilisation du Manuel des statistiques de finances publiques 2001.
AFRITAC	Conseiller en gestion de la dette	5-16 mars 2007	Étude de la situation de la gestion administrative de la dette intérieure et extérieure.
AFRITAC	Conseiller en douanes	12-23 mars 2007	Bilan de la suite donnée aux recommandations de la mission FAD de mars 2006 et évaluation de la mise en œuvre du contrôle de l'évaluation en douane des marchandises.
AFRITAC	Conseiller en statistiques macro-économiques	19-23 mars 2007	Formation à l'application du cadre de statistiques de finances publiques.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	26-30 mars 2007	Aide à la mise en œuvre des mesures de renforcement et de modernisation de l'administration fiscale.

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	22 mai–4 juin 2007	Suivi de l'administration fiscale.
AFRITAC	Conseiller en douanes	16–27 juillet 2007	Informatisation des procédures douanières.
MCM	Contrôle bancaire	23–27 juillet 2007	Évaluation des besoins d'assistance technique et du contrôle bancaire.
FAD	Gestion budgétaire	26 juin–9 juillet, 2007	Conseils sur la stratégie de réforme des administrations fiscale et douanière (y compris amélioration de la cellule des gros contribuables et renforcement de l'organisation et des opérations).
STA	Statistiques macroéconomiques	26 novembre–7 décembre 2007	Aide à la mise en place de comptes budgétaires pour le Trésor.
FAD	Réforme de la politique fiscale	27 novembre–12 décembre 2007	Examen et simplification du système fiscal.
FAD/ AFRITAC	Gestion des finances publiques		Aide à la mise en œuvre du programme de réforme des autorités dans la gestion des finances publiques.
AFRITAC	Atelier sur la viabilité de la dette	28 janvier–1 ^{er} février 2008	Aide à la mise en œuvre du cadre d'analyse de la viabilité de la dette.
AFRITAC	Administration des recettes	11–22 février 2008	Segmentation des contribuables, fonctionnalité du système Syntax et application dans la cellule des contribuables moyens.
AFRITAC	Contrôle de la microfinance	11–15 février 2008	Appuyer le personnel chargé du contrôle de la microfinance.
STA/PEM	Directives de l'UEMOA	25–29 février 2008	Appuyer la préparation de la révision des directives de

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
STA	Comptabilité nationale	14–25 avril 2008	l'UEMOA. Former le personnel au logiciel de comptabilité nationale, ainsi qu'à de meilleures techniques d'établissement des données et méthodes de présentation.
FAD	Réformes de l'administration fiscalo-douanière	1 ^{er} juin 2008-avril 2009	Fournir des conseils sur la stratégie de réforme de l'administration fiscalo-douanière.
FAD	Modernisation de l'administration des recettes	1 ^{er} mai 2008	Fournir des conseils sur la modernisation de l'administration des recettes.
STA	Conseiller en statistiques du secteur réel	26 décembre 2007 – 31 décembre 2008	Fournir des conseils sur l'établissement de statistiques du secteur réel.
FAD	Gestion des finances publiques	29 avril-11 mai 2009-	Fournir des conseils sur le renforcement du budget de programme.
FAD	Politique fiscale	21 avril-5 mai 2009	Passer en revue et simplifier le système fiscal.
AFRITAC	Contrôle financier	20-24 avril 2009	Améliorer la supervision des institutions de microfinance.
MCM	Gestion des actifs et des engagements souverains	28 avril – 5 mai 2009	Renforcer les capacités du comité national de la dette.
AFRITAC	Gestion des dépenses publiques	28 avril – 5 mai 2009	Fournir des conseils sur la gestion des finances publiques et sur les statistiques de finances publiques.
STA	Statistiques	7-14 décembre	Aide à l'élargissement du champ

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
		2009	d'application des statistiques financières
FAD	Politique fiscale	18-22 janvier 2010	Assistance technique en matière de politique budgétaire
MCM	Gestion de la dette	8-12 février 2010	Évaluation des besoins et évaluation de la capacité de gestion de la dette publique
MCM	Gestion de la dette	15-19 mars 2010	Amélioration de la capacité de gestion de la dette publique
FAD	Gestion des finances publiques	15-26 mars 2010	Amélioration de la gestion de la trésorerie
FAD	Budget - programme	31 mars - 15 avril 2010	Amélioration de la capacité à établir un budget-programme
STA	Statistiques	26-30 avril 2010	Aide à la mise en application des directives de l'UEMOA.
FAD	Gestion des finances publiques	26 avril - 13 mai 2010	Mission de suivi sur la budgétisation des programmes et les dépenses

XIV. Représentant résident :

M^{me} Isabell Adenauer est en fonction au Burkina Faso depuis juin 2008.

II. Mise en œuvre du plan d'action conjoint (JMAP)

FMI et Banque mondiale

Plan d'action conjoint du FMI et de la Banque mondiale (mise à jour)

Description	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date escomptée de livraison
A. Informations communes sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale durant les 12 mois à venir	<ul style="list-style-type: none"> • Mémoire économique • Revue des dépenses publiques • Première phase : santé, éducation, agriculture et décentralisation • Deuxième phase : transports et énergie • Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté (CARP 10) • Évaluation de la pauvreté • ITIE secteur minier et étude 	<p>Diffusion en cours</p> <p>Diffusion achevée (mars 2010)</p> <p>Février 10, avril 10 (mission inversée)</p>	<p>Fin novembre 2009</p> <p>Fin novembre 2009 (1^{ère} phase)</p> <p>Seconde phase, janvier 2011</p> <p>Juin 2010</p> <p>Mars 2011</p> <p>Août 2010</p>
	<p>Assistance technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'AICB à l'élaboration d'une stratégie de gestion des risques climatiques • Feuille de route de la décentralisation (AT) • Soutien en matière d'audit basé sur les risques à l'ASCE et aux ministères pilotes : santé, éducation et infrastructures • Étude de faisabilité de l'intégration au Réseau global d'information juridique 	<p>Juillet 2010</p> <p>3-4 juin 10 (séminaire de haut niveau)</p>	<p>Mai 2011</p> <p>Mi-parcours : déc. 2010</p> <p>Final : juin 11</p> <p>Juillet 10 à janvier 11 : AT</p> <p>Juin 2010</p>
Programme de travail du FMI durant les 12 mois à venir	<p>Programme appuyé par le FMI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sixième revue FEC et nouvel accord FEC • Première revue nouvelle FEC • Seconde revue FEC 	<p>Mars 2010</p> <p>Sept.-oct. 10</p> <p>Mars 2011</p>	<p>Juin 2010</p> <p>Décembre 2010</p> <p>Juin 2010</p>
	<p>Assistance technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • AT pour donner suite aux activités liées à l'administration fiscal-douanière, la GFP, la supervision de la microfinance et les statistiques de comptabilité nationale 		<p>Novembre 2009 – avril 2010</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • AT sur la politique fiscale (suivi, dans la mesure des moyens disponibles) • AT en matière de gestion de la dette 		Nov. 2009 - 2010
B. Demande de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour périodique sur l'état d'avancement du CARP • Données quantitatives issues de la revue des dépenses publiques pour rééquilibrage des finances publiques 		
Demande de la Banque mondiale au FMI	<ul style="list-style-type: none"> • Mises à jour régulières des projections macroéconomiques à moyen terme • Note sur relations avec le FMI (pour les opérations d'appui budgétaire) 		
C. Accord sur des produits et missions conjoints			
Produits conjoints durant les 12 mois à venir	<ul style="list-style-type: none"> • Suite donnée au PESF pour aider les autorités à élaborer un plan d'action 		Janvier 2011
	<ul style="list-style-type: none"> • AVD • Analyse de la croissance et des investissements 	Mars/avril 2011 Sept. 2010	Juin 2011 Décembre 2010

III. Questions d'ordre statistique
Burkina Faso—Appendice : Questions d'ordre statistique
 au 30 avril 2010

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance
<p>Évaluation générale : Les données communiquées présentent certaines lacunes, mais sont dans l'ensemble adéquates aux fins de la surveillance. Elles concernent essentiellement les statistiques de comptabilité nationale et les statistiques de prix. Le Burkina Faso a également reçue une assistance technique (AT) du FMI, partiellement financée par le Japon.</p>
<p>Comptabilité nationale : Les estimations annuelles du PIB sont préparées par activité économique, par secteur institutionnel et par catégorie de dépenses à des prix courants et des prix constants (1985=100). La rareté des données source adéquates et les déficiences des pratiques statistiques nuisent à la qualité des estimations des comptes nationaux. Le secteur informel n'est pas convenablement couvert — les estimations étant dérivées d'enquêtes sur le secteur informel de portée limitée réalisées en 1989 et 1996. La plus grande partie des petites et moyennes entreprises appartenant au « secteur moderne » omettent de présenter des relevés comptables ou des déclarations d'impôts. La consommation des ménages est estimée en tant que résidu et n'est pas étayée de manière adéquate par tes tableaux ressources-emplois.</p>
<p>Statistiques des prix : L'IPC (1996=100) ne couvrent que les ménages qui vivent dans la capitale ; elles excluent les ménages non africains, différents types de biens et de services et les services de logement occupé par le propriétaire. Comparée aux pays voisins, la pondération des « produits alimentaires, boissons et tabac » est très faible. On suppose que les prix des produits non disponibles n'ont pas changé pendant une période qui peut aller jusqu'à trois mois, alors qu'il serait plus juste de calculer une variation du prix de ces produits fondés sur les prix relevés pour des produits apparentés. Le logiciel utilisé pour calculer l'IPC peut être amélioré. L'indice des prix à la production et l'indice des prix de gros ne sont pas établis et il n'est pas prévu de mettre au point ces indices..</p>
<p>Statistiques des finances publiques : La compilation des statistiques de finances publiques pâtit du manque de coordination entre entités budgétaires. Pour améliorer ces statistiques, il convient de ventiler les dépenses au niveau fonctionnel et ministériel, d'étendre la couverture du TOFE aux administrations publiques et de s'appuyer sur les comptes du Trésor.</p>
<p>Statistiques monétaires et financières : La plupart des difficultés des statistiques monétaires ne sont pas propres au Burkina Faso mais affectent tous les pays membres de l'UEMOA. La BCEAO a rencontré des difficultés pour estimer le volume de circulation fiduciaire dans chacun des pays membres de l'UEMOA en raison de l'important retard accumulé dans le tri des billets détenus dans les diverses agences nationales de la Banque centrale.</p>

Balance des paiements : La couverture du commerce informel est incomplète. La poursuite de l'amélioration de la couverture des services et des transferts (notamment des envois de fonds des travailleurs) est liée à l'intensification des contacts avec les organismes déclarants. La mission de 2003 du RONC sur les données a constaté que le taux de réponses aux enquêtes n'était que de 40 % dans les entreprises industrielles et commerciales. Les enquêtes annuelles, la déclaration de transactions d'investissements directs étrangers ne font que commencer. Pour améliorer la qualité des rapports de la balance des paiements, les autorités de la BCEAO ont intégré deux autres sources : les transactions boursières régionales et la base de données sur les bilans des entreprises. Les autorités de la BCEAO ont également fait savoir que des données trimestrielles calculées à partir des rapports de règlements bancaires, seront bientôt utilisées pour évaluer l'information existante. Les compilateurs de la balance des paiements reçoivent les états des paiements effectués tous les 10 jours ; toutefois, ces informations n'entrent pas dans la compilation des états annuels de la balance des paiements, mais servent plutôt à assurer le contrôle de la qualité des données et à fournir aux autorités de la BCEAO des informations par anticipation.

II. Normes statistiques et qualité des données

Le Burkina Faso participe au Système général de diffusion des données depuis le 28 décembre 2001.	Une mission de RONC sur les données s'est rendue au Burkina Faso du 8 au 21 mai 2003.
---	---

III. Communication des données au Département des statistiques (facultatif)

En octobre 2009, des données annuelles et trimestrielles pour 2006-2008 portant sur le budget de l'administration centrale ont été communiquées aux fins de leur publication dans *Statistiques financières internationales* et *l'Annuaire de statistiques de finances publiques* du FMI. La BCEAO communique les données monétaires au Département des statistiques avec un retard de trois mois au plus. En dépit de demandes répétées, les données sur la balance des paiements et la position extérieure globale n'ont pas été communiquées au Département des statistiques pour publication dans *SFI* et le *BOPSY* depuis 2001.

Burkina Faso. Tableau des principaux indicateurs requis pour la surveillance (avril 2010)

	Date de la dernière observation (Pour toutes les dates du tableau, veuillez utiliser le format jour/mois/année)	Date de réception des données	Périodicité des données ⁷	Fréquence de communication ⁷	Périodicité de publication ⁷	Pour mémoire ⁸ :	
						Qualité des données – Validité méthodologique ⁹	
Taux de change	Permanente	Permanente	Q	Q	Q		
Avoirs internationaux de réserve et engagements au titre des réserves des autorités monétaires ¹	09/2009	9/2009	M	M	M		
Monnaie centrale	08/2009	11/2009	M	M	M	LO, LO, LNO, O	LO, O, O, O, O
Masse monétaire au sens large	08/2009	11/2009	M	M	M		
Bilan de la banque centrale	12/2009	11/2009	M	M	M		
Bilan consolidé du système bancaire	12/2009	11/2009	M	M	M		
Taux d'intérêt ²	10/2009	11/2009	M	M	M		
Indice des prix à la consommation	9/2009	10/2009	M	M	M	O, LNO, O, O	LNO, O, O, O, NA
Recettes; dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	12/2009	4/2009	I	I	I	O, LO, O, O	O, LO, O, O, LNO
Recettes; dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	12/2009	4/2009	M	M	M		
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	12/2009	9/2009	A	A	A		
Solde extérieur courant	2008	9/2009	A	A	A	O, O, O, O	LO, O, LO, O, O
Exportations et importations de biens et de services	2008	9/2009	A	A	A		
PIB/PNB	2008	9/2009	A	A	A		
Dette extérieure brute	12/2009	9/2009	A	A	A		
Position extérieure globale ⁶	12/2009	9/2009	A	A	A		

¹ Les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés de charges doivent être identifiés séparément. Les données doivent en outre comprendre les engagements à court terme liés à une devise étrangère mais réglés par d'autres moyens, ainsi que la valeur nominale des dérivés financiers pour paiement ou perception de devises, y compris ceux liés à une devise mais réglés par d'autres moyens

² Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Comprend les positions en avoirs et engagements financiers extérieurs bruts envers des non résidents.

⁷ Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), non disponible (nd).

⁸ Ces colonnes ne doivent être incluses que pour les pays pour lesquels ont été publiés des RONC de données (ou d'importantes mises à jour).

⁹ D'après le RONC ou l'importante mise à jour (publié en ...) et les conclusions de la mission de (date), pour l'ensemble des données afférentes à la variable indiquée à chaque ligne. Pour chaque variable, l'évaluation donnée indique si les normes internationales concernant (respectivement) les concepts et définitions, le champ, la classification/sectorisation et la base d'enregistrement ont été observées (O), largement observées (LO), largement non observées (LNO), non observées (NO) ou que les données ne sont pas disponibles (nd).

¹⁰ Même remarques que pour la note 9, mais pour les normes internationales concernant (respectivement) les données-sources, l'évaluation des données-sources, les techniques statistiques, l'évaluation et la validation des données intermédiaires et des résultats statistiques, et les études de révision.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL ET
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

BURKINA FASO

Analyse conjointe FMI/Banque mondiale de la viabilité de la dette 2010¹

Effectuée par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement

Approuvée par Michael Atingi-Ego et Thomas Dorsey (FMI),
et Sudarshan Gooptu et Sudhir Shetty (IDA)

1^{er} juin 2010

Les résultats de cette analyse de viabilité de la dette (AVD) sont conformes à ceux de l'analyse précédente. Le Burkina se trouve dans la catégorie des pays dont les résultats sont moyens² et sans risque de surendettement est élevé, parce que, dans le scénario de référence, le seuil fixé pour le ratio valeur actuelle (VA) de la dette/exportations est dépassé à compter de 2015. Tous les autres indicateurs restent en deçà de leurs seuils respectifs. Dans un scénario moins favorable, avec un déficit budgétaire plus élevé et une croissance plus faible, il y aurait une détérioration sensible des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/recettes. Dans un autre scénario, qui repose sur une augmentation de l'aide, les indicateurs d'endettement s'améliorent considérablement, et le risque de surendettement n'est plus élevé, mais bien modéré. Le rééquilibrage des finances publiques et la diversification des exportations sont essentiels pour la viabilité de la dette à long terme.

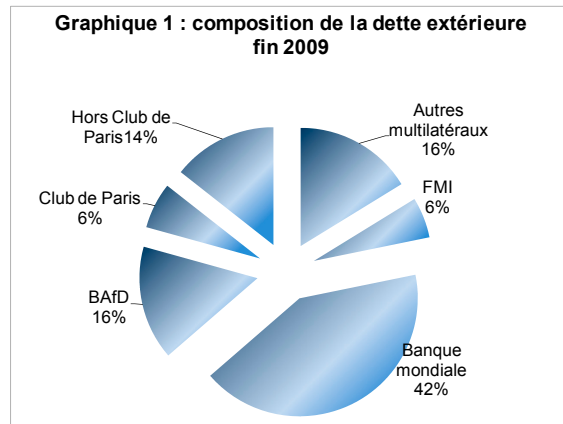
¹ Effectuée par les services du FMI et de la Banque mondiale, en collaboration avec les autorités burkinabè et les services de la Banque africaine de développement. L'AVD précédente, effectuée en juin 2009 (Rapport du FMI No. 09/222, Rapport de l'IDA No.48468-BF (neuvième don de soutien à la réduction de la pauvreté en faveur du Burkina Faso) a été actualisée par les services du FMI en novembre 2009 (Rapport du FMI No.10/7).

² La moyenne mobile sur trois ans de la note obtenue dans le cadre de l'EPIN (Évaluation de la politique et des institutions nationales, CPIA) est de 3,71 pour 2006-2008, soit en deçà des 3.75 nécessaires pour être considéré comme un pays dont les résultats sont bons. Le seuil du ratio VA de la dette/exportations est de 150 % pour les pays aux résultats moyens et de 200 % pour les pays aux bons résultats.

I. INFORMATIONS GENERALES

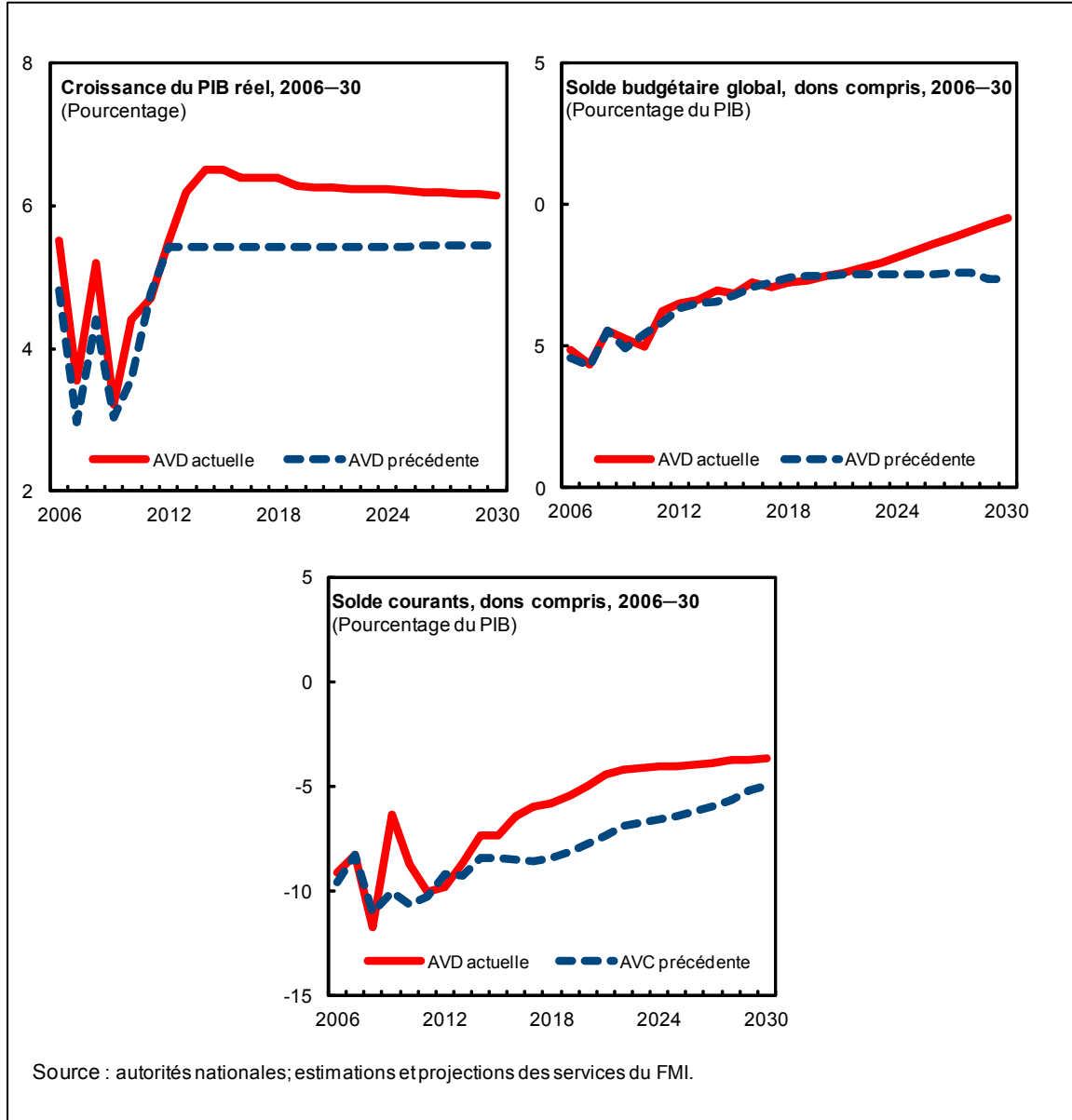
1. **L'analyse présentée dans ce document repose sur l'encours de la dette du Burkina Faso à la fin de 2009.** Le financement des créanciers multilatéraux représentait environ 80 % de l'encours de la dette à la fin de 2009. Les prêts contractés par le Burkina Faso ont de longues échéances, avec un élément de libéralité global d'environ 40 %. Par ailleurs, les dons représentaient 64 % du financement en 2009.

2. **Le gouvernement burkinabè a démontré systématiquement sa volonté de s'acquitter des obligations liées à sa dette extérieure,** y compris pendant la période pré-PPTE, lorsque le ratio VA de la dette/exportations dépassait largement 200 % et que le ratio service de la dette/exportations était proche de 25 %. L'élément de libéralité de 35 % est strictement observé pour tous les emprunts en devises de l'administration centrale, et les projets sont soumis systématiquement au Comité national de la dette publique avant la conclusion des négociations y afférentes.



3. **Les hypothèses utilisées pour cette analyse sont dans l'ensemble comparables à celles de l'analyse précédente.** Elles sont présentées à l'encadré 2 ci-dessous. Par rapport aux hypothèses macroéconomiques décrites dans le document de juin 2009, les principaux changements sont les suivants : i) des perspectives plus favorables en matière de croissance et d'exportation, et ii) un rééquilibrage budgétaire plus vigoureux. L'amélioration des perspectives de croissance et d'exportation tient à la forte hausse de **Error! Bookmark not defined.** l'activité des mines d'or à court terme et, à moyen et à long terme, à la stratégie de croissance accélérée des autorités, qui privilégiera notamment les investissements dans les infrastructures et une diversification plus rapide de la production agricole. Le rééquilibrage budgétaire plus vigoureux résultera de la stabilisation des dépenses et, du côté des recettes, i) de l'application de la stratégie de réforme fiscale qui vient d'être adoptée, ii) d'un recouvrement des recettes plus efficace de la part des directions des impôts et des douanes, et iii) de la poursuite de l'élargissement de l'assiette de l'impôt grâce à des recensements qui contribueront à réduire la taille du secteur informel. Tous ces changements entraîneront une amélioration modérée des indicateurs d'endettement du Burkina Faso à long terme.

Encadré 1. Changements par rapport à l'AVD conjointe de juin 2009

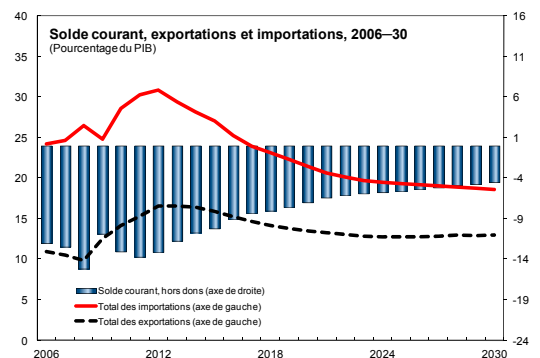
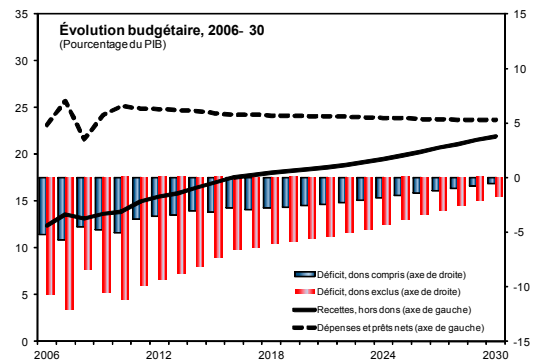
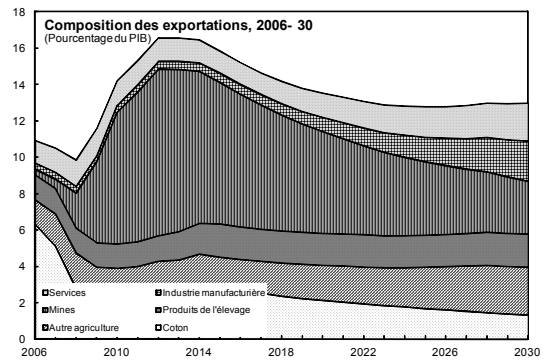


Encadré 2. Hypothèses macroéconomiques

Les perspectives de croissance font apparaître un retour à la tendance d'avant la crise à moyen terme et une nette tendance à la hausse à long terme. En raison des chocs récents, notamment la hausse des prix des produits de base importés, la baisse de la demande mondiale de coton et les inondations de 2009, la croissance du PIB réel a été médiocre depuis 2007, atteignant en moyenne 4 % par an ces trois dernières années. À moyen terme, la croissance devrait retrouver progressivement la moyenne annuelle de 6 % observée entre 1997 et 2006, et passer à 6,5 % en 2014. Ces perspectives reposent sur l'augmentation attendue des activités minières, une hausse de la production agricole, une progression de l'investissement public à compter de 2009 et la poursuite de l'amélioration du climat des affaires. L'inflation devrait rester inférieure à 3 % pendant la période couverte par les projections.

L'évolution budgétaire à moyen terme témoigne de la détermination des autorités de mener une politique budgétaire prudente et de préserver la stabilité macroéconomique. Après avoir augmenté les dépenses en 2009 et en 2010 pour faire face aux chocs extérieurs et soutenir la reprise économique, les autorités ont l'intention de retirer progressivement l'impulsion budgétaire et de rééquilibrer le budget en augmentant les recettes et en maîtrisant les dépenses. Elles prévoient d'accroître les recettes en prenant des mesures administratives qui produiront des gains d'efficacité et en appliquant la stratégie fiscale qui vient d'être adoptée. Les recettes fiscales devraient passer de 12,5 % du PIB en 2009 à 17,0 % en 2020 et à 20,2 % en 2030. Les dépenses se stabiliseraient autour de 24 % du PIB à long terme grâce à une politique salariale prudente, à un meilleur ciblage des dépenses d'investissement et à une meilleure maîtrise des dépenses non prioritaires.

Le déficit des transactions courantes devrait baisser à moyen et à long terme. La croissance des exportations est tirée par l'augmentation prévue des exportations d'or à compter de 2010 et, à long terme, par les efforts de diversification en dehors du coton. Les autorités ont signalé les possibilités d'exportation de fruits, légumes et céréales vers les pays voisins. Le déficit des transactions courantes (hors dons) devrait tomber d'environ 13 % du PIB en 2010 à 7 % en 2020 et à 4,5 % en 2030. Une exploitation plus rapide du potentiel minier du pays pourrait entraîner une amélioration plus marquée de la position extérieure. Des activités de prospection sont en cours pour le zinc et le manganèse en particulier. Pour garder des hypothèses prudentes, les activités minières potentielles ne sont pas incluses dans les projections de l'AVD.



Sources : autorités nationales, et estimations et projections des services du FMI.

II. ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE

4. **Dans le scénario de référence, tous les ratios de la dette extérieure et du service de la dette, sauf un, restent en deçà de leurs seuils respectifs pendant toute la période couverte par les projections** (graphique 3). Le ratio VA de la dette/exportations dépasse le seuil indicatif de 150 % pour les pays aux résultats moyens, ce qui accroît le risque de surendettement pour le Burkina Faso. Ce ratio augmente à moyen terme principalement en raison du niveau soutenu du programme d'investissements publics et de la baisse de la part du financement sous forme de dons avec le dernier décaissement de don au titre du Millennium Challenge Account en 2013. Le ratio atteint 154 % en 2015 et culmine à 180 % en 2022, avant de tomber à 135 % en 2030 alors que l'amélioration de la position budgétaire et que la diversification des exportations commencent à influencer sur la dynamique de la dette. Les autres indicateurs d'endettement se détériorent à court et à moyen terme, mais ils restent largement en deçà de leurs seuils indicatifs.

5. **Le taux d'accumulation de la dette extérieure dans le scénario de référence diminue régulièrement au fil du temps, parallèlement au rééquilibrage budgétaire³.** La VA de la dette extérieure publique augmente à court terme, mais se stabilise aux alentours de 24 % du PIB en 2015 et diminue ensuite, pour atteindre 17 % du PIB à la fin de la période de projection.

6. **Les tests de résistance et les autres scénarios indiquent que les perspectives du Burkina Faso en matière de dette sont vulnérables à un choc sur les exportations et à des conditions de financement moins favorable.** Cette vulnérabilité est liée principalement i) à une baisse des exportations; ii) à une combinaison d'un ralentissement de la croissance du PIB et d'une baisse des flux nets non générateurs de dette, et iii) à une diminution de la part des dons dans le financement extérieur. En particulier, le ratio VA de la dette/exportations se détériore sensiblement si la croissance des exportations reste faible et en deçà de ses niveaux historiques (tableau 2).

7. **Comme le risque de surendettement du Burkina Faso est élevé, et que les capacités de gestion de la dette sont insuffisantes, le pays n'est pas admis à contracter des emprunts non concessionnels dans le cadre de la nouvelle politique sur les plafonds d'endettement.** En conséquence, dans le cadre du nouveau programme appuyé par la FEC, les autorités ont convenu de s'abstenir de contracter ou de garantir des prêts ayant un élément de libéralité inférieur à 35 %, ainsi que d'améliorer leurs capacités de gestion de la dette, dans le cadre d'un plan national qui a été publié en septembre 2009. Pour faciliter l'exécution de ce plan, le Burkina Faso recevrait une assistance technique de

³ Les projections supposent que 50 % des besoins de financement sont satisfaits par des dons. Le reste provient de prêts qui incluent un élément de libéralité de 35 % au moins, qui augmente au fil du temps alors que la part relative des créanciers multilatéraux dans l'encours de la dette augmente.

l'AFRITAC en 2010-11 et de la CNUCED en 2010-14. Les autorités ont indiqué aussi qu'elles prévoient de demander une mise à jour de l'évaluation des résultats de la gestion de la dette (DeMPA) effectuée par la Banque mondiale en 2008 afin d'évaluer les progrès accomplis dans le renforcement des capacités de gestion de la dette et de déterminer quels sont les domaines où il est prioritaire de poursuivre l'effort.

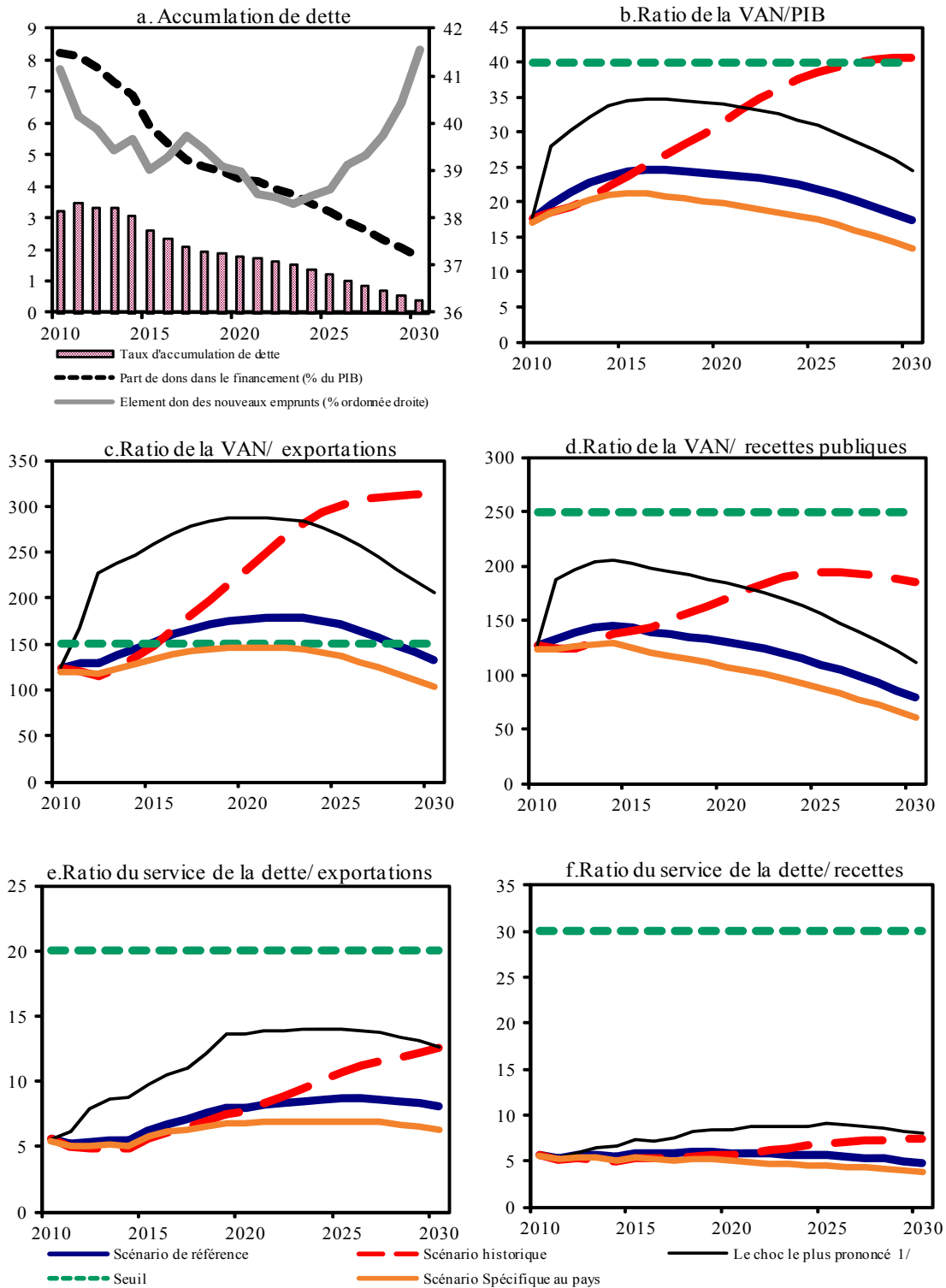
8. **Les autorités ont noté qu'il est important de stabiliser et de réduire l'encours de la dette extérieure, tout en soulignant que cela ne doit pas se faire au détriment de l'objectif d'accélération de la croissance.** Elles ont tenu à souligner que le plus important à leurs yeux est l'usage efficient de l'aide financière extérieure pour engager des investissements essentiels dans l'infrastructure, car ces derniers pourraient jouer un rôle important pour accélérer la croissance du PIB et accroître le revenu par habitant. Les autorités ont souligné aussi qu'il importe que les décaissements des donateurs, et l'aide budgétaire en particulier, soient prévisibles, car des insuffisances inattendues pourraient forcer les autorités à financer leurs dépenses prioritaires sur ressources intérieures, ce qui serait plus coûteux.

9. **Dans un scénario qui suppose une augmentation de l'aide, les perspectives du Burkina Faso en matière de dette s'améliorent considérablement⁴.** En particulier, le seuil du ratio VA de la dette/exportations pour les pays aux résultats moyens n'est plus dépassé, sa valeur maximale en 2020 atteignant 146 %, ce qui ramène le risque de surendettement du Burkina Faso à un niveau modéré (graphique 4). Les autorités burkinabé notent avec satisfaction l'inclusion de ce scénario, tout en soulignant qu'elles sont déterminées à assurer la viabilité de leur dette par leur propre action. Elles ont indiqué que, en dépit de signaux inquiétants concernant une réduction éventuelle de l'aide publique au développement, elles continueraient de s'efforcer d'accroître la part des dons dans leur financement, notamment pour engager les investissements dans les infrastructures dont le pays a cruellement besoin.

10. **Une amélioration durable de la politique économique et un renforcement des institutions qui permettraient au pays d'améliorer son score CPIA réduiraient aussi le risque de surendettement du Burkina Faso.** En effet, le Burkina Faso serait alors considéré comme un pays ayant de bons résultats, et le seuil correspondant du ratio VA de la dette/exportations passerait à 200 %. Si ce scénario se matérialisait en 2012, il convient de souligner que les volumes d'allocation de l'IDA et de la BAD ne seraient réduits que de 10 %, au lieu de 20 %, comme c'est le cas aujourd'hui.

⁴ Le scénario suppose que 60 % des besoins de financement sont satisfaits par des dons, soit moins que les 65 % observés en 2009. Il en résulte que l'aide par habitant pour le Burkina Faso resterait largement en deçà du niveau requis pour tenir les engagements de Gleneagles. En 2009, l'aide par habitant s'élevait à 30,5 dollars EU en valeur réelle, contre l'objectif de 85 dollars EU fixé en 2005 pour 2010.

Graphique 2. Burkina Faso: Indicateurs d' Endettement Extérieur Générés par les Scénarios Alternatifs, 2010-2030 1/



Sources: Projections et simulations des fonctionnaires du FMI.

test dans le graphique a. reflète celui du choc Scénario Spécifique au pays; dans le graphique b., celui du choc Scénario Spécifique au pays; dans le graphique c., celui du choc Scénario Spécifique au pays; dans le graphique d., celui du choc Scénario Spécifique au pays et dans le graphique e., celui du choc Scénario Spécifique au pays

III. ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE DU SECTEUR PUBLIC

11. **Les résultats de l'analyse de viabilité de la dette du secteur public sont similaires à ceux de l'analyse de viabilité de la dette extérieure. En dépit d'une augmentation en 2009, la dette intérieure reste faible**, atteignant approximativement 4 % du PIB fin 2009. Par ailleurs, il est supposé qu'elle va diminuer rapidement au cours de la période de projection, les autorités cherchant à limiter le financement obtenu sur le marché obligataire régional en raison de son coût élevé (tableau 3). En conséquence, la dynamique de la dette publique est déterminée principalement par les variations de la dette extérieure.

12. **Les indicateurs de la dette publique se détérioreraient considérablement faute d'un rééquilibrage budgétaire et d'une politique d'emprunt prudente.** Les tests de sensibilité standard indiquent que les perspectives de la dette publique souffriraient particulièrement de la persistance de déficits primaires élevés, qui entraîneraient une détérioration marquée des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/recettes (tableau 4, scénario A2 et graphique 4). Donc, si le niveau actuel du déficit budgétaire n'était pas réduit, les indicateurs d'endettement ne cesseraient d'augmenter. À cet égard, le fait que les autorités sont déterminées à retirer l'impulsion budgétaire fournie en 2009 et en 2010 contribuera à la viabilité de la dette à compter de 2011.

IV. Conclusion

13. **Le risque de surendettement du Burkina Faso est élevé en raison de l'étroitesse de la gamme de ses exportations, qui entraîne un dépassement du ratio VA de la dette/exportations.** Tous les autres indicateurs d'endettement restent bien en deçà de leur seuil respectif dans le scénario de référence. Le risque de surendettement souligne qu'il importe de limiter le financement extérieur à des prêts très concessionnels, de maintenir une politique budgétaire prudente de manière à contenir toute nouvelle accumulation de dette, notamment en poursuivant les réformes fiscales engagées, et de continuer à diversifier et à accroître les exportations. Un accroissement de la part des dons dans le financement, jusqu'au même niveau qu'en 2009, réduirait le risque de surendettement.

Table .: Cadre de la Viabilité de la Dette Extérieure, Scénario de base, 2007-2030 1/
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres réels			Moyenne 0 Ecart-type		Projections									
	2007	2008	2009	Historique 0	0	2010-2015					2016-2030				
						2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne	2020	2030	Moyenne
Dette extérieure (nominale) 1/	18.5	21.7	23.8			26.4	28.9	30.8	32.4	33.5	34.5		34.3	24.7	
dont : dette publique et publiquement garantie (PPG)	18.5	21.7	23.8			26.4	28.9	30.8	32.4	33.5	34.5		34.3	24.7	
Variation de la dette extérieure	-0.5	3.2	2.1			2.6	2.5	1.9	1.6	1.1	0.9		-0.3	-1.5	
Flux créateurs de dette identifiés	1.2	7.1	5.8			7.3	8.8	8.2	6.8	5.3	5.2		2.8	2.1	
Déficit du compte courant hors intérêts	8.0	11.5	6.1	9.8	1.8	8.5	9.8	9.5	8.3	6.9	6.9		4.5	3.3	
Déficit de la balance des biens et services	14.2	16.6	12.3			14.4	14.9	14.3	12.8	11.7	11.2		7.9	5.6	
Exportations	10.5	9.8	12.6			14.2	15.3	16.6	16.6	16.5	15.9		13.5	13.0	
Importations	24.7	26.5	24.8			28.6	30.3	30.9	29.4	28.2	27.0		21.5	18.6	
Transferts courants nets (négatifs = entrée)	-5.9	-5.0	-6.0	-4.7	0.7	-5.8	-5.0	-4.7	-4.4	-4.6	-4.1		-3.3	-2.3	
dont : transferts officiels	-4.3	-3.4	-4.5			-4.3	-3.7	-3.4	-3.1	-3.4	-2.8		-2.1	-0.9	
Autres flux du compte courant (négatifs = entrée nette)	-0.2	-0.2	-0.2			-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2		-0.1	0.0	
Investissements directs étrangers, net (négatifs = entrée de capital)	-5.1	-1.3	-1.0	-1.1	1.4	-0.4	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1		-0.1	-0.1	
Dynamiques endogènes de la dette 2/	-1.8	-3.1	0.8			-0.7	-0.9	-1.2	-1.4	-1.6	-1.6		-1.6	-1.1	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.2	0.3			0.3	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4		0.4	0.3	
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.6	-0.8	-0.7			-1.0	-1.2	-1.5	-1.8	-1.9	-2.0		-2.0	-1.5	
Contribution des variations de prix et des taux de change	-1.4	-2.6	1.2			
Résiduel (3-4) 3/	-1.7	-3.8	-3.8			-4.8	-6.3	-6.3	-5.2	-4.2	-4.3		-3.2	-3.6	
dont: financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
VA de la dette extérieure 4/	15.7			17.7	19.7	21.3	22.7	23.7	24.3		23.9	17.3	
En pourcentage des exportations	124.6			124.5	128.5	128.4	137.1	144.3	152.8		176.8	133.3	
VA de la dette extérieure PPG	15.7			17.7	19.7	21.3	22.7	23.7	24.3		23.9	17.3	
En pourcentage des exportations	124.6			124.5	128.5	128.4	137.1	144.3	152.8		176.8	133.3	
En pourcentage des recettes budgétaires	115.3			127.6	132.1	138.1	143.3	145.0	143.0		129.9	78.9	
Ratio du service de la dette/ exportations (en pourcentage)	6.4	5.8	4.8			5.6	5.2	5.3	5.4	5.5	6.2		8.0	8.1	
Ratio du service de la dette PPG/ exportations (en pourcentage)	6.4	5.8	4.8			5.6	5.2	5.3	5.4	5.5	6.2		8.0	8.1	
Ratio du service de la dette PPG/ recettes budgétaires (en pourcentage)	5.0	4.3	4.5			5.7	5.3	5.7	5.7	5.5	5.8		5.9	4.8	
Besoins de financement brut (en Milliards de dollars EU)	0.2	0.9	0.5			0.8	1.0	1.0	1.0	0.9	1.0		1.1	1.8	
Déficit du compte courant hors intérêt stabilisant la dette en point de PIB	8.6	8.3	4.0			5.9	7.3	7.6	6.7	5.8	6.0		4.8	4.8	
Hypothèses clés macroéconomiques															
Taux de croissance du PIB réel (en pourcent)	3.6	5.2	3.2	5.2	1.9	4.4	4.7	5.5	6.2	6.5	6.5	5.6	6.3	6.1	
Variation du déflateur du PIB exprimée en dollar EU (en pourcent)	8.0	16.0	-5.3	5.5	10.2	2.4	2.4	2.5	2.0	2.0	2.0	2.2	2.0	2.0	
Taux d'intérêt effectif (en pourcent) 5/	1.2	1.4	1.1	0.9	0.3	1.2	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	1.2	1.4	1.4	
Croissance des exportations de biens et services exprimées en dollar EU (en	7.6	14.3	24.7	14.8	18.0	20.7	15.9	16.8	8.2	7.9	4.8	12.4	6.1	8.4	
Croissance des importations de biens et services exprimées en dollar EU (en	13.9	31.1	-8.4	11.6	15.2	23.2	13.4	10.3	3.1	4.1	4.2	9.7	4.3	7.4	
Éléments des nouveaux emprunts du secteur public (en pourcent)	41.2	40.1	39.9	39.4	39.7	39.0	39.9	39.0	41.6	
Recettes publiques (à l'exclusion des dons, en pourcentage du PIB)	13.5	13.1	13.6			13.9	14.9	15.4	15.9	16.4	17.0		18.4	21.9	
Apports d'aide (en Milliards de dollars EU) 7/	114.9	115.6	124.4			0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	0.8		0.9	0.9	
dont : les dons	0.4	0.3	0.5			0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5		0.6	0.5	
dont : les prêts concessionnels	114.5	115.3	123.9			0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3		0.3	0.3	
Financement équivalent en don (en pourcentage du PIB) 8/			8.2	8.1	7.7	7.3	6.9	5.9		4.2	1.7	
Financement équivalent en don (en pourcentage du financement extérieur) 1			74.7	73.6	73.5	72.5	73.2	69.9		69.9	71.2	
<i>Pour mémoire :</i>															
PIB nominal (en Milliards de dollars EU)	6.8	8.3	8.1			8.7	9.3	10.0	10.9	11.8	12.8		19.3	42.8	
Croissance du PIB nominal en dollars EU	11.9	22.1	-2.3			6.9	7.2	8.1	8.3	8.6	8.6	8.0	8.4	8.3	
VA de la dette extérieure PPG (en Milliards de dollars EU)	1.3			1.5	1.8	2.1	2.5	2.8	3.1		4.6	7.4	
(VA(VAT-1)/PIB(VAT-1) (en pourcent)			3.2	3.5	3.3	3.3	3.1	2.6	3.2	1.8	0.4	
Remises de fonds des travailleurs expatriés (en Milliards de dollars EU)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.1	0.3	
PV of PPG external debt (in percent of GDP + remittances)	15.7			17.7	19.7	21.3	22.7	23.7	24.2		23.9	17.2	
PV of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	124.5			123.4	127.5	127.5	136.2	143.4	151.8		173.1	126.9	
Debt service of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	4.8			5.5	5.1	5.3	5.4	5.5	6.2		7.9	7.7	

Source: Simulations des fonctionnaires du FMI.

1/ Comprend la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Dérivé de $[r - g - r(1+g)] / (1+g+r+gr)$ multiplié par les ratios de dette antérieurs, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et r = taux de croissance du déflateur du PIB (exprimé en dollars EU).

3/ Inclut les financements exceptionnels (tels que les variations d'arriérés et d'allègement de la dette); variation des avoirs extérieurs bruts; et ajustements de valeur. Pour les projections, la contribution des variations de prix et des taux de change est aussi incluse.

4/ La VA de la dette du secteur privée est supposée être égale à sa valeur nominale.

5/ Paiement d'intérêts de l'année courante divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

6/ Moyennes historiques et écarts-types sont le plus souvent déterminés sur une période de 10 ans en fonction de la disponibilité des données.

7/ Définis comme dons, prêts concessionnels et allègement de dette

8/ Le financement équivalent en don inclut les dons accordés directement aux gouvernements et au travers des nouveaux emprunts (c'est à dire la différence entre la valeur nominale et la VA).

Table 2. Analyse de Sensibilité pour les indicateurs fondamentaux de la dette publique et publiquement garantie, 2010-2030
(En pourcentage)

	Projections							2030
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020	
Ratio de la VAN/PIB								
Scénario de Référence	18	20	21	23	24	24	24	17
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	18	18	19	21	22	24	31	41
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	18	21	24	27	29	31	34	29
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	18	20	22	24	25	25	25	18
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	18	21	26	27	28	28	27	18
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	18	21	25	26	27	28	28	20
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	18	21	23	24	25	26	25	18
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	18	21	26	27	28	29	27	19
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	18	28	30	32	34	34	34	25
Ratio de la VAN/ exportations								
Scénario de Référence	125	128	128	137	144	153	177	133
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	125	120	116	124	136	149	232	313
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	125	138	146	162	176	192	248	221
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	125	129	129	137	145	153	177	134
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	125	167	228	238	247	259	287	206
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	125	129	129	137	145	153	177	134
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	125	135	138	147	153	162	184	136
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	125	149	179	188	196	206	231	168
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	125	129	129	137	145	153	177	134
Ratio de la VAN/ recettes publiques								
Scénario de Référence	128	132	138	143	145	143	130	79
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	128	124	124	129	137	140	170	185
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	128	142	157	169	177	180	183	131
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	128	134	143	149	150	148	135	82
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	128	143	170	173	172	168	146	84
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	128	142	160	166	168	166	150	91
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	128	139	149	153	154	151	135	81
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	128	144	168	172	172	168	149	87
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	128	187	196	203	206	203	184	112

Table 2. Analyse de Sensibilité pour les indicateurs fondamentaux de la dette publique et publiquement garantie, 2010-30 (suite)
(En pourcentage)

Ratio du service de la dette/ exportations								
Scénario de Référence	6	5	5	5	5	6	8	8
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	6	5	5	5	5	6	8	13
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	6	5	6	6	7	8	11	13
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	6	5	5	5	5	6	8	8
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	6	6	8	9	9	10	14	13
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	6	5	5	5	5	6	8	8
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	6	5	5	6	6	6	8	8
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	6	6	7	7	7	8	11	10
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	6	5	5	5	5	6	8	8
Ratio du service de la dette/ recettes publiques								
Scénario de Référence	6	5	6	6	6	6	6	5
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	6	5	5	5	5	5	6	7
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	6	5	6	6	7	7	8	8
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	6	5	6	6	6	6	6	5
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	6	5	6	6	6	6	7	5
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	6	6	7	7	6	7	7	6
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	6	5	6	6	6	6	6	5
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	6	5	6	6	6	6	7	5
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	6	8	8	8	8	8	8	7
<i>Pour mémoire :</i>								
Elément don projeté du financement résiduel (financement supplémentaire par rapport au scénario de référence) 6/	36	36	36	36	36	36	36	36

Sources: Projections et simulations des fonctionnaires du FMI.

1/ Les variables sont la croissance du PIB réel, du déflateur du PIB exprimé en dollar américain, le compte-courant hors intérêt (en pourcentage du PIB) et les flux non-créditeurs de d

2/ On suppose le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est supérieur de 2 points à celui du scénario de référence; le délai de grâce et la maturité restant identiques.

3/ On suppose que les exportations demeurent définitivement à leur niveau le plus bas, mais le compte courant revient à son niveau initial après le choc

(ce qui implique un ajustement automatique compensatoire sur les importations).

4/ Inclut les transferts officiels et privés, et les investissements directs étrangers.

5/ La dépréciation est définie comme la diminution en pourcentage de la valeur de la monnaie locale par rapport au dollar américain, et cette diminution ne peut excéder 100 pourcent

6/ S'applique aux scénarios de sensibilité, sauf pour le scénario A2 (financement sous termes moins favorable) dans lequel les termes des nouveaux financements sont ceux mentionnés

Table 3. Cadre d'Analyse de la Viabilité de la Dette du Secteur Public, Scenario de Base, 2007-2030
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres réels			Moyenne historique 5/	Ecart type 5/	Estimation					Projections						
	2007	2008	2009			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2010-15 Moyenne			2016-30 Moyenne		
Dette du secteur public 1/	21.9	24.4	27.9			29.7	31.3	32.5	33.6	34.2	34.8				34.3	24.7	
dont la part libellée en devises	18.5	21.7	23.8			26.4	28.9	30.8	32.4	33.5	34.5				34.3	24.7	
Variation de la dette du secteur public	0.3	2.4	3.5			1.8	1.7	1.1	1.1	0.6	0.6				-0.3	-1.5	
Flux créateurs de dette identifiés	-0.9	3.3	2.2			3.1	1.8	1.2	0.9	0.3	0.4				-0.1	-1.5	
Déficit primaire	5.3	4.1	4.3	1.9	6.5	4.5	3.4	3.1	2.9	2.5	2.7	3.2			2.1	0.2	
Recettes et dons	20.0	17.1	19.4			20.1	21.1	21.3	21.3	21.6	21.2				21.5	23.2	
<i>dont : dons</i>	6.5	4.0	5.9			6.3	6.2	5.9	5.5	5.2	4.3				3.1	1.2	
Dépenses primaires (hors intérêt)	25.3	21.2	23.7			24.7	24.4	24.4	24.3	24.2	23.9				23.6	23.3	
Dynamiques endogènes de la dette	-1.9	-0.7	-1.4			-1.3	-1.5	-1.9	-2.0	-2.2	-2.2				-2.2	-1.7	
Contribution des différentiels entre taux d'intérêt et croissance	-0.1	-2.3	-1.3			-1.2	-1.4	-1.8	-2.0	-2.2	-2.2				-2.2	-1.7	
<i>dont: contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	0.6	-1.2	-0.5			0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2				-0.2	-0.1	
<i>dont: contribution du taux de croissance réel du PIB</i>	-0.7	-1.1	-0.8			-1.2	-1.3	-1.6	-1.9	-2.0	-2.1				-2.0	-1.5	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-1.8	1.5	-0.1			-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0				
Autres flux créateurs de dette identifiés	-4.3	-0.1	-0.8			-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0	
Recettes de privatisation (négatives)	-4.3	-0.1	-0.8			-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0	
Reconnaissance de passifs éventuels ou implicites	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0	
Allègement de dette (PPTE et autres allègement)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0	
Autres (spécifier, ex recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0	
Résiduel, incluant des variations d'actif	1.2	-0.9	1.3			-1.3	-0.1	0.0	0.2	0.3	0.2				-0.2	0.0	
Autres Indicateurs de Soutenabilité																	
VAN de la dette du secteur public	3.4	2.6	19.7			21.0	22.1	23.0	23.8	24.4	24.6				23.9	17.3	
dont : la part libellée en devises	0.0	0.0	15.7			17.7	19.7	21.3	22.7	23.7	24.3				23.9	17.3	
dont : la dette extérieure	15.7			17.7	19.7	21.3	22.7	23.7	24.3				23.9	17.3	
VAN des passifs éventuels (exclus de la dette du secteur public)	
Besoin de financement brut 2/	6.4	5.0	5.3			6.1	5.0	4.7	4.4	4.0	4.0				3.2	1.2	
Ratio de la VAN de la dette publique/ recettes budgétaires, incluant les dons	17.2	15.4	101.6			104.2	105.1	107.8	111.7	112.8	115.9				111.4	74.7	
Ratio de la VAN de la dette publique/ recettes budgétaires, excluant les dons	25.3	20.1	145.4			151.4	148.5	149.0	150.4	149.0	145.1				129.9	78.9	
dont : la dette extérieure 3/	115.3			127.6	132.1	138.1	143.3	145.0	143.0				129.9	78.9	
Ratio du service de la dette publique/ recettes budgétaires, incluant les dons	5.5	5.4	5.4			8.0	7.7	7.9	7.1	6.6	6.3				5.1	4.5	
Ratio du service de la dette publique/ recettes budgétaires, excluant les dons	8.1	7.0	7.7			11.6	10.9	10.9	9.5	8.8	7.8				5.9	4.8	
Déficit primaire stabilisant la dette en point de PIB	5.0	1.7	0.8			2.7	1.7	1.9	1.8	1.9	2.0				2.4	1.7	
Hypothèses clés macroéconomiques et budgétaires																	
Croissance du PIB réel (en pourcent)	3.6	5.2	3.2	5.2	1.9	4.4	4.7	5.5	6.2	6.5	6.5	5.6	6.3	6.1	6.2		
Taux d'intérêt nominal moyen de la dette publique intérieure (en pourcent)	1.2	1.4	1.1	0.9	0.3	1.2	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	1.2	1.4	1.4	1.4		
Taux d'intérêt réel moyen de la dette intérieure (en pourcent)	8.8	-3.5	4.3	2.9	3.9	3.7	3.9	4.5	4.8	4.9	5.1	4.5	546.2		
Dépréciation du taux de change réelle (en pourcent, + = dépréciation)	-9.4	9.1	-0.5	-2.4	10.5	-0.4		
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcent)	-1.0	7.8	4.2	2.7	2.8	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0		
Croissance des dépenses primaires réelles (application du déflateur du PIB)	0.2	-0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1		
Élément don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcent)	41.2	40.1	39.9	39.4	39.7	39.0	39.9	39.0	41.6	...		

Sources: Les autorités des pays; et estimations et projections des fonctionnaires du FMI.

1/ Indiquer le champ d'application des données sur le secteur public (si les données couvrent par exemple l'ensemble des administrations publiques ou le secteur public non financier). Préciser aussi s'il s'agit de la dette publique nette ou brute.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Recettes budgétaires hors dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des paiements d'intérêts et d'amortissements de la dette à moyen et long terme.

5/ Moyennes historiques et écarts-type sont normalement calculés sur les 10 dernières années en fonction de la disponibilité des données.

Table 4. Analyse de Sensibilité des Principaux Indicateurs de la Dette Publique 2010-2030

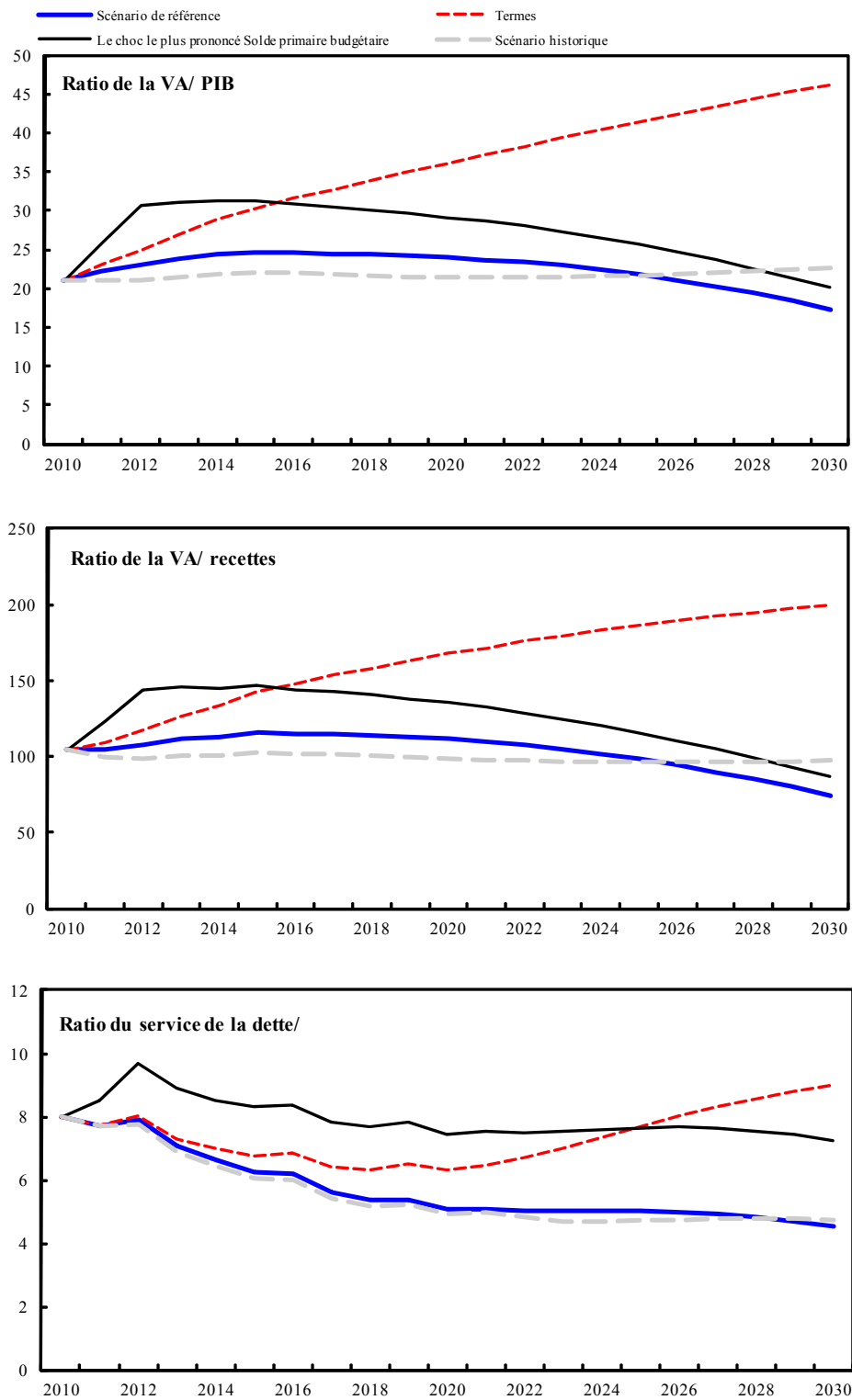
	Projections								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020	2030	
Ratio de la VA/ PIB									
Scénario de Référence	21	22	23	24	24	25	24	17	
A. Scénarios alternatifs									
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	21	21	21	21	22	22	21	23	
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	21	23	25	27	29	30	36	46	
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	21	22	23	24	25	26	28	29	
	0	21	22	24	26	28	30	32	24
B. Tests de Résilience									
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	21	23	24	26	27	27	28	24	
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	21	26	31	31	31	31	29	20	
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	21	24	26	27	28	28	28	21	
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	21	29	29	29	29	28	25	18	
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	21	30	30	31	31	31	29	20	
Ratio de la VA/ recettes publiques2/									
Scénario de Référence	104	105	108	112	113	116	111	75	
A. Scénarios alternatifs									
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	104	100	99	100	101	103	99	97	
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	104	109	117	126	133	142	168	200	
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	104	106	109	114	116	121	127	124	
	0	103	107	115	123	132	133	138	94
B. Tests de Résilience									
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	104	107	113	119	122	127	131	105	
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	104	123	144	146	145	147	135	87	
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	104	112	122	127	128	132	129	93	
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	104	137	135	135	133	133	118	77	
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	104	141	142	144	143	145	134	86	
Ratio du service de la dette/ recettes publiques 2/									
Scénario de Référence	8	8	8	7	7	6	5	5	
A. Scénarios alternatifs									
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	8	8	8	7	6	6	5	5	
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	8	8	8	7	7	7	6	9	
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	8	8	8	7	7	6	5	6	
	0	8	8	8	7	6	4	4	
B. Tests de Résilience									
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	8	8	8	7	7	7	6	6	
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	8	8	8	8	8	7	6	6	
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	8	8	8	7	7	7	5	5	
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	8	9	10	9	8	8	7	7	
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	8	8	9	8	7	7	6	6	

Sources: Les données des autorités des pays; et projections et estimations des fonctionnaires du FMI.

1/ On suppose que la croissance du PIB réel correspond au scénario de référence moins un écart-type divisé par la racine carrée de 20 (soit le nombre d'années)

2/ Les recettes budgétaires incluent les dons.

Graphique 3. Burkina Faso: Indicateurs d'Endettement Public Générés par les Scénarios Alternatifs, 2010-2030 1/



Sources: Les données des autorités des pays; et projections et estimations des fonctionnaires du FMI.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2020.

2/ Les recettes budgétaires incluent les dons.



Communiqué de presse N° 10/241
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 14 juin 2010

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI approuve un nouvel accord au titre de la FEC en faveur du Burkina Faso équivalant à 67,7 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un nouvel accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant total équivalant à 46,154 millions de DTS (environ 67,7 millions de dollars EU) en faveur du Burkina Faso. Cette approbation permettra de procéder au premier décaissement d'un montant équivalant à 7,454 millions de DTS (environ 10,9 millions de dollars EU).

Le nouvel accord est destiné à appuyer le programme des autorités qui se propose de consolider les progrès récents, rehausser les perspectives de croissance et intensifier les efforts de réduction de la pauvreté. Le programme sera axé sur le rééquilibrage des finances publiques pour favoriser la stabilité macroéconomique et sur un programme de réformes en vue d'encourager le développement du secteur privé.

À la conclusion de la discussion du Conseil d'administration sur le Burkina Faso, M. Murilo Portugal, Directeur-général adjoint et Président par intérim a déclaré :

« Il convient d'applaudir les autorités burkinabé qui ont continué à mener de saines politiques économiques et maintenu l'élan des réformes structurelles au cours des trois dernières années, en dépit d'un environnement difficile marqué par plusieurs chocs exogènes. Les bons résultats obtenus ont contribué à la stabilité macroéconomique, étayé les efforts de réduction de la pauvreté et aidé à mobiliser le soutien budgétaire nécessaire. La réaction rapide des autorités a permis d'atténuer l'impact du ralentissement économique mondial et des conditions climatiques défavorables en 2009 sur le secteur du coton et les couches les plus pauvres de la population.

« Dans le cadre de leurs politiques et de leurs réformes à moyen terme, appuyées par un nouvel accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, les autorités cherchent à rehausser les perspectives de la croissance et à faire durablement reculer la pauvreté. Une situation budgétaire plus solide sera essentielle pour soutenir la stabilité macroéconomique et

la viabilité de la dette. La priorité sera accordée à l'optimisation des recettes, notamment moyennant la mise en œuvre d'une stratégie de réformes fiscales adoptée au début de 2010. Des mesures seront aussi prises pour freiner les dépenses non prioritaires, dégager un espace budgétaire pour les dépenses favorables aux pauvres et les investissements. Des politiques d'emprunt prudentes et la diversification de l'économie seront aussi cruciales pour la viabilité de la dette à long terme.

« Le programme de réformes structurelles privilégie la promotion du développement du secteur privé grâce à des réformes du secteur financier, la modernisation du secteur du coton et de nouvelles améliorations au climat des affaires. Pour que le programme réussisse à accélérer la croissance et faire durablement reculer la pauvreté, il est important que les partenaires de développement du Burkina Faso continuent d'épauler le pays, » a ajouté M. Portugal.

Récente évolution économique

En 2009, des chocs négatifs ont eu des effets préjudiciables sur l'économie du Burkina Faso. Le secteur du coton a subi le contrecoup de la crise économique mondiale et les conditions climatiques défavorables ont plombé l'activité économique et la demande intérieure. La croissance du PIB réel s'est contractée de 5,2 % en 2008 à 3,2 %. L'IPC s'est établi à 2,6 % au lieu de 10,7 % en 2008, principalement à cause de la baisse du cours mondial des produits alimentaires et des combustibles. Dans l'intervalle, la situation extérieure s'est renforcée en 2009 grâce à une progression des exportations et à une amélioration des termes de l'échange. La hausse des exportations reflète la bonne tenue du volume du coton et la flambée du volume et du cours de l'or. L'activité économique atone et la chute du cours mondial du pétrole ont causé la stagnation des importations. L'augmentation importante des transferts officiels a permis de réduire le déficit du compte courant de 11,7 % du PIB en 2008 à 6,8 % en 2009.

Les résultats budgétaires sont conformes aux politiques conjoncturelles menées en réaction aux chocs négatifs. Les dépenses ont atteint 24,2 % du PIB, au lieu de 21,6 % en 2008, ce qui est en partie la conséquence de dépenses ponctuelles réalisées pour atténuer l'impact du ralentissement économique mondial sur le secteur du coton et de dépenses urgentes rendues nécessaires par les inondations de septembre à Ouagadougou. Les recettes ont grimpé de 0,5% du PIB pour atteindre 13,6 %, principalement sous l'effet de mesures introduites pour renforcer l'administration fiscale et lutter contre la fraude. Le déficit budgétaire primaire de base ne s'est que modérément creusé de 4,6 % du PIB en 2008 à 5,2 %.

À moyen terme, les perspectives restent favorables. L'économie devrait progressivement renouer avec la croissance et sera essentiellement tirée par l'expansion attendue de l'agriculture et de la production de l'or ainsi que par une efficacité accrue des investissements publics. La reprise économique mondiale espérée et les nouveaux investissements dans le secteur minier appuieront aussi la croissance.

Synthèse du programme

Dans le cadre du nouveau programme appuyé par la FEC, les autorités entendent (i) consolider la situation budgétaire et préserver la stabilité macroéconomique ; (ii) maintenir la viabilité de la dette et (iii) favoriser le développement du secteur privé. Les objectifs macroéconomiques du programme de l'État sont les suivants :

- Porter la croissance du PIB réel au-dessus de 6 % d'ici à 2013 ;
- Juguler l'inflation et la maintenir au-dessous de 3 % ;
- Réduire le déficit des transactions courantes de 10 % du PIB en 2011 à 8,7 % d'ici à 2013 ;
- Réduire le déficit budgétaire global de 5 % du PIB en 2010 à 3, 4 % en 2013.

Les réformes structurelles seront axées sur les actions suivantes :

- Renforcer les mesures relatives au recouvrement des recettes, la gestion des dépenses et la mise en œuvre de réformes budgétaires.
- Restructurer la société publique d'égrenage du coton SOFITEX (Société des fibres textiles) moyennant le lancement de nouvelles mesures de réduction des coûts ; adopter une nouvelle structure d'audit interne ; élaborer un nouveau système de gestion des risques et un plan d'action et approuver un manuel de procédures.
- Faire progresser les réformes du secteur financier.
- Continuer à œuvrer en vue de la création d'un climat favorable aux entreprises, notamment par le biais de l'harmonisation du droit des sociétés avec la réglementation régionale de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA).

Burkina Faso: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007-14

	2007	2008	2009		2010	2011	2012	2013	2014	
	Réel	Réel.	Prog. ¹	Est.	CR 7/10	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
PIB et prix										
PIB à prix constants	3.6	5.2	3.1	3.2	4.2	4.4	4.7	5.5	6.2	6.5
Déflateur du PIB	-1.0	7.8	2.0	4.2	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	-0.2	10.7	3.4	2.6	2.3	2.3	2.0	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	2.3	11.6	2.0	-0.3	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Monnaie et crédit										
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) ²	-5.5	16.5	4.7	0.6	5.3	9.7	12.1	11.1	9.7	9.7
Crédit à l'État ²	-9.6	4.7	1.5	0.2	0.1	7.9	-0.4	-0.4	-1.6	-1.6
Crédit à l'économie ²	0.6	14.0	3.2	1.3	5.1	1.8	12.5	11.5	11.4	11.3
Monnaie au sens large (M2)	22.9	12.2	8.3	21.3	6.2	6.5	9.7	7.6	8.3	8.6
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2)	4.0	4.0	3.9	3.6	3.9	3.6	3.5	3.5	3.5	3.5
Secteur extérieur										
Exportation (f.à.b., en francs CFA)	-2.9	3.9	27.4	41.7	12.6	23.4	16.5	17.4	8.4	8.0
Importations (f.à.b., en francs CFA)	4.1	21.8	4.7	0.2	13.1	24.7	13.6	9.7	2.5	2.7
Termes de l'échange	1.2	-3.2	12.1	6.0	-6.6	-3.1	-2.2	1.6	-0.3	1.1
Taux de change effectif réel (= dépréciation)	-0.6	7.1	...	0.1
Cours mondial du coton (cents EU la livre)	63.3	71.4	57.5	62.8	58.0	77.0	78.0	78.0	78.0	78.0
Prix au comptant moyen du pétrole (\$EU le baril)	71.1	97.0	61.5	61.8	76.5	80.0	83.0	84.3	85.0	86.0
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Finances de l'administration centrale										
Recettes courantes	13.5	13.1	13.2	13.6	13.6	13.9	14.9	15.4	15.9	16.4
<i>Dont</i> : Recettes fiscales	12.5	12.1	12.1	12.5	12.5	12.8	13.8	14.3	14.7	15.2
Dépenses totales	25.7	21.6	27.0	24.2	25.3	25.1	24.9	24.8	24.7	24.6
<i>Dont</i> : Dépenses courantes	13.8	12.3	13.4	12.6	13.0	12.6	12.5	12.5	12.5	12.5
Solde budgétaire global, dons excl. (engagements)	-12.1	-8.4	-13.8	-10.6	-11.7	-11.3	-9.9	-9.4	-8.9	-8.2
Solde budgétaire global, dons incl. (engagements)	-5.7	-4.5	-6.7	-4.7	-5.4	-5.0	-3.8	-3.5	-3.4	-3.0
Solde budgétaire global, dons incl. (base caisse)	-5.1	-4.0	-7.3	-3.1	-5.4	-7.1	-3.8	-3.5	-3.4	-3.0
Solde budgétaire global, dons incl. (ordonnancements)	-5.4	-5.5	-6.7	-4.7	-5.4	-5.0	-3.8	-3.5	-3.4	-3.0
Solde de base primaire (engagements)	...	-4.6	...	-5.2	...	-4.5	-1.1	-0.7	-0.5	-0.9
Solde de base primaire (base caisse)	...	-4.2	...	-3.6	...	-6.6	-1.1	-0.7	-0.5	-0.9
Financement intérieur	2.1	1.1	3.1	-0.2	0.5	3.4	-0.7	-0.8	-0.9	-0.8
Épargne et investissement										
Solde des transactions courantes (y compris transferts officiels courants)	-8.2	-11.7	-9.1	-6.3	-10.5	-8.7	-10.0	-9.8	-8.7	-7.3
Solde des transactions courantes (transferts officiels courants exclus)	-12.5	-15.1	-13.8	-10.8	-14.9	-13.1	-13.7	-13.1	-11.7	-10.7
Investissements bruts	19.6	20.9	21.1	18.5	21.6	21.2	20.8	21.5	23.0	22.8
Publics	9.0	6.4	10.1	8.5	8.8	8.8	8.6	8.6	8.6	8.6
Privés	10.6	14.5	11.0	10.0	12.7	12.4	12.2	12.9	14.4	14.2
Épargne intérieure brute	5.4	4.3	5.9	6.2	5.3	6.8	5.9	7.2	10.2	11.1
Publique	0.8	2.3	-0.2	1.6	1.1	1.6	2.8	3.4	3.8	4.3
Privée	4.6	2.0	6.1	4.6	4.3	5.1	3.0	3.9	6.4	6.7
Épargne nationale brute	11.3	9.2	12.0	12.1	11.1	12.5	10.8	11.8	14.4	15.5
Publique	4.8	5.4	4.2	5.8	5.2	5.6	6.2	6.4	6.5	7.3
Privée	6.6	3.8	7.8	6.3	5.9	6.8	4.6	5.4	7.9	8.2
Secteur extérieur et indicateurs d'endettement										
Exportations de biens et de services	10.5	9.8	11.7	12.6	12.3	14.2	15.3	16.6	16.6	16.5
Importations de biens et de services	24.7	26.5	27.0	24.8	28.5	28.6	30.3	30.9	29.4	28.2
Dette extérieure	18.5	21.7	20.6	23.8	22.2	26.4	28.9	30.8	32.4	33.5
VAN de la dette extérieure	12.0	11.6	13.4	15.7	14.9	17.7	19.8	21.4	22.8	23.9
VAN de la dette extérieure (% des exportations)	113.2	116.2	113.9	124.6	120.6	124.8	128.9	129.1	137.8	145.2
VAN de la dette extérieure (% des recettes)	88.0	87.3	101.2	115.3	109.4	127.9	132.6	138.8	144.1	145.9
<i>Pour mémoire :</i>										
PIB nominal (milliards de FCFA)	3,252	3,689	3,836	3,969	4,075	4,225	4,510	4,855	5,258	5,711

Sources: Autorités burkinabé et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI, 7/10² Pourcentage de la monnaie au sens large, début de période.

Déclaration de M. Laurean W. Rutayisire, Administrateur pour le Burkina Faso
Le 14 juin 2010

Nous souhaitons remercier les services du FMI de leur rapport sur la demande d'un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) présentée par le Burkina Faso ainsi que du dialogue constructif qui s'est établi avec les autorités pendant les consultations. Nous souhaitons aussi exprimer la gratitude des autorités burkinabé qui ont bénéficié du soutien sans faille de la direction et du Conseil d'administration.

Depuis la dernière revue, le Burkina Faso a subi des chocs importants, notamment l'impact de la crise économique et financière mondiale sur le secteur du coton, des conditions climatiques défavorables et des dégâts causés par d'importantes inondations. Dans ce contexte économique difficile, mes autorités ont résolument mis en œuvre l'accord au titre de la FEC pour préserver la stabilité macroéconomique, faire reculer la pauvreté et doper la croissance. Elles ont respecté tous les critères de réalisation du programme et, comme l'ont reconnu les services de l'institution, ont obtenu des résultats globalement satisfaisants dans le cadre de la FEC.

En dépit des progrès sensibles accomplis jusqu'à présent, le Burkina Faso doit encore faire face à d'énormes défis économiques et régler des problèmes aigus de pauvreté. Les autorités sont notamment aux prises avec une base de production limitée, des niveaux élevés de pauvreté, de gros besoins en investissements mais des financements concessionnels soumis à de nombreuses contraintes; le pays reste aussi vulnérable aux chocs climatiques ainsi qu'aux fluctuations des cours des produits de base. Les grosses inondations, qui ont surtout touché Ouagadougou, ont fait des morts et causé de graves dégâts aux infrastructures. Qui plus est, les faibles précipitations dans certaines régions du pays ont déprimé la production agricole, comme celle des céréales qui a chuté de 10 %. Le secteur du coton, qui est la principale source de revenus pour une large part des ménages et revêt une importance systémique pour les efforts de réduction de la pauvreté, a enregistré une baisse de 17 % à cause de la contraction de la demande imputable à la crise économique mondiale. La croissance du PIB réel c'est donc repliée à 3,2 %, le niveau le plus bas depuis 2007 lorsque le pays a souffert d'une grave sécheresse. Les chocs ont aussi lourdement plombé les finances publiques car des dépenses plus importantes ont été requises pour satisfaire les besoins humanitaires et d'urgence.

Pour appuyer leurs efforts de promotion de la croissance et progresser davantage vers les Objectifs du Millénaire pour le développement, tout en consolidant la stabilité macroéconomique, les autorités demandent un nouvel accord au titre de la FEC.

PROGRAMME D'ACTION ET DE RÉFORME POUR 2010

Les politiques des autorités feront fond sur les progrès très sensibles réalisés à ce jour pour éclaircir les perspectives de croissance et réduire la pauvreté. Dans le cadre de l'accord proposé, leurs actions s'articuleront autour des priorités définies par le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (PRSP) et son successeur, la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) qui devrait être achevée au début de 2011. Dans ce cadre,

l'accord demandé au titre de la FEC aura pour but i) de consolider la situation budgétaire, ii) de préserver la stabilité macroéconomique et iii) d'appuyer le développement du secteur privé.

Politique budgétaire

Les réformes budgétaires tendront à accroître la marge de manœuvre nécessaire pour permettre à l'économie de mieux résister aux chocs, promouvoir la croissance et réduire la pauvreté tout en consolidant la stabilité macroéconomique. À cet égard, les autorités sont résolues à améliorer davantage le recouvrement des recettes, notamment par le biais de la mise en œuvre de la stratégie de réforme fiscale récemment adoptée, qui élargit l'assiette de l'impôt et simplifie les incitations fiscales, et de la réalisation de nouveaux gains d'efficacité dans l'administration fiscale et douanière. S'agissant des dépenses, mes autorités chercheront à privilégier les dépenses en faveur des secteurs prioritaires tels que les infrastructures et les dépenses sociales qui favorisent la réduction de la pauvreté. Elles s'attacheront aussi à accroître l'efficacité des dépenses notamment grâce à des réformes destinées à rationaliser les procédures de la dépense publique et au lancement d'un système de budgétisation par programme d'ici à 2015.

Pour ce qui est de la viabilité de la dette, les autorités sont déterminées à mener une politique prudente et entendent redoubler d'efforts pour diversifier les exportations et promouvoir la croissance conformément aux priorités identifiées dans le DSRP et la SCADD. Les autorités espèrent qu'il sera plus aisé de mobiliser des ressources additionnelles à l'appui de la diversification des exportations et de la stratégie de promotion de la croissance si le Cadre de viabilité de la dette reconnaît davantage le rôle des investissements publics pour promouvoir la croissance. Elles sont aussi décidées à continuer à démontrer qu'elles sont toujours à même de choisir des projets d'investissements publics à haut rendement et de gérer des emprunts non concessionnels, ce qui était déjà le cas avant les allègements de la dette au titre de l'initiative PPTE ou de l'IADM, ce que reconnaît le rapport des services du FMI.

Politique du secteur financier

Les autorités ont l'intention de promouvoir le développement et la stabilité du secteur financier. Pour cela, elles entendent mettre en œuvre la stratégie du secteur financier récemment approuvée et adopteront une nouvelle stratégie de micro-crédit. Les mesures envisagées sont destinées à intensifier la concurrence dans le secteur bancaire, faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises à l'intermédiation financière et à réaliser tous les ans des tests de résistance pour les banques commerciales.

Réformes structurelles

Le programme de réformes structurelles des autorités sera axé sur la promotion d'une croissance diversifiée tirée par le secteur privé. Pour atteindre cet objectif, elles entendent éliminer les principaux goulets d'étranglement de l'infrastructure et mettre en œuvre des réformes pour rendre l'économie plus compétitive et améliorer le climat des affaires. Elles adhéreront aussi aux pratiques modèles internationales de la gestion des ressources naturelles,

en respectant notamment les obligations de l'ITIE, et s'efforceront de tirer le meilleur parti de leurs richesses minérales.

Pour ce qui est du secteur du coton, les actions de mes autorités tendront à accroître la productivité du secteur et à améliorer le bilan des sociétés d'égrenage du coton. Les principales mesures incluront la restructuration de la principale société d'égrenage SOFITEX, ce qui entraînera de nouvelles mesures de réduction des coûts, ainsi qu'un remaniement du mécanisme de lissage des prix.

CONCLUSION

Mes autorités du Burkina Faso ont continué à mettre en œuvre avec rigueur un solide programme dans un environnement extérieur difficile. Compte tenu des excellents résultats qu'elles ont obtenus dans le cadre du programme et de leur résolution à continuer à mener de saines politiques, j'appelle les administrateurs à appuyer la demande d'un nouvel accord titre de la FEC.